



CONSEIL ET INGÉNIERIE EN DÉVELOPPEMENT DURABLE
Énergies & Climat

GENEVOIS ——— **THONON**
FRANÇAIS **agglomération**
Pôle
métropolitain

THONON AGGLOMERATION

PCAET
Programme d'actions

Rapport-rev1

Janvier 2020



SOMMAIRE

AXE 1 : Un territoire à énergie positive

Cible 1.1 : Des logements sobres en énergie

Action 1.1.1 : Encourager la rénovation énergétique du bâti existant : mettre en œuvre le service REGENERO

Action 1.1.2 : Développer les dispositifs locaux d'aides à la rénovation énergétique, réinvestir le parc ancien - Orientation 4 du PLH

Action 1.1.3 : Soutenir l'habitat durable et les nouveaux modes d'habiter - Orientation 5 du PLH

Action 1.1.4 : Contribuer à faire émerger sur le Genevois français un service de type Agence Locale de l'Energie et du Climat (ALEC)

Action 1.1.5 : Etudier la création d'un fonds métropolitain de soutien à la rénovation énergétique

Cible 1.2 : Une recherche d'efficacité énergétique dans le tertiaire et l'industrie

Action 1.2.1 : Accompagner la prise en compte des enjeux climat-air-énergie dans les entreprises

Action 1.2.2 : Mettre en place des baux à construction pour une maîtrise foncière des ZAEi

Cible 1.3 : Un aménagement durable du territoire

Action 1.3.1 : Mettre en œuvre des actions à destination du secteur économique et industriel déclinant le Schéma d'Accueil des Entreprises (SAE)

Action 1.3.2 : Promouvoir un tourisme durable sur le territoire

Cible 1.4 : Développer de nouvelles façons de se déplacer

Action 1.4.1 : Optimiser l'usage des transports en commun existants

Action 1.4.2 : Etablir un schéma directeur des transports en commun renforçant la multimodalité

Action 1.4.3 : Etablir et mettre en œuvre un schéma cyclable et modes doux

Action 1.4.4 : Mettre en œuvre les axes 3 et 4 du schéma de mobilité du PMGF (autopartage, covoiturage, plan de mobilité...)

Action 1.4.5 : Développer le mix énergétique pour la flotte de véhicules TC de l'agglomération (réseau urbain et interurbain)

Cible 1.5 : Produire et distribuer nos énergies en respectant santé et environnement

Action 1.5.1 : Elaborer un schéma directeur des énergies (SDE) et réseaux de chaleur

Action 1.5.2 : Réaliser un cadastre solaire et promouvoir cette filière auprès des acteurs du territoire

Action 1.5.3 : Faire émerger et structurer des filières ENR, notamment le bois énergie

Action 1.5.4 : Encourager les chaufferies collectives et les réseaux de chaleur bois dans les centres bourgs des communes

Action 1.5.5 : Etudier le potentiel géothermique de faible et moyenne profondeur du territoire et promouvoir la géothermie

Action 1.5.6 : Etudier le potentiel de développement méthanogène du territoire, notamment issu d'intrants agricoles

Axe 2 : Un territoire résilient et innovant

Cible 2.1 : Adapter le territoire au changement climatique et préserver notre santé

Action 2.1.1 : Etudier la création d'un fonds de renouvellement des installations de chauffage au bois

Action 2.1.2 : Renforcer la prise en compte des enjeux climat-air-énergie dans les documents d'urbanisme et l'aménagement urbain

Action 2.1.3 : Animer l'ensemble des acteurs dans la limitation de l'utilisation des produits phytosanitaires

Action 2.1.4 : Adopter une gestion pérenne de la ressource en eau qui tienne compte des enjeux du dérèglement climatique

Action 2.1.5 : Former l'ensemble des acteurs à la lutte contre les espèces invasives

Cible 2.2 : Une agriculture locale résiliente au changement climatique et sobre en carbone

Action 2.2.1 : Elaborer et mettre en œuvre un projet alimentaire territorial (PAT) en appui au développement d'une agriculture diversifiée répondant aux besoins du territoire et de sa population

Action 2.2.2 : Réduire les consommations énergétiques de l'agriculture et valoriser la fonction de stockage carbone

Cible 2.3 : Des déchets en moindre quantité et synonymes de ressources

Action 2.3.1 : Réduire l'impact climatique des déchets dans le cadre du Programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés (PLPDMA)

Action 2.3.2 : Développer l'économie circulaire par la création d'une recyclerie multi-filière

Axe 3 : Un territoire mobilisé

Cible 3.1 : Le soutien et l'accompagnement aux initiatives du territoire

Action 3.1.1 : Sensibiliser les acteurs et accompagner les initiatives de projets de développement d'énergies renouvelables

Cible 3.2 : L'animation, la sensibilisation et l'éducation comme facteurs de réussite

Action 3.2.1 : Promouvoir et communiquer sur la transition écologique

Action 3.2.2 : Améliorer la connaissance locale des enjeux climat-air-énergie et sensibiliser la population

Axe 4 : Thonon Agglomération collectivité éco-exemplaire

Cible 4.1 : Mobilité durable des agents et des élus

Action 4.1.1 : Engager un plan de mobilité (PdM) à l'échelle de Thonon Agglomération

Cible 4.2 : Des bâtiments et équipements moins énergivores

Action 4.2.1 : Activer la mission de Conseil en énergie partagée (CEP) sur le patrimoine de Thonon Agglomération

Action 4.2.2 : Mettre en place un plan pluriannuel d'investissement pour la rénovation énergétique du patrimoine de la collectivité

Action 4.2.3 : Déployer une stratégie lumière Thonon Agglomération cohérente avec la trame noire à l'échelle du Grand Genève

Cible 4.3 : Une gestion administrative écoresponsable

Action 4.3.1 : Renforcer la prise en compte des objectifs énergétiques et environnementaux dans la commande publique

Action 4.3.2 : Adopter un fonctionnement interne écoresponsable au quotidien

GLOSSAIRE

ADEME : Agence de l'Environnement et de Maîtrise de l'Energie
ADS : Autorisations droit des sols
AEC : Agence Economique du Chablais
AEP : Approvisionnement en eau potable
Agence de l'eau RMC : Rhône-Méditerranée-Corse
ALEC : Agence Locale de l'Energie et du Climat
AMI : Appel à manifestation d'intérêt
AMO : Assistance à maîtrise d'ouvrage
Anah : Agence nationale pour l'amélioration de l'habitat
AOM : Autorité organisatrice de la mobilité
AOT : Autorité organisatrice de transport
ARS : Agence régionale de santé
ATMO : Observatoire pour la surveillance et l'information sur la qualité de l'air
AURA : Auvergne-Rhône-Alpes
AURA-EE : Agence régionale de l'Énergie et de l'Environnement en Auvergne-Rhône-Alpes
BBC : Bâtiment basse consommation
BEPOS : Bâtiment à énergie positive
BHNS : Bus à haut niveau de service
BIJ : Bureau Information Jeunesse
BRGM : Bureau de recherches géologiques et minières
CAPG : Communauté d'agglomération du Pays de Gex
CAUE : Conseil d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement
CCAS : Communauté de communes Arve et Salève
CCFG : Communauté de communes Faucigny-Glières
CCG : Communauté de communes du Genevois
CCHC : Communauté de communes du Haut-Chablais
CCI : Chambre de commerce et d'industrie
CCPEVA : Communauté de communes du Pays d'Evian – vallée d'Abondance
CCPB : Communauté de communes du Pays bellegardien
CCPR : Communauté de communes du Pays rochois
CCTP : Cahier des clauses techniques particulières
CD74 : Conseil départemental de Haute-Savoie
CEE : Certificat d'économie d'énergie
CEP : Conseil en Energie Partagée
CIAS : Centre intercommunal d'Action sociale
CITE : Crédit d'impôt pour la transition énergétique
CIVAM : Centre d'initiatives pour valoriser l'agriculture et le milieu rural
CLD : Conseil local de développement
CM74 : Chambre de Métiers et de l'Artisanat
COFIL : Comité de pilotage
CPAUPE : Cahier des prescriptions architecturales, urbanistiques, paysagères et environnementales

CRPF : Centre régional de la propriété forestière
DDT74 : Direction départementale des Territoires de la Haute-Savoie
DPE : Diagnostic de performance énergétique
DSP : Délégation de service public
DUL : Documents d'urbanisme locaux
DUP : Déclaration d'utilité publique
ECP : Eaux claires parasites
ECS : Eau chaude sanitaire
ENR : Energies renouvelables
EP : Eau potable
EP : Éclairage public
EPCI : Établissement public de coopération intercommunale
ESS : Économie sociale et solidaire
ETP : Équivalent temps plein
FNCOFOR : Fédération nationale des Communes forestières
G2AME : Grand Genève Air Modèle Emissions
GEMAPI : Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations
GES : Gaz à effet de serre
GRDF : Gaz réseau distribution France
GRD : Gestionnaire de réseau de distribution
ICPE : Installations classées pour la protection de l'environnement
IRVE : Infrastructure de recharge de véhicules électriques
LEADER : Liaison Entre les Actions de Développement de l'Economie Rurale), programme européen destiné à soutenir des projets « pilotes » en zones rurales
LTECV : Loi de transition énergétique pour la croissance verte
MDE : Maîtrise de l'énergie
OAP : Orientations d'aménagement et de programmation
OCEN : Office cantonal de l'énergie
ONF : Office national des forêts
OPAH : Opération programmée d'amélioration de l'habitat
OTI : Office de tourisme intercommunal
PAT : Projet alimentaire territorial
PAV : Point d'apport volontaire
PCAET : Plan Climat Air Energie territorial
PDM : Plan de mobilité
PEB : Pôle Excellence Bois
PEM : Pôle d'échange multimodal
PLH : Programme local de l'habitat
PLUi : Plan local d'urbanisme intercommunal
PME : Petite et moyenne entreprise
PMGF : Pôle métropolitain du Genevois français
PPA : Plan de protection de l'atmosphère
PPI : Plan particulier d'intervention
PPI : Plan pluriannuel d'investissement
PTRE : Plateforme territoriale de rénovation énergétique

RLPi : Règlement local de publicité intercommunal
RPQS : Rapport sur le prix et la qualité du service public
RSDE : Recherche et réduction des rejets de substances dangereuses dans l'eau
RT : Réglementation thermique
SAE : Schéma d'accueil des entreprises
SAEME : Société anonyme des Eaux minérales d'Evian
SAS : Société par actions simplifiées
SCoT : Schéma de cohérence territoriale
SCIC : Société coopérative d'intérêt collectif
SDE : Schéma directeur des énergies
SEM : Société d'économie mixte
SEMV : Syndicat des eaux Moises et Voirons
SIAC : Syndicat intercommunal d'aménagement du Chablais
SICA : Société d'intérêt collectif agricole
SIG : Systèmes d'information géographique
SPL : Société publique locale
SPPEH : Service public de la performance énergétique de l'habitat
SRB : Schéma régional biomasse
STEP : Station d'épuration des eaux usées
Syane : Syndicat des énergies et de l'aménagement numérique de la Haute-Savoie
TA : Thonon Agglomération
TC : Transports en commun
TE : Transition énergétique
TEPOS : Territoire à énergie positive
Teq : tonne équivalent
TIM : transport individuel motorisé
TPE : Très petite entreprise
UGAP : Union des groupements d'achats publics
UE : Union européenne
VAE : Vélo à assistance électrique
ZAEi : Zone d'activité économique intercommunale

TABLEAU DE SYNTHÈSE DU PLAN D'ACTIONS

AXE STRATEGIQUE	CIBLE	N°	ACTION
Un territoire à énergie positive	Des logements sobres en énergie	1.1.1	Encourager la rénovation énergétique du bâti existant : mettre en œuvre le service REGENERO
		1.1.2	Développer les dispositifs locaux d'aides à la rénovation énergétique, réinvestir le parc ancien - Orientation 4 du PLH
		1.1.3	Soutenir l'habitat durable et les nouveaux modes d'habiter - Orientation 5 du PLH
		1.1.4	Contribuer à faire émerger sur le Genevois français un service de type Agence Locale de l'Energie et du Climat (ALEC)
		1.1.5	Etudier la création d'un fonds métropolitain de soutien à la rénovation énergétique
	Une recherche d'efficacité énergétique dans le tertiaire et l'industrie	1.2.1	Accompagner la prise en compte des enjeux climat-air-énergie dans les entreprises
		1.2.2	Mettre en place des baux à construction pour une maîtrise foncière des ZAEi
	Un aménagement durable du territoire	1.3.1	Mettre en œuvre des actions à destination du secteur économique et industriel déclinant le Schéma d'Accueil des Entreprises (SAE)
		1.3.2	Promouvoir un tourisme durable sur le territoire
	Développer de nouvelles façons de se déplacer	1.4.1	Optimiser l'usage des transports en commun existants
		1.4.2	Etablir et déployer un schéma directeur des transports en commun renforçant la multimodalité
		1.4.3	Etablir et mettre en œuvre un schéma cyclable et modes doux
		1.4.4	Mettre en œuvre les axes 3 et 4 du schéma de mobilité du PMGF (autopartage, covoiturage, plan de mobilité...)
		1.4.5	Développer le mix énergétique pour la flotte de véhicules TC de l'agglomération (réseau urbain et interurbain)
	Produire et distribuer nos énergies en respectant santé et environnement	1.5.1	Elaborer un schéma directeur des énergies (SDE) et réseaux de chaleur
		1.5.2	Réaliser un cadastre solaire et promouvoir cette filière auprès des acteurs du territoire
		1.5.3	Faire émerger et structurer des filières ENR, notamment le bois énergie
		1.5.4	Encourager les chaufferies collectives et les réseaux de chaleur bois dans les centres bourgs des communes
		1.5.5	Etudier le potentiel géothermique de faible et moyenne profondeur du territoire et promouvoir la géothermie
		1.5.6	Etudier le potentiel de développement méthanogène du territoire, notamment issu d'intrants agricoles
Un territoire résilient et innovant	Adapter le territoire au changement climatique et préserver notre santé	2.1.1	Etudier la création d'un fonds de renouvellement des installations de chauffage au bois
		2.1.2	Renforcer la prise en compte des enjeux climat-air-énergie dans les documents d'urbanisme et l'aménagement urbain
		2.1.3	Animer l'ensemble des acteurs dans la limitation de l'utilisation des produits phytosanitaires
		2.1.4	Adopter une gestion pérenne de la ressource en eau qui tienne compte des enjeux du dérèglement climatique
		2.1.5	Former l'ensemble des acteurs à la lutte contre les espèces invasives
	Une agriculture locale résiliente au changement climatique et sobre en carbone	2.2.1	Elaborer et mettre en œuvre un projet alimentaire territorial (PAT) en appui au développement d'une agriculture diversifiée répondant aux besoins du territoire et de sa population.
		2.2.2	Réduire les consommations énergétiques de l'agriculture et valoriser la fonction de stockage carbone
	Des déchets en moindre quantités et synonymes de ressources	2.3.1	Réduire l'impact climatique des déchets dans le cadre du Programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés (PLPDMA)
		2.3.2	Développer l'économie circulaire par la création d'une recyclerie multi-filières

Un territoire mobilisé	Le soutien et l'accompagnement aux initiatives du territoire	3.1.1	Sensibiliser les acteurs et accompagner les initiatives de projets de développement d'énergies renouvelables
	L'animation, la sensibilisation et l'éducation comme facteurs de réussite	3.2.1	Promouvoir et communiquer sur la transition énergétique et écologique
		3.2.2	Améliorer la connaissance locale des enjeux climat-air-énergie et sensibiliser la population
Thonon Agglomération collectivité éco-exemplaire	Mobilité durable des agents et des élus	4.1.1	Engager un plan de mobilité (PdM) à l'échelle de Thonon Agglomération
	Des bâtiments et équipements moins énergivores	4.2.1	Activer la mission de Conseil en énergie partagé (CEP) sur le patrimoine de Thonon Agglomération
		4.2.2	Mettre en place un plan pluriannuel d'investissement pour la rénovation énergétique du patrimoine de la collectivité
		4.2.3	Déployer une stratégie lumière Thonon Agglomération cohérente avec la trame noire à l'échelle du Grand Genève
	Une gestion administrative écoresponsable	4.3.1	Renforcer la prise en compte des objectifs énergétiques et environnementaux dans la commande publique
		4.3.2	Adopter un fonctionnement interne écoresponsable au quotidien

AXE 1

Un territoire à énergie positive

CIBLE 1.1

Des logements sobres en énergie

Action 1.1.1

Encourager la rénovation énergétique du bâti existant : mettre en œuvre le service REGENERO

PORTEUR DU PROJET

Pilote : Pôle métropolitain du Genevois français (PMGF)
Porteur associé : Thonon Agglomération

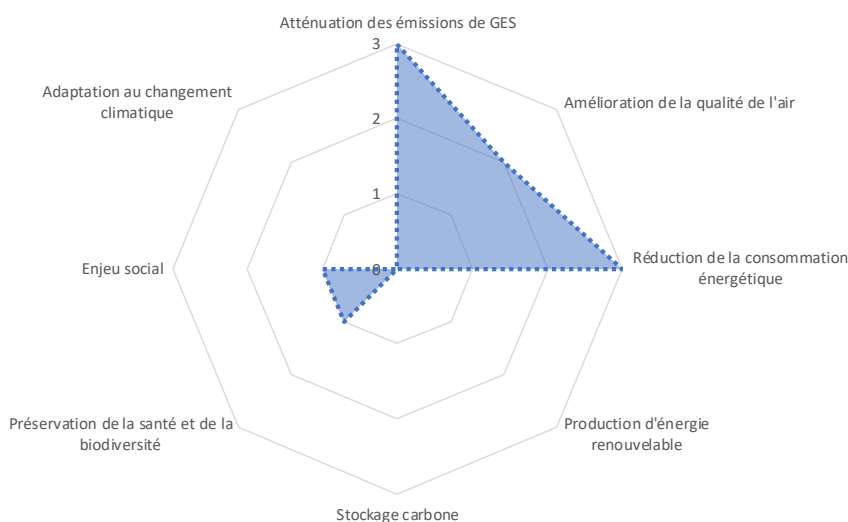
PARTENAIRES

EPCI du Pôle, ADEME, Région AURA, Union européenne
Partenaires avec un statut particulier : Innovaes, ALEC01

Enjeu(x)

Légende :

1 : enjeu modéré - 2 : enjeu important - 3 : enjeu très important

Descriptif et objectifs
opérationnels

Contexte :

Dans le Genevois français, 40% de la consommation énergétique territoriale sont dévolus à l'habitat, et dans chaque maison individuelle, 65% de l'énergie consommée sont consacrés uniquement au chauffage. Face à ce constat, le service REGENERO, véritable tiers de confiance public et indépendant, apporte aux habitants des solutions leur permettant de rénover énergétiquement leur logement, qu'il soit individuel ou collectif. Cet outil répond à une forte attente des habitants en matière d'animation et d'accompagnement sur ces questions.

Objectifs :

- Réduire les émissions de gaz à effet de serre associées à la consommation d'énergie fossile pour le chauffage dans les logements
- Diminuer la consommation énergétique du secteur résidentiel
- Réduire la dépendance des ménages aux énergies fossiles

Descriptif :

Depuis mai 2019 et sur l'ensemble des intercommunalités du Pôle métropolitain du Genevois français (PMGF), des permanences physiques (espace conseil), un site internet et un standard téléphonique offrent aux

habitants un premier niveau d'information généraliste sur les solutions techniques, les appuis financiers à leur disposition. Thonon Agglomération s'engage conjointement à accompagner le propriétaire (bailleur ou occupant) tout au long des phases de travaux de la rénovation à travers un second niveau plus personnalisé. Ce niveau d'action comprend également de l'animation sur la rénovation énergétique de l'habitat et des actions de sensibilisation grand public (lien action 1.1.2 *Développer les dispositifs locaux d'aides à la rénovation énergétique, réinvestir le parc ancien - Orientation 4 du PLH*). Pour permettre de faire connaître ce service et lui donner la pleine mesure de son efficacité, une communication de marque est déployée à l'échelle métropolitaine mais aussi dans chaque territoire, en accompagnement de l'animation locale (lien action 1.1.2).

- Améliorer la reconnaissance de REGENERO comme dispositif de référence dans le Genevois français afin de mieux qualifier les porteurs de projets.

- Augmenter le volume total de travaux sur le territoire, aussi de manière à faire évoluer le dispositif (potentielle extension aux bâtis professionnels).

- Coordonner et articuler ce dispositif local avec les démarches en cours qui dépassent le cadre de l'intercommunalité et du Pôle métropolitain (déploiement à l'échelle de la Région du Service Public de la Performance Énergétique de l'Habitat SPPEH).

Indicateurs

SUIVI

Nombre de conseils de 1er niveau/an (tel et rdv)

RÉSULTAT

Nombre de logements rénovés/an

Economies d'énergie réalisées grâce à la rénovation des logements

MOYENS ET COÛTS ESTIMÉS :

Pour le PMGF : 0,8 ETP
Pour chaque EPCI : 0,5 ETP

GAINS ESTIMÉS

Gains annuels, gaz à effet de serre :

19 kteq CO₂/an en 2025 pour la totalité du PMGF

CCAS = 7%

TA = 33%

CCFG = 6%

CAPG = 28%

CCPR = 5%

CCPB = 6%

CCG = 15%

Production énergie renouvelable annuelle :

Négligeable

Gains annuels énergétiques :

134 GWh/an en 2025 pour la totalité du PMGF

CCAS = 7%

TA = 33%

CCFG = 6%

CAPG = 28%

CCPR = 5%

CCPB = 6%

CCG = 15%

Gains qualité de l'air :

Non chiffrable

2019

2020

X

2021

X

2022

X

2023

X

2024

X

2025

X

2025

AXE 1

Un territoire à énergie positive

CIBLE 1.1

Des logements sobres en énergie

Action 1.1.2

Développer les dispositifs locaux d'aides à la rénovation énergétique, réinvestir le parc ancien - Orientation 4 du PLH

PORTEUR DU PROJET

Pilote : Thonon Agglomération – Service Habitat
Service associé : Transition Énergétique

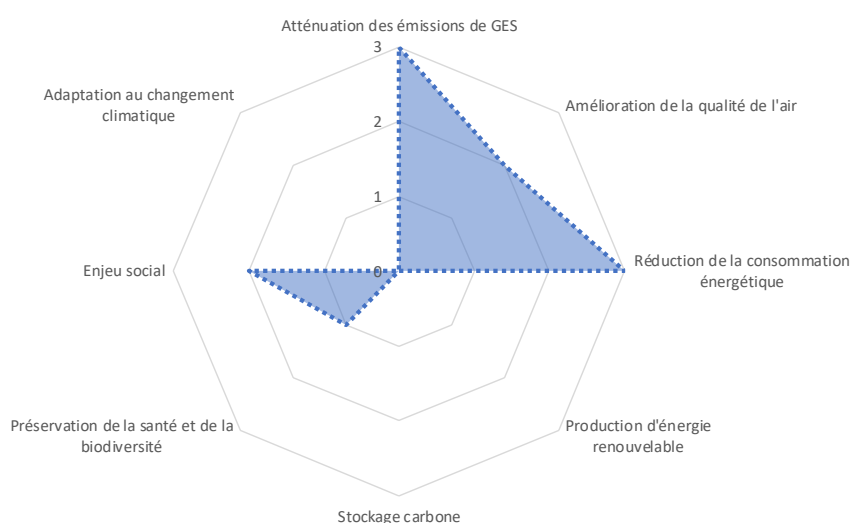
PARTENAIRES

PMGF, Anah, CD74, DDT74, Région AURA, Action logement

Enjeu(x)

Légende :

1 : enjeu modéré - 2 : enjeu important - 3 : enjeu très important

Descriptif et objectifs
opérationnels

Contexte :

Thonon Agglomération a acté la mise en oeuvre d'actions de niveau 2 de REGENERO (lien *action 1.1.1 Encourager la rénovation énergétique du bâti existant : mettre en œuvre le service REGENERO*) dans le cadre du marché avec le PMGF et en lien avec le PLH :

- accompagner de manière ciblée et adaptée les porteurs de projets : de la visite du logement pour une analyse et des conseils sur le projet à la livraison des travaux, et ce de manière à optimiser techniquement et financièrement les travaux de rénovation (logique d'efficacité de la rénovation énergétique sur le territoire).

- animer et sensibiliser les acteurs via des ateliers-événements spécifiques pour créer une dynamique à l'échelle du territoire : à l'image des familles à énergie positives, des visites de sites et balades thermographiques (thermo copro, thermo kit), des campagnes de sensibilisation à la rénovation énergétique et à l'habitat durable, notamment via les animations de territoire prévues (visites de chantiers de rénovation exemplaire, BEPOS/BBC/BBC-compatible, montée en qualité des projets de rénovation, etc.), les conférences, les interventions en entreprises, la mobilisation des acteurs relais...

Objectifs :

- Réduire les émissions de gaz à effet de serre associées à la consommation d'énergie fossile pour le chauffage dans les logements
- Prévenir et limiter la précarité énergétique (dépendance des ménages plus précaires aux énergies fossiles)

Descriptif :

- Encourager la rénovation énergétique du bâti existant en parallèle du déploiement de la plateforme territoriale de rénovation énergétique (lien *niveau 1 REGENERO action 1.1.1*). Le travail conjoint de deux opérateurs dans le cadre de REGENERO et de l'opération programmée de l'amélioration de l'habitat (OPAH), permet de proposer un niveau d'information et d'accompagnement personnalisé, notamment sur les aides financières, à l'ensemble des habitants.

Objectifs/an :

- 80 visites/analyse de projet annuelles ;
- 12 jours animations spécifiques par an.

- Mise en oeuvre d'une OPAH incluant la thématique énergétique ciblant les maisons individuelles et les copropriétés.

Pour les maisons individuelles :

- une aide de base en complément de celle de l'Anah (Habiter Mieux ou Sérénité), avec une bonification en fonction des travaux réalisés (bouquet de travaux) et recours à des matériaux biosourcés
- un fond de réserve pour boucler les dossiers les plus sensibles

Objectifs/an :

- 22 dossiers propriétaires occupants

Pour les copropriétés :

- un appel à projet ;
- un accompagnement pour la réalisation d'un audit ;
- une aide pour la réalisation de travaux d'isolation. Le montant varie selon la nature des travaux réalisés, avec une bonification pour le recours à des matériaux biosourcés.

Objectifs/an :

- 3 copropriétés représentant en moyenne 120 logements.

- Instauration d'une aide à destination des ménages à revenus intermédiaires a été définie reprenant les critères de l'aide de l'OPAH.

Objectifs annuels :

- 33 subventions aux ménages à revenus intermédiaires

Indicateurs

SUIVI

Nombre de dossiers de subventions OPAH individuels /copros et RI réalisés
Nombre d'accompagnement réalisés : copropriétés, particuliers PTRE (partiel et global)

RÉSULTAT

Nombre de logements rénovés/an

MOYENS ET COUTS ESTIMÉS :

Animation globale et instruction dossiers (prestataires extérieurs) : 630 175 €
Aides ménages à revenus intermédiaires : 127 500 €
Aides OPAH : 1 435 700 €
Ensemble des actions Habitat : 0,25 ETP hors suivi charte Habitat/porteurs projets

GAINS ESTIMÉS

Gains annuels, gaz à effet de serre :

7,9 kteqCO₂/an en 2025

Production énergie renouvelable annuelle :

Négligeable

Gains annuels énergétiques :

54 GWh/an en 2025

Gains qualité de l'air :

Négligeables

2019

2020

X

2021

X

2022

X

2023

X

2024

X

2025

X

2025

AXE 1

Un territoire à énergie positive

CIBLE 1.1

Des logements sobres en énergie

Action 1.1.3

Soutenir l'habitat durable et les nouveaux modes d'habiter - Orientation 5 du PLH

PORTEUR DU PROJET

Pilote : Thonon Agglomération – Service Habitat
Services associés : Transition Energétique, Urbanisme et Réseau ADS

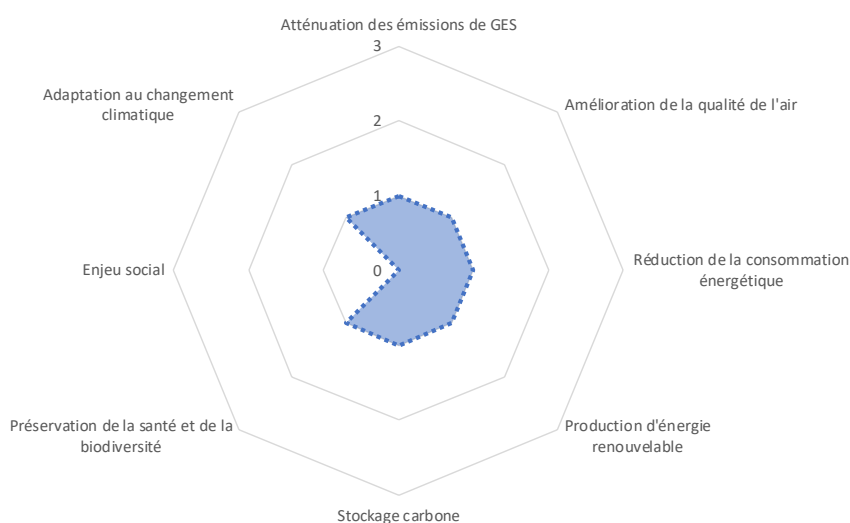
PARTENAIRES

Communes du territoire, DDT74, CAUE74, Syane

Enjeu(x)

Légende :

1 : enjeu modéré - 2 : enjeu important - 3 : enjeu très important

Descriptif et objectifs
opérationnels

Contexte :

La nouvelle réglementation thermique RT 2020 qui entrera en vigueur à partir du 1er janvier 2021 et se substituera à l'ancienne RT 2012, s'appliquera aux nouvelles constructions où l'énergie doit être désormais positive. Cela signifie que dans les nouveaux bâtiments à énergie positive ou passive BEPOS, la production énergétique devra au moins être égale à l'énergie consommée.

Cette action vise donc à faciliter la production de logements qui intègrent non seulement les critères de performance énergétique de la réglementation en vigueur, mais s'inscrivent plus globalement dans une approche de développement durable au sens large.

Objectifs :

- Accompagner les porteurs de projets dans la transcription réglementaire
- Accompagner les porteurs de projets dans la prise en compte plus soutenue et systématique de critères liés au développement durable
- Adopter une approche prospective pré-opérationnelle permettant de faciliter les projets d'habitat durable qui vont au-delà du cadre réglementaire en vigueur (RT 2020)

Descriptif :

- Adopter une approche pré-opérationnelle pour les projets résidentiels. Se doter d'outils permettant de faciliter l'identification de sites à enjeux et propices à la réalisation d'opérations passives, de développement des EnR dans des projets résidentiels, etc. Valorisation du SIG, du cadastre énergétique (lien avec les actions 1.5.1 et 1.5.2) et transcription réglementaire dans les documents d'urbanisme locaux (DUL) dans la limite du code de l'urbanisme.
- Sensibiliser/échanger avec les acteurs locaux et les porteurs de projets (particuliers, promoteurs, aménageurs, bailleurs sociaux...) en amont de leurs projets sur les attentes de Thonon Agglomération en matière d'Habitat : initier de nouvelles pratiques/collaboration en s'appuyant sur une charte Habitat. Il s'agit d'un document non contractuel, inclut dans le PLH, et dont l'objectif est d'amorcer une animation spécifique autour de la thématique Habitat durable pour fédérer les différents acteurs et affirmer le rôle de la collectivité. Créer des références en matière d'habitat durable en soutenant/imposant des projets représentatifs de cette vision : appel à projet avec aide spécifique, en lien avec la charte Habitat et les faire connaître.

Indicateurs

SUIVI

Nombre de projets initiés et/ou accompagnés
Evolution de la mobilisation des outils réglementaires

RÉSULTAT

Nombre de permis de construire accordés à des projets labellisés

MOYENS ET COUTS ESTIMÉS :

Budget estimé à 60 000 €

GAINS ESTIMÉS

Gains annuels, gaz à effet de serre :

Non chiffrable

Gains annuels énergétiques :

Non chiffrable

Production énergie renouvelable annuelle :

Non chiffrable

Gains qualité de l'air :

Non chiffrable

2019

2020

X

2021

X

2022

X

2023

X

2024

X

2025

X

2025

AXE 1

Un territoire à énergie positive

CIBLE 1.1

Des logements sobres en énergie

Action 1.1.4

Contribuer à faire émerger sur le Genevois français un service de type Agence Locale de l'Energie et du Climat (ALEC)

PORTEUR DU PROJET

Pilote : Pôle métropolitain du Genevois français
Porteur associé : Thonon Agglomération

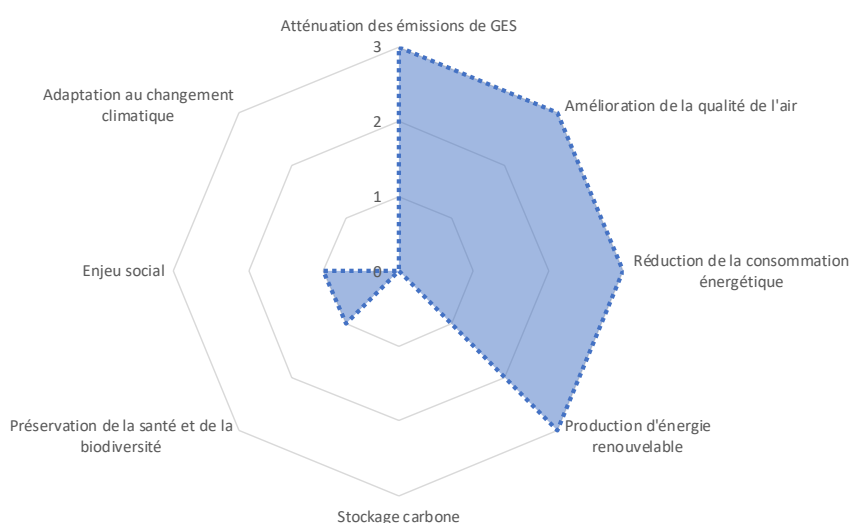
PARTENAIRES

EPCI du Pôle, ADEME, Région AURA, CD74, Etat
Partenaires avec un statut particulier : Innovaes, ALEC01

Enjeu(x)

Légende :

1 : enjeu modéré - 2 : enjeu important - 3 : enjeu très important



Descriptif et objectifs opérationnels

Contexte :

Une agence locale pour l'énergie et le climat (ALEC) est « une organisation indépendante, autonome, à but non lucratif, créée à l'initiative des collectivités locales et de leur groupement, qui bénéficie du soutien des pouvoirs publics locaux pour fournir des informations, des conseils et une assistance technique aux utilisateurs d'énergie (pouvoirs publics, citoyens, entreprises, etc.), et contribuer au développement des marchés d'énergies locales durables.

Objectifs :

- Animer la transition énergétique et écologique sur le territoire
- Participer à une acculturation des enjeux climat-air-énergie et mettre en réseaux les acteurs du territoire

Les missions des ALEC relèvent de 4 champs d'actions :

- 1 – Informer, sensibiliser et conseiller de manière indépendante et objective, les consommateurs, les acteurs publics et privés
- 2 – Participer à la définition de stratégies énergétiques territoriales et à la transition énergétique des territoires
- 3 – Contribuer, directement ou indirectement, au perfectionnement des maîtres d'ouvrage, des professionnels de tous secteurs économiques et des agents des administrations et des collectivités

4 – Diffuser et enrichir l'expertise des territoires en animant en participant à des réseaux européens, nationaux et locaux ainsi qu'en expérimentant des solutions techniques, des méthodologies et autres démarches.

L'absence de ce type de service sur la partie haut-savoyarde du Genevois français (l'ALEC01 intervient dans la partie Ain), prive les collectivités, les habitants et l'ensemble des acteurs du territoire de compétences spécifiques pouvant les aider et les accompagner dans leurs démarches climat-énergie.

Descriptif :

En relation avec le CD74, la Région et l'ADEME, il conviendra d'oeuvrer à la construction d'une solution pérenne palliant ce déficit. Une étude de préfiguration permettra d'identifier le champs d'action global de l'ALEC, et notamment l'ensemble des thématiques (en plus de l'énergie) sur lesquelles elle serait susceptible d'intervenir en faisant le lien avec les actions PCAET. Aussi, la réflexion quant au périmètre d'intervention de l'ALEC à l'échelle du Pôle métropolitain ou du département reste au cœur des réflexions et discussions.

Indicateurs

SUIVI

Nombre de réunions dédiées

RÉSULTAT

Création de l'ALEC ; nombre d'ETP de l'ALEC ou service équivalent

Nombre de conseils/an de 1er niveau sur les ENR, la MDE, les mobilités, etc.

MOYENS ET COÛTS ESTIMÉS :

Budget étude estimé à 50 000 €
 Temps de suivi et coordination
 Coûts et moyens à définir en fonction des retours de l'étude (périmètre, missions de l'ALEC, etc.)

GAINS ESTIMÉS

Gains annuels, gaz à effet de serre :

7 kteqCO₂/an en 2025 pour la totalité du PMGF

CCAS = 8%

TA = 18%

CCFG = 8%

CAPG = 33%

CCPR = 7%

CCPB = 7%

CCG = 19%

Production énergie renouvelable annuelle :

140 GWh/an en 2025 pour la totalité du PMGF

CCAS = 5%

TA = 20%

CCFG = 7%

CAPG = 39%

CCPR = 5%

CCPB = 10%

CCG = 14%

Gains annuels énergétiques :

49 GWh/an en 2025 pour la totalité du PMGF

CCAS = 8%

TA = 18%

CCFG = 9%

CAPG = 31%

CCPR = 8%

CCPB = 8%

CCG = 18%

Gains qualité de l'air :

Non chiffrable

2019

2020

X

2021

X

2022

X

2023

X

2024

X

2025

X

2025

AXE 1

Un territoire à énergie positive

CIBLE 1.1

Des logements sobres en énergie

Action 1.1.5

Etudier la création d'un fonds métropolitain de soutien à la rénovation énergétique

PORTEUR DU PROJET

Pilote : Pôle métropolitain du Genevois français
Porteur associé : Thonon Agglomération

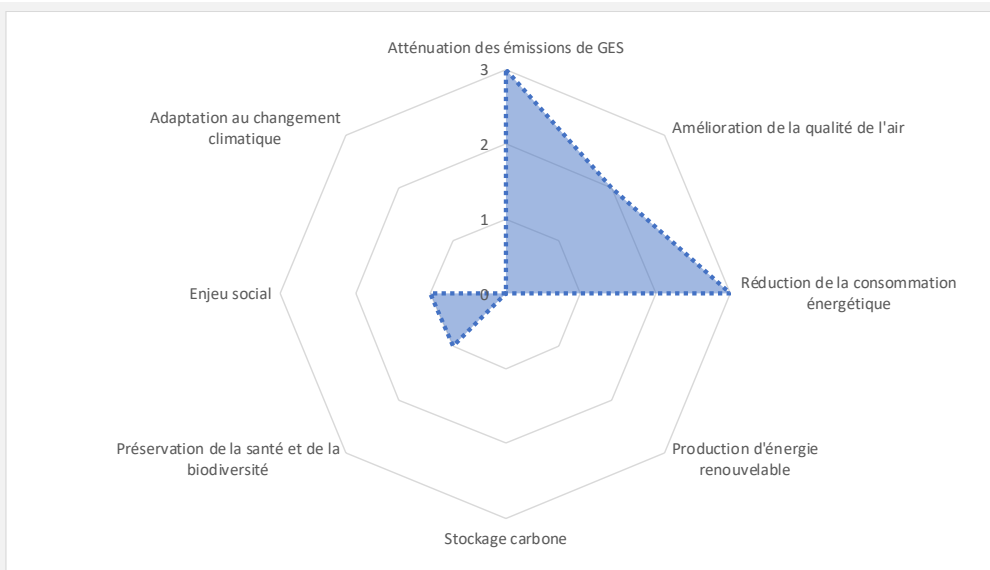
PARTENAIRES

EPCI du Pôle, ADEME, Région AURA, Etat, Union européenne

Enjeu(x)

Légende :

1 : enjeu modéré - 2 : enjeu important - 3 : enjeu très important

Descriptif et objectifs
opérationnels

Contexte :

La rénovation énergétique représente un budget conséquent, notamment pour les ménages les plus modestes. Les objectifs TEPOS visés par les EPCI consistent à rénover de façon globale et performante plusieurs milliers de logements par an sur l'ensemble du territoire du Genevois français. Le budget de rénovation énergétique globale et performante peut atteindre 100 k€ pour une maison individuelle. Des aides nationales existent (CITE par exemple) qui peuvent être complétées par des aides locales, mais ne sont pas toujours suffisantes pour déclencher les travaux. Les EPCI peuvent budgéter un fonds dédié (montant et conditions d'attribution à définir) pour inciter le plus grand nombre de ménages à réaliser les travaux nécessaires.

Objectifs :

- Réduire les émissions de gaz à effet de serre associées à la consommation d'énergie fossile pour le chauffage dans les logements
- Diminuer la dépendance des ménages aux énergies fossiles

Descriptif :

L'action vise à étudier la pertinence et la faisabilité de créer un fonds de soutien à la rénovation énergétique des logements, ainsi que ses modalités de mise en œuvre. Le principe de ce fonds serait de mobiliser l'ensemble des dispositifs d'aides existants, mais également d'autres ressources afin de disposer d'un levier supplémentaire, à débattre avec les acteurs territoriaux. La mise en œuvre de REGENERO sur l'ensemble des EPCI

du genevois français permet la gestion par un guichet unique de ce fonds. Etudier l'articulation avec les aides locales déjà en place : nature(s) des travaux, publics concernés, éligibilité, etc.

Une étude de préfiguration qui sera menée par le Pôle métropolitain du Genevois français au 1^{er} semestre 2020 permettra de préciser les objectifs du fonds, ses modalités de mise en œuvre (engagement financier et opérationnel des EPCI, critères d'attribution du fonds, etc.) ainsi que son articulation avec les dispositifs de soutien existants. Notamment, il est important de coordonner cette étude avec celle de l'action 1 : *fonds air Bois et EnR de la Convention Air* dont l'objectif est de réduire les émissions des polluants atmosphériques sur le bassin du Genevois français, notamment aux particules fines par le chauffage au bois non performant (lien également avec l'action 2.1.1 *Etudier la création d'un fonds de renouvellement des installations de chauffage au bois*). La Convention pour l'amélioration de la qualité de l'air sur le bassin du Genevois français signée entre la Région et le PMGF entrera en vigueur dès le premier trimestre 2020 pour une durée de 3 ans. Elle engage financièrement la Région et les EPCI du PMGF à travers de l'investissement en faveur des secteurs de l'habitat et de la mobilité (5 actions « phares »).

Planning prévisionnel ?

2020 : lancement de l'étude par le Pôle

2020 – 2023 : mise en œuvre opérationnelle des actions sur le territoire de Thonon Agglomération.

Indicateurs

SUIVI

Réalisation de l'étude

RÉSULTAT

Nombre de logements rénovés/an avec appui du fonds

Consommation énergétique des logements avant/après

MOYENS ET COÛTS ESTIMÉS :

Budget étude estimé à 50 000 €
Temps de suivi et coordination

GAINS ESTIMÉS

Gains annuels, gaz à effet de serre :

14 kteq CO₂/an en 2025 pour la totalité du PMGF

CCAS = 8%

TA = 15%

CCFG = 8%

CAPG = 34%

CCPR = 8%

CCPB = 8%

CCG = 19%

Production énergie renouvelable annuelle :

Non chiffrable

Gains annuels énergétiques :

97 GWh/an en 2025 pour la totalité du PMGF

CCAS = 8%

TA = 15%

CCFG = 8%

CAPG = 34%

CCPR = 8%

CCPB = 8%

CCG = 19%

Gains qualité de l'air :

Non chiffrable

2019

2020

X

2021

X

2022

X

2023

X

2024

2025

2025

AXE 1

Un territoire à énergie positive

CIBLE 1.2

Une recherche d'efficacité énergétique dans le tertiaire et l'industrie

Action 1.2.1

Accompagner la prise en compte des enjeux climat – air – énergie dans les entreprises

PORTEUR DU PROJET

Pilote : Thonon Agglomération – Développement économique & Tourisme
Services associés : Transition énergétique, Protection Gestion du Milieu naturel, Déchets, Mobilité

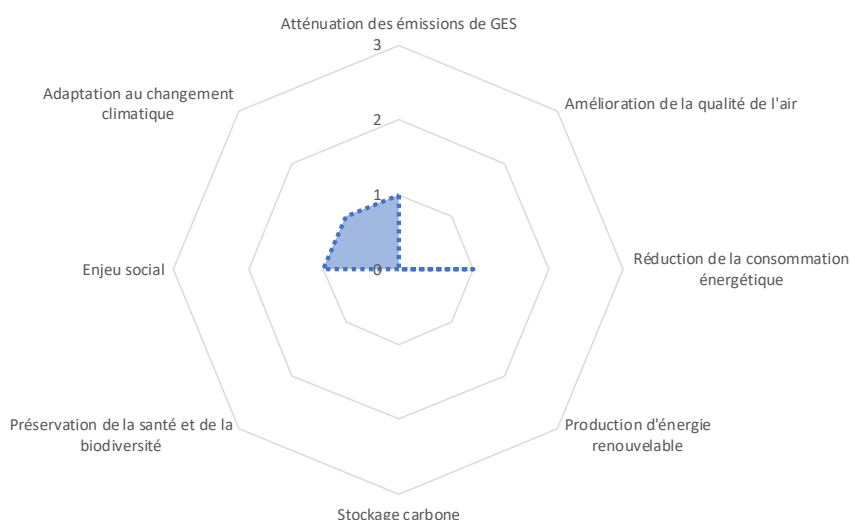
PARTENAIRES

PMGF, Agence Economique du Chablais (AEC), Chambres consulaires (CCI, CMA), SIAC, fédérations professionnelles, associations professionnelles/club d'entreprises, groupes d'intérêts économiques, Région AURA, Union européenne

Enjeu(x)

Légende :

1 : enjeu modéré - 2 : enjeu important - 3 : enjeu très important

Descriptif et objectifs
opérationnels

Contexte :

Dans l'exercice de sa compétence en matière de développement économique, Thonon Agglomération a compétence pour la création, l'aménagement et la commercialisation des zones d'activités économiques d'intérêt communautaire (ZAEi). Elle joue ainsi un rôle dans l'accompagnement des attentes des entreprises et la sensibilisation de celle-ci à certaines évolutions, notamment en matière de performance énergétique des bâtiments, de réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES) et d'impact global sur l'environnement. Ainsi, parmi les 16 ZAEi recensées, certaines d'entre elles font l'objet d'enjeux de requalification.

A ce titre, la collectivité dispose d'un outil, le cahier des prescriptions architecturales, urbanistiques, paysagères et environnementales (CPAUPE) des ZAEi à enjeux d'échelle métropolitaine, un levier incitatif qu'il est nécessaire d'adapter pour chaque site.

Objectifs :

- Sensibiliser les entreprises aux enjeux climat-air-énergie et inciter leurs organisations professionnelles au passage à l'action
- Animer des démarches collectives de transition énergétique et environnementale et inciter à l'engagement

Descriptif :

- Dans le cadre du prochain PLUi à 25 communes (lien avec l'action 2.1.2 Renforcer la prise en compte des enjeux climat-air-énergie dans les documents d'urbanisme et l'aménagement urbain), mettre en place des prescriptions climat-air-énergie dans les ZAEi (intégration d'équipements de production d'énergies renouvelables).
- Décliner et adapter ces prescriptions dans un CPAUPE propre à chaque site et qui formalisent les engagements des entreprises dès leur installation dans une zone d'activité intercommunale.
- Organiser des temps de sensibilisation et d'information pour la mise en place d'actions ciblées (production d'énergies renouvelables, réglementation liée à l'éclairage des enseignes, bâtiments et sites, performance énergétique du bâti, éco-production, gestion des déchets, etc.).
- Disposer d'un argumentaire clair pour inciter les entreprises à mettre en place des actions en faveur de la transition énergétique et écologique : recenser notamment les bonnes pratiques des entreprises locales et les services disponibles sur le territoire, organiser des temps d'échange permettant de valoriser les initiatives et les retours d'expériences vertueux.

Exemples de thématiques :

- Construction/rénovation de bâtiments économes en énergie et respectueux de l'environnement (BBC, BEPOS) : évolution des métiers et techniques du bâtiment en matière d'écoconstruction (utilisation de matériaux biosourcés locaux et labellisés), d'architecture bioclimatique et d'intégration paysagère.
- Favoriser l'utilisation de matériaux biosourcés locaux comme le bois dans les projets de construction ou de rénovation exemplaire (financement par le programme LEADER).
- Production et autoconsommation locale d'énergie renouvelable à l'échelle de l'entreprise et/ou de ZAE : projets de chauffage géothermique, projets

de solarisation de toitures, d'ombrières de parkings, notamment en mutualisation avec d'autres porteurs de projets (groupement de commande pour augmenter l'efficacité et la rentabilité des projets).

- Mise en oeuvre de modèle d'économie circulaire sur le territoire : association du futur Pôle Recyclerie à la démarche (lien avec l'action 2.3.2 *développer l'économie circulaire par la création d'une recyclerie multi-filières*).

Indicateurs**SUIVI**

Intégration des prescriptions dans les CPAUPE des ZAEi
Nombre de journée de formation et d'entreprises mobilisées

RÉSULTAT

Nombre de bâtiments énergétiquement efficaces/exemplaires
Consommation énergétique en kWh/m2.an des entreprises engagées dans l'expérimentation

MOYENS ET COUTS ESTIMÉS :

Budget pour actualisation du CPAUPE de Plan Bois Parc et réalisation d'un CPAUPE pour la ZAE des Bracots : estimé à environ 15 000 € HT
Temps d'animation auprès des entreprises via le service développement économique et AEC : 0,10 ETP/an

GAINS ESTIMÉS**Gains annuels, gaz à effet de serre :**

1,3 kteqCO₂/an en 2025

Gains annuels énergétiques :

12,0 GWh/an en 2025

Production énergie renouvelable annuelle :

Non chiffrable

Gains qualité de l'air :

Non chiffrable

2019

2020

X

2021

X

2022

X

2023

X

2024

X

2025

X

2025

AXE 1

Un territoire à énergie positive

CIBLE 1.2

Une recherche d'efficacité énergétique dans le tertiaire et l'industrie

Action 1.2.2

Mettre en place des baux à construction pour une maîtrise foncière des ZAEi

PORTEUR DU PROJET

Pilote : Thonon Agglomération – Service Economie
Service associé : Transition Energétique

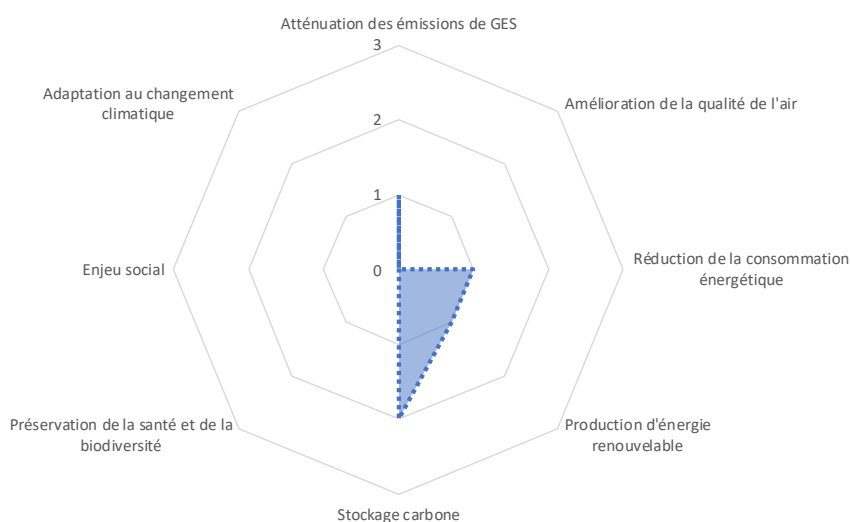
PARTENAIRES

EPF74, Foncière

Enjeu(x)

Légende :

1 : enjeu modéré - 2 : enjeu important - 3 : enjeu très important

Descriptif et objectifs
opérationnels

Contexte :

Dans le cadre des projets de création et de développement de ZAEi, Thonon Agglomération doit acquérir le foncier sur ces sites économiques.

La collectivité souhaite alors mettre en place une véritable politique foncière à long terme par le biais d'outils, notamment le bail à construction.

Objectifs :

- Maîtriser sur le long terme le foncier des ZAEi d'intérêt métropolitain et d'agglomération afin d'éviter le changement de "destination" et les friches industrielles sur le territoire

- Maîtriser la consommation énergétique du bâti à vocation économique en vue de l'extension des ZAEi

Descriptif :

Le bail à construction est une alternative à la vente de terrains ou de bâtiments sur les zones d'activités économiques. Il s'inscrit dans une réflexion globale permettant à la collectivité de :

- accroître le parc d'immobilier d'entreprises sur Thonon Agglomération, sa capacité d'accueil des entreprises en proposant du foncier qualitatif dont elle conserve la maîtrise.
- densifier le foncier économique en privilégiant l'aménagement en hauteur vertical plutôt qu'horizontal (constitution de réserves foncières et diminution de l'empreinte).
- optimiser la consommation énergétique du foncier économique en faisant respecter les normes de construction inscrites aux PLUi, CPAUPE, et en engageant les preneurs à adopter un comportement éco-responsable dans le cadre de l'exploitation des bâtiments, notamment l'utilisation rationnelle de l'énergie. Le CPAUPE sera annexé à la signature des baux.
- améliorer la qualité des bâtiments présents sur les ZAE, donc par effet induit, améliorer l'image et la qualité des ZAE du territoire de Thonon Agglomération.

Indicateurs

SUIVI

Nombre de baux à construction mis en œuvre
Taux de renouvellement

RÉSULTAT

Hectares occupés par les activités économiques

MOYENS ET COUTS ESTIMÉS :

Frais de notaire supportés par les preneurs.
Au cas par cas, honoraires possibles d'experts (notaires, avocats, experts comptables) qui seront intégrés au budget annexe du service développement économique

GAINS ESTIMÉS

Gains annuels, gaz à effet de serre :
Non chiffrable

Production énergie renouvelable annuelle :
Négligeable

Gains annuels énergétiques :
Non chiffrable

Gains qualité de l'air :
Négligeables

2019

2020

X

2021

X

2022

X

2023

X

2024

X

2025

X

2025

AXE 1

Un territoire à énergie positive

CIBLE 1.3

Un aménagement durable du territoire

Action 1.3.1

Mettre en oeuvre des actions à destination du secteur économique et industriel déclinant le Schéma d'Accueil des Entreprises (SAE)

PORTEUR DU PROJET

Pilote : Pôle métropolitain du Genevois français
Porteur associé : Thonon Agglomération

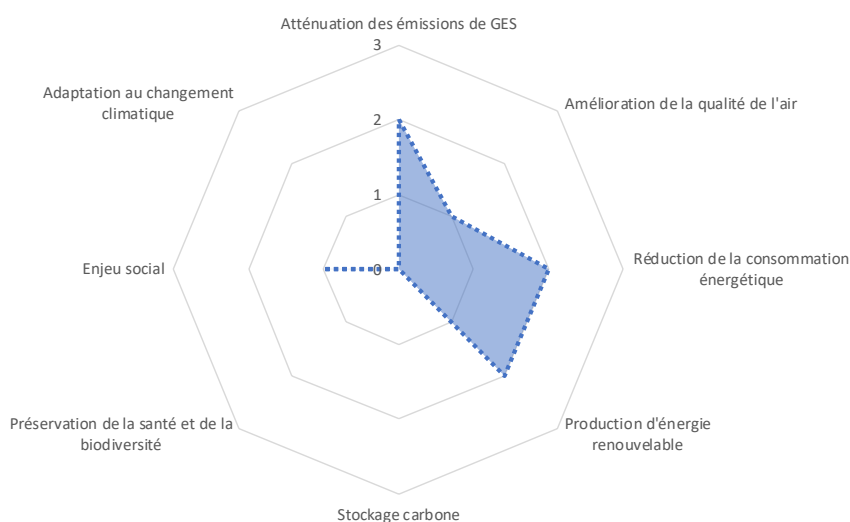
PARTENAIRES

EPCI du Pôle, ADEME, Région AURA, Etat, Grand Genève, agences économiques.
Partenaires avec un statut particulier : Innovaes, agences de mobilité

Enjeu(x)

Légende :

1 : enjeu modéré - 2 : enjeu important - 3 : enjeu très important

Descriptif et objectifs
opérationnels

Contexte :

Depuis juin 2018, le Schéma d'Accueil des Entreprises traduit l'ambition du Genevois français d'allier le développement économique aux impératifs d'un aménagement plus durable du territoire. Le SAE établit un diagnostic foncier des 145 zones d'activités du territoire et affiche une stratégie différenciée entre zones territoriales, destinées à soutenir le développement de l'emploi de proximité, et zones métropolitaines, vitrines du Genevois français.

Descriptif :

Le Pôle métropolitain assure l'étude et le suivi du schéma alors que la mise en œuvre opérationnelle se fera sur les ZAE des territoires des EPCI du Genevois français.

19 fiches actions, organisées autour de 3 axes, préfigurent la mise en œuvre du SAE dans les territoires :

- l'avenir se construit sur un « TEPOS », avec une ambition forte en matière d'aménagement et de développement durable : les enjeux du développement durable et de la transition écologique doivent trouver leur application dans les espaces économiques. Les ZAE ont un rôle à jouer dans la préservation du foncier (bail à construction), la qualité architecturale et paysagère, la prise en compte de l'environnement et de l'énergie. (Applications : dispositifs fonciers, règlements et chartes de qualité, agriculture périurbaine, développement de l'économie circulaire etc.).

- des services utiles et bien pensés avec une offre adaptée aux besoins des entreprises (applications : Services à la mobilité : PdM entreprises par exemple, services aux salariés et entreprises : locaux, pépinières etc.).

- enfin, une gouvernance partagée, au service des territoires (applications : commercialisation, promotion partagées etc.).

Indicateurs

SUIVI

Nombre d'actions réalisées vers les entreprises

RÉSULTAT

Nombre d'entreprises engagées

MOYENS ET COUTS ESTIMÉS :

Pour le PMGF : 1 ETP
Relais au sein de TA : 0,25 ETP
Prestations AMO estimé à 50 000 €/an

GAINS ESTIMÉS

Gains annuels, gaz à effet de serre :

12 kteq CO₂/an en 2025 pour la totalité du PMGF

CCAS = 8%

TA = 22%

CCFG = 8%

CAPG = 30%

CCPR = 6%

CCPB = 6%

CCG = 20%

Production énergie renouvelable annuelle :

Négligeable

Gains annuels énergétiques :

84 GWh/an en 2025 pour la totalité du PMGF

CCAS = 8%

TA = 23%

CCFG = 10%

CAPG = 25%

CCPR = 8%

CCPB = 8%

CCG = 18%

Gains qualité de l'air :

Négligeable

2019

2020

X

2021

X

2022

X

2023

X

2024

X

2025

X

2025

AXE 1

Un territoire à énergie positive

CIBLE 1.3

Un aménagement durable du territoire

Action 1.3.2

Promouvoir un tourisme durable sur le territoire

PORTEUR DU PROJET

Pilote : Office de tourisme intercommunal (OTI) et Thonon Agglomération – Service Tourisme
Services associés : Transition Energétique

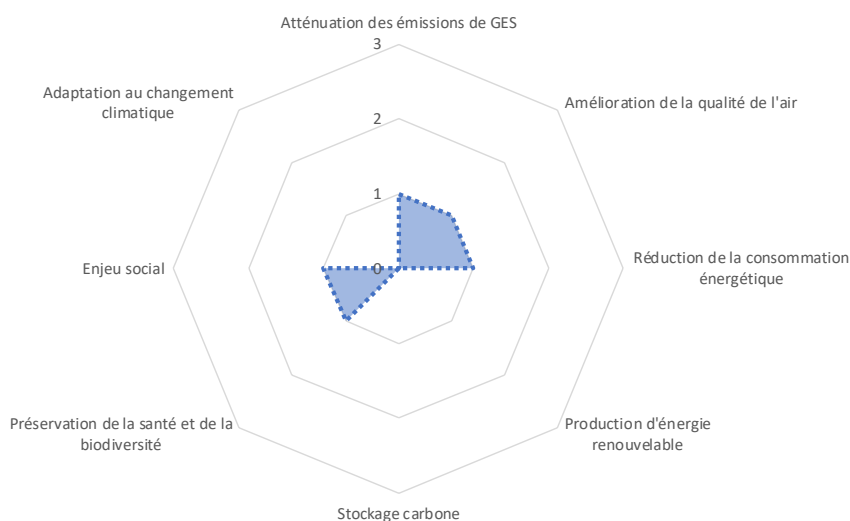
PARTENAIRES

Communes du territoire, CD74, CCVV, CCPEVA, CCHC, CDRP, OT Thonon.

Enjeu(x)

Légende :

1 : enjeu modéré - 2 : enjeu important - 3 : enjeu très important

Descriptif et objectifs
opérationnels

Contexte :

Le Schéma directeur départemental de la randonnée est un outil de stratégie territoriale en matière de randonnée pédestre, VTT et équestre. Il a pour objectifs de structurer l'offre au sein du territoire, de planifier pour 5 ans l'aménagement, le balisage et l'entretien des sentiers.

Au regard de ses compétences facultatives et au titre des activités touristiques et de loisirs, Thonon Agglomération est ainsi le maître d'ouvrage pour la création, l'aménagement et l'entretien d'itinéraires de randonnée, inscrits dans le schéma directeur actuel, qui est en cours d'élargissement sur le périmètre de l'agglomération. Il doit suivre la qualité des itinéraires inscrits via le respect de la charte départementale de balisage.

Objectifs :

- Remettre à niveau les sentiers PDIPR (Plan Départemental des Itinéraires de Promenades et Randonnées), outil qui permet de gérer et d'améliorer les réseaux d'itinéraires dans le respect de l'environnement)
- Etablir un maillage cohérent sur l'ensemble de son territoire : lien sentiers pédestres, voie verte, PEM et gares

Si on estime que la plus grande source de rejets de carbone (transports et consommations des touristes) provient principalement des trajets intérieurs, il s'agit, par le biais du schéma directeur départemental de la randonnée, de contribuer à réduire l'empreinte carbone liée au tourisme.

Descriptif :

Dans le cadre de l'élargissement du schéma directeur à l'ensemble du territoire de Thonon Agglomération, une attention particulière a été portée au maillage du territoire. Aussi, les centres urbains et les réseaux de transport (train, bus, navettes lacustres) seront progressivement reliés à l'offre de randonnée (pédestre et vélo) afin d'en faciliter l'accès à la population locale et touristique.

Par ailleurs, l'Office de tourisme intercommunal propose un service vélos tourisme "Accueil vélo" (vélos à assistance électrique VAE) qui pourrait être renforcé afin d'inciter le développement de l'usage du vélo.

Indicateurs

SUIVI

Une vingtaine de boucles balisées ou en cours de balisage dont certaines en lien avec les collectivités voisines.
Nombre de vélos disponibles à la location

RÉSULTAT

Taux de fréquentation (sentiers, vélos, etc.)
Taux de location

MOYENS ET COUTS ESTIMÉS :

Budget principal Tourisme /schéma directeur de la randonnée 2020 estimé à 20 000 €

GAINS ESTIMÉS

Gains annuels, gaz à effet de serre :

1,8 kteqCO₂/an en 2025

Production énergie renouvelable annuelle :

Négligeable

Gains annuels énergétiques :

10,4 GWh/an en 2025

Gains qualité de l'air :

Non chiffrable

2019

2020

X

2021

2022

2023

2024

2025

2025

AXE 1

Un territoire à énergie positive

CIBLE 1.4

Développer de nouvelles façons de se déplacer

Action 1.4.1

Optimiser l'usage des transports en commun existants

PORTEUR DU PROJET

Pilote : Thonon Agglomération – Service Mobilité
Services associés : Transition Énergétique

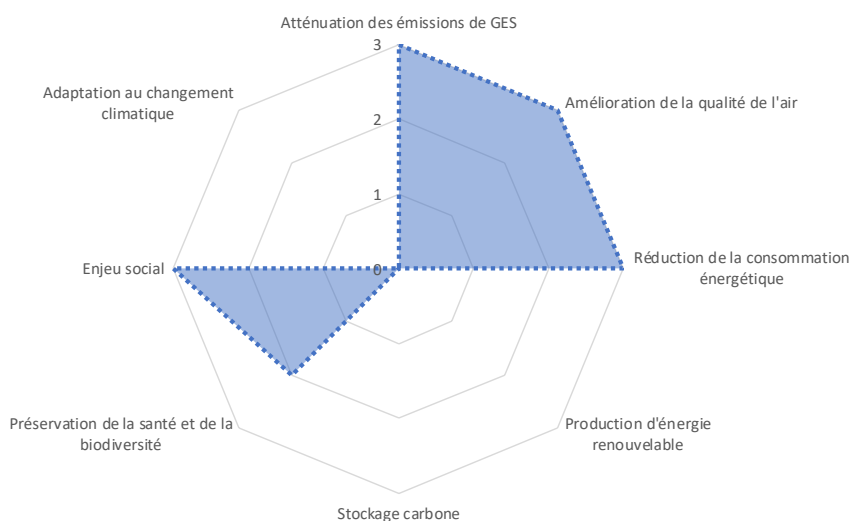
PARTENAIRES

PMGF, autorités organisatrices de la mobilité (AOM) : Région AURA, AOM connexes au territoire, cantons de Genève et de Vaud

Enjeu(x)

Légende :

1 : enjeu modéré - 2 : enjeu important - 3 : enjeu très important

Descriptif et objectifs
opérationnels

Contexte :

Sur le territoire, les transports routiers sont responsables de 59% des émissions de dioxyde d'azote (NOx), de 15% des particules fines (PM10) et 13% des PM2,5. Ils sont responsables de la surexposition des populations aux polluants atmosphériques résidant en milieu urbain et à proximité immédiate des grandes voiries routières. En outre, les transports sont à l'origine de 35 % des émissions de gaz à effet de serre du territoire.

Objectifs :

- Augmenter la part modale des transports en commun (TC)
- Optimiser l'usage des TC sur le territoire en améliorant l'offre de service, tant quantitativement que qualitativement (connaissance des services par la population et simplification de l'accès à l'existant)

Descriptif :

Lien actions projet ASTUS 2.1 et 2.4

- Créer une information voyageur exhaustive et compréhensible pour accroître la visibilité et la lisibilité des offres de TC sur le territoire.
- Relayer cette information voyageurs auprès des services de Thonon Agglomération en contact avec le public dans l'optique de créer un réseau de "rabatteurs".
- Diffuser l'information voyageurs et la rendre accessible dans tous les établissements et lieux des collectivités.

- Créer un guichet unique centralisant toutes les informations utiles à l'usage des offres de mobilité alternatives aux transports individuels motorisés (TIM), ex : Maison de la mobilité ou Maison d'Agglomération à Thonon-les-Bains.

- Intégrer dans le cahier des charges de la maison de la mobilité qui sera rédigé, la communication sur les plateformes et applications de covoiturage existantes : la multiplicité des outils facilitant le covoiturage constituent des atouts pour promouvoir et développer la pratique.

- Proposer des titres de transport attractifs sur des supports uniques en simplifiant l'acte d'achat sur le principe 1 voyage = 1 titre.

- Développer le nombre de correspondances possibles sur le Léman Express (connexions dans un périmètre de 300 m comprise entre 4 min et 15 min).

- Valider les aménagements permettant une priorisation du bus sur la RD 1005 (bus à haut niveau de service BHNS) en lien avec l'action 1.4.2 Etablir un schéma directeur des transports en commun renforçant la multimodalité pour la réalisation des aménagements.

Planning prévisionnel :

2020 : créer une information voyageurs unique (cartographie, maison de la mobilité) et adapter l'offre existante aux usages du Léman Express.

2021 : développer un outil billettique propre à l'agglomération permettant de vendre les tickets de transports.

2022 : harmoniser la tarification sur l'ensemble du territoire de Thonon Agglomération (hors communes couvertes par le réseau des bus

thononais) dans le cadre du renouvellement de contrat avec les délégataires de services de transport.

Indicateurs

SUIVI

Plan des lignes - support de communication commun

RÉSULTAT

Croissance de la fréquentation TC supérieure à la croissance démographique

MOYENS ET COÛTS ESTIMÉS :

AMO pour la billettique : développement informatique.
Budget estimé à 500 000 € pour l'harmonisation tarifaire
Coûts induits par l'arrivée du Léman Express : 1,5 M€

GAINS ESTIMÉS

Gains annuels, gaz à effet de serre :
8.0 kteqCO₂/an en 2025

Gains annuels énergétiques :
33,0 GWh/an en 2025

Production énergie renouvelable annuelle :
Négligeable

Gains qualité de l'air :

2019

2020

X

2021

X

2022

X

2023

X

2024

X

2025

X

2025

AXE 1

Un territoire à énergie positive

CIBLE 1.4

Développer de nouvelles façons de se déplacer

Action 1.4.2

Etablir et déployer un schéma directeur des transports en commun renforçant la multimodalité

PORTEUR DU PROJET

Pilote : Thonon Agglomération – Service Mobilité
Services associés : Transition Energétique, Urbanisme

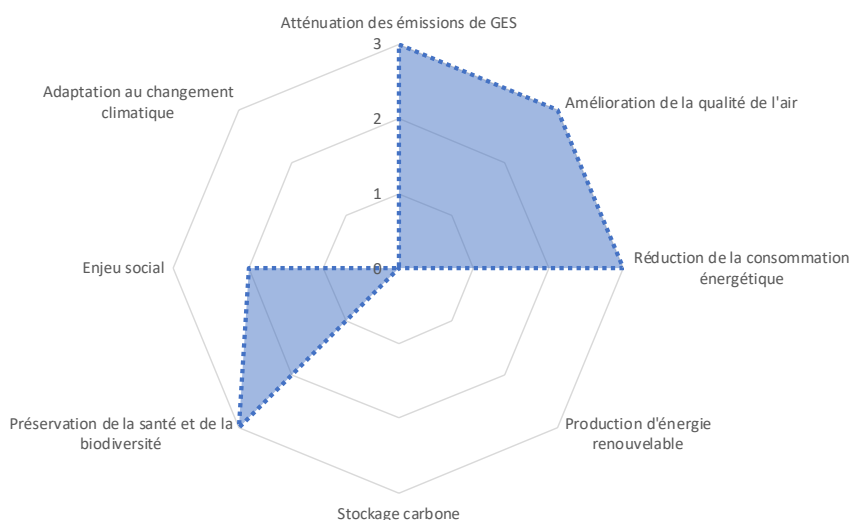
PARTENAIRES

PMGF, Etat, Région AURA, Département de Haute-Savoie, communes du territoire, AOM connexes au territoire, cantons de Genève et de Vaud, SNCF

Enjeu(x)

Légende :

1 : enjeu modéré - 2 : enjeu important - 3 : enjeu très important

Descriptif et objectifs
opérationnels

Contexte :

Aujourd'hui, sur le territoire 8% des trajets sont réalisés en TC, alors que 64% des déplacements de ou vers notre territoire (trajets internes compris) s'effectuent en voiture. Dans ce cadre, le report vers des modes alternatifs à la voiture individuelle tout comme le partage de la voiture particulière sont nécessaires pour réduire l'impact des déplacements sur l'environnement. A cet égard, il est nécessaire de développer le réseau de lignes urbaines et interurbaines et d'aménager des sites de rabattement au sein desquels plusieurs modes de transports et de déplacement peuvent se combiner : train, bus, voiture, vélo, marche à pied.

Objectifs :

- Favoriser la multimodalité (voiture, train, bus, vélo, marche à pied) pour l'ensemble des motifs de déplacement
- Faciliter l'accès aux centres urbains autrement qu'en voiture
- Développer les infrastructures facilitant le report modal
- Eviter la saturation des parkings relais en proposant des moyens de rabattement attractifs

Descriptif :

Cette action s'inscrit dans le cadre plus large de l'étude de schéma directeur des transports lancée en 2018. Elle vise à agir sur tous les leviers permettant de limiter l'usage des transports individuels motorisés (TIM), en faisant évoluer l'offre existante de rabattements et de TC tant d'un point de vue qualitatif que quantitatif. L'objectif est au minimum de ne pas dégrader la situation actuelle (évaluée en parts modales) et au mieux de l'équilibrer en faveur des TC, tout en planifiant les besoins en mobilité du territoire sur un temps suffisamment long en adéquation avec les projections du PLUi.

Lien avec l'action du projet ASTUS 2.2 :

- valider les orientations de principes et les jalons sur la période de référence (2022 => 2035).
- suivre les réalisations exprimées en km productifs des services de transport.
- suivre les réalisations exprimées en places offertes s'agissant des parkings d'échanges identifiés dans le schéma.
- suivre la réalisation des aménagements du projet de BHNS de la RD1005

Le territoire bénéficiera à court terme de plusieurs projets de transports structurants avec la mise en service le 15 décembre 2019 du Léman express, l'aménagement d'une section autoroutière entre l'échangeur n°4 du contournement et Machilly et des aménagements permettant une priorisation du bus sur la RD 1005 (BHNS en lien avec l'action 1.4.1 Optimiser l'usage des transports en commun existants pour la partie

schéma du projet), ce qui doit permettre de viser une augmentation significative de la multimodalité. Aujourd'hui seuls 7% des voyageurs en transports collectifs réalisent une correspondance sur le mode transport collectif.

- Favoriser la multimodalité :

- définir et mettre en oeuvre des politiques de stationnement communales, cohérentes entre les communes de Thonon Agglomération ;
- développer les pôles d'échanges multimodaux (PEM) en gares de Thonon, Perrignier et Bons-en-Chablais, et ce afin de renforcer l'usage du Léman Express ;
- développer l'offre de rabattement sur les axes structurants desservis par le Léman Express, le BHNS, les navettes lacustres.

- Renforcer les équipements nécessaires à la multimodalité et les services associés afin d'accroître leur usage et de diminuer la problématique du dernier kilomètre : information voyageur, stationnements réservés aux covoitureurs et aux abonnés TC, bornes IRVE, consignes vélos, parking et abris vélos, etc.

- Promouvoir le covoiturage avec une offre de stationnement réservée et gratuite.

- Identifier les goulets d'étranglement et les parties du territoire sur lesquelles la mise en place de voies dédiées au covoiturage est possible
- Engager une réflexion générale sur la marche (sécurisation des déplacements de proximité dans les centres-bourg, mais aussi entre les PEM, les centres-bourg et les ZAE).
- Poursuivre le travail sur la mise en place d'un BHNS sur le territoire.

Planning prévisionnel :

2019 : mise en service du Léman Express

2020 : dossier DUP BHNS ; schéma validé ; PEM AVP

2022 : augmentation de l'offre de services TC dans le cadre du renouvellement de contrat DSP transport

2023 : engagement des travaux BHNS

2024 : mise en service prévue de l'autoroute Machilly-Thonon

2024 : augmentation de l'offre de services TC

2024 : livraison prévue des PEM de Bons et Perrignier

2025 : fin des travaux BHNS

Indicateurs

SUIVI

Cartographie, document cadre

Kms productifs,
Places offertes, linéaire aménagé,
Nombre de PEM déployés

RÉSULTAT

Comptages flux fréquentation infrastructures et services de mobilité
Part modale de la voiture/taux fréquentation

Part modale de la multimodalité

MOYENS ET COUTS ESTIMÉS :

Etudes estimées à 320 000 € (bureau d'études SDM et maître d'oeuvre BHNS)
Coût de l'offre TC : 6 M€ (scénario fléché lors de la réunion du bureau restreint du 17/10/2019)
Coût des aménagements BHNS (voies réservées, carrefours,...) chiffrés jusque-là : 32 M€

GAINS ESTIMÉS

Gains annuels, gaz à effet de serre :

4,2 kteqCO₂/an en 2025

Production énergie renouvelable annuelle :

Négligeable

Gains annuels énergétiques :

17,0 GWh/an en 2025

Gains qualité de l'air :

2019

2020

2021

2022

2023

2024

2025

X

X

X

X

X

X

2025

AXE 1

Un territoire à énergie positive

CIBLE 1.4

Développer de nouvelles façons de se déplacer

Action 1.4.3

Etablir et mettre en œuvre un schéma cyclable et modes doux

PORTEUR DU PROJET

Pilote : Thonon Agglomération – Service Mobilité
Services associés : Transition Energétique, Tourisme, Urbanisme

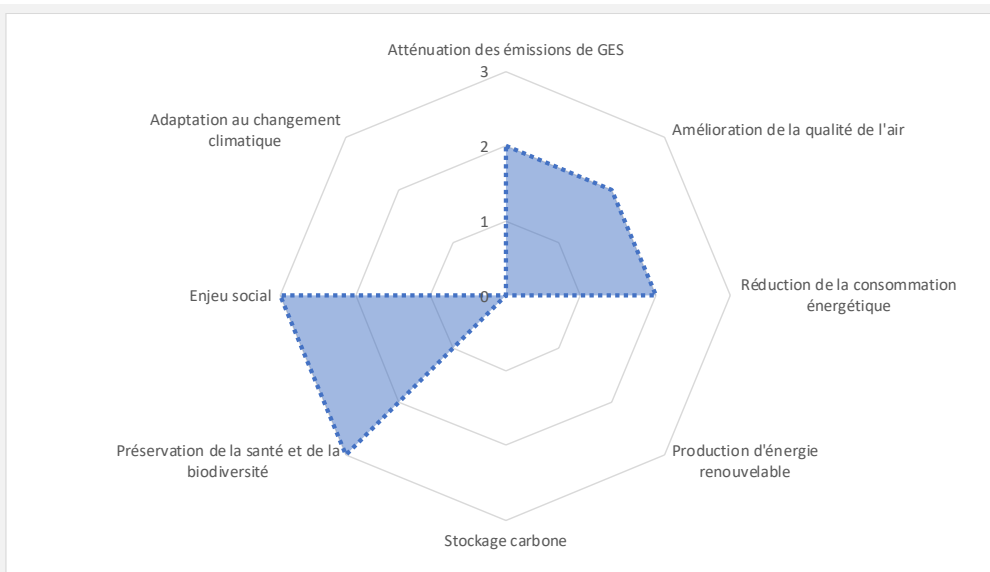
PARTENAIRES

Communes ; Etat ; CD74 ; société civile (associations)

Enjeu(x)

Légende :

1 : enjeu modéré - 2 : enjeu important - 3 : enjeu très important

Descriptif et objectifs
opérationnels

Contexte :

D'après l'enquête ménage déplacements, 56% des trajets de ou vers notre agglomération (trajets internes compris) sont inférieurs à 3km dont 70% sont réalisés en voiture alors qu'ils pourraient l'être en modes actifs (vélo, marche à pied), 3km étant la moyenne des trajets parcourus à vélo. En plus d'être adaptés aux déplacements de proximité, réguliers et fréquents, le vélo et la marche à pied participent également à la santé publique en limitant les effets néfastes liés à la sédentarisation. Les modes actifs peuvent également constituer le maillon d'une chaîne multimodale (lien avec l'action 1.4.2 *Etablir et déployer un schéma directeur des TC renforçant la multimodalité*) permettant à l'utilisateur de rejoindre les gares ou les arrêts de bus. Dans ce cadre, le développement de la mobilité active et notamment du vélo, par des aménagements nécessaires pour assurer le confort et la sécurité des usagers, constitue un levier important pour diminuer l'usage de la voiture individuelle et par effet induit ses externalités négatives.

Objectifs :

- Identifier les aménagements de voirie permettant de créer un réseau cyclable continu sécurisé, efficace et performant afin de :
 - Favoriser les déplacements de proximité à vélo
 - Diminuer l'usage de la voiture personnelle au profit des modes actifs pour les déplacements utiles (hors loisirs)
- Intégrer l'ensemble des usages sur la voirie publique, y compris le vélo comme véritable maillon de la chaîne multimodale.

- Identifier les aménagements de voirie nécessaires au développement de la marche à pied

Descriptif :

- Elaborer et mettre en œuvre un document cadre à l'échelle de Thonon Agglomération, permettant de connaître l'infrastructure existante, les besoins en aménagements et en services identifiés à partir des pratiques cyclistes (en intégrant les nouveaux modes assistés électriquement cf. réglementation en vigueur). Il est nécessaire d'établir un diagnostic des pratiques (pendulaire, loisir, sportive et pédagogique) et de définir des orientations ainsi qu'un programme d'actions opérationnel. De nombreux projets se superposent à l'initiative des communes, du Département, tous deux titulaires de la compétence voirie. Le schéma cyclable de l'Agglo doit veiller à la cohérence d'ensemble en définissant une stratégie politique de développement de l'usage du vélo coordonnée avec les différentes collectivités du territoire. Idem pour la marche à pied.

Le déploiement du schéma cyclable se décline en 3 volets essentiels :

- les aménagements nécessaires en voies propres ou voies partagées, pour la desserte des lieux stratégiques (services, administration, zones de commerces, centre-ville, bassins d'emplois des ZAE) et la multimodalité.
- le développement d'équipements et de services pour accompagner la pratique, notamment la mise en place de stationnements libres et sécurisés en lien avec les PEM, les ZAE des Bracots et Planbois et les sites communautaires.

- l'information et la communication autour du vélo et des itinéraires dédiés. - la sensibilisation et l'accompagnement des particuliers à l'usage du vélo par des dispositifs de type formation "remise en selle", aide à l'achat de VAE, ateliers vélos (services ambulants en milieu rural par exemple), prêt/location dans le cadre de la semaine de la mobilité par exemple.

- Renforcer le développement des loisirs et de la pratique sportive, avec la poursuite des aménagements de la Via Rhôna, notamment dans la continuité de la voie verte sur le territoire d'Annemasse Agglo.

Planning prévisionnel :

2021 : l'adoption du document cadre devra intégrer le consentement des communes du territoire compétentes sur la voirie (infrastructures des aménagements cyclables)

2024 : fin des travaux Via Rhôna

Indicateurs**SUIVI**

Cartographie, mise en œuvre document cadre, km de pistes cyclables planifiés/aménagés

Infrastructure Via Rhôna

RÉSULTAT

Part modale 2 roues non motorisés

Nombre d'habitants utilisant les services vélos

MOYENS ET COÛTS ESTIMÉS :

Etude AMO estimé à 50 000 €
Infrastructure globale Via Rhôna : 4,2 M€

GAINS ESTIMÉS**Gains annuels, gaz à effet de serre :**

3,2 kteqCO₂/an en 2025

Gains annuels énergétiques :

18,5 GWh/an en 2025

Production énergie renouvelable annuelle :

Négligeable

Gains qualité de l'air :

2019

2020

X

2021

X

2022

X

2023

X

2024

X

2025

2025

AXE 1

Un territoire à énergie positive

CIBLE 1.4

Développer de nouvelles façons de se déplacer

Action 1.4.4

Mettre en oeuvre les axes 3 et 4 du schéma de mobilité du PMGF (autopartage, covoiturage, plan de mobilité...)

PORTEUR DU PROJET

Pilote : Pôle métropolitain du Genevois français
Porteur associé : Thonon Agglomération

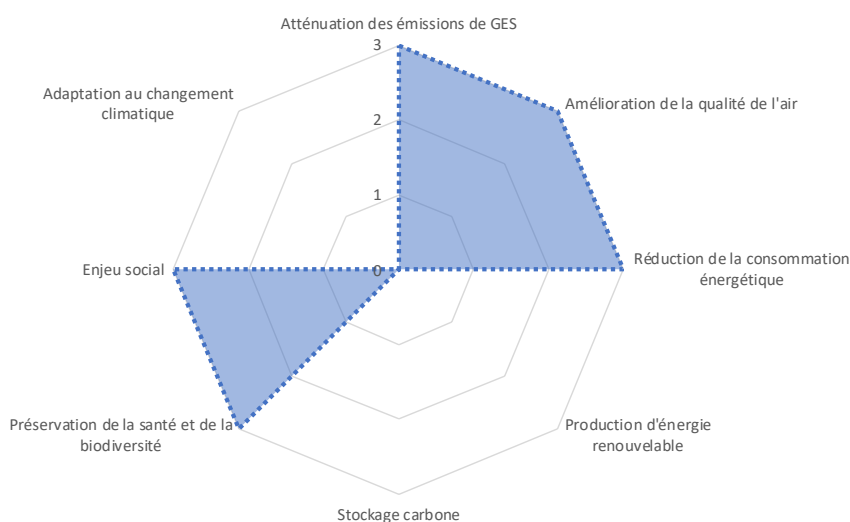
PARTENAIRES

EPCI du Pôle, ADEME, Région AURA, Etat, Grand Genève, Agences et acteurs de la mobilité, CD74

Enjeu(x)

Légende :

1 : enjeu modéré - 2 : enjeu important - 3 : enjeu très important

Descriptif et objectifs
opérationnels

Contexte :

Le Genevois français est marqué par une saturation du système de transports résultant à la fois d'une forte augmentation des déplacements liés à la dynamique de développement du territoire (1.4M de déplacements quotidiens), d'un usage prédominant des transports individuels motorisés (70% des déplacements) et d'une offre de transports collectifs déficiente par rapport à des territoires comparables. Or, la croissance démographique (+10 000 habitants par an) va continuer de générer d'importants volumes de déplacements supplémentaires (+ 30% à l'horizon 2030). Face à ces défis, l'amélioration de la mobilité appelle une réponse globale : un développement de transports collectifs ambitieux (Léman Express, tramways, Bus à haut niveau de services) et une forte incitation aux usages alternatifs à l'automobile individuelle.

Objectifs :

- Réduire l'usage de la voiture individuelle et améliorer les déplacements
- Réduire les kilomètres parcourus par habitant et améliorer la qualité de l'air
- Induire un changement de comportement progressif et multimodal

Descriptif :

Ces nouveaux services passent par le développement de plusieurs actions fortes, notamment via la mise en place de solutions et d'outils visant à :

- Augmenter le taux de remplissage des véhicules : développement du covoiturage (passer de 4 à 6% de covoiturage entre 2015 et 2020 soit 30 000 voitures évitées /j), articulé autour de la promotion de covoiturage-leman.org, (plateforme transfrontalière agréant plusieurs opérateurs de covoiturage tels que Blablacar, Movici, e-covoiturage.ch), le déploiement de lignes de covoiturage spontanées (stop organisé) Hé !Léman, l'expérimentation d'une voie réservée à la douane de Vallard.
- Augmenter le taux d'usage : déploiement de l'autopartage avec l'opérateur CITIZ sur plusieurs localités du Genevois français (Gex, St Julien, Archamps, Bonneville, Annemasse, Ambilly, Thonon).
- Mettre en place 50 plans de mobilités employeurs sur le Genevois français soit plus de 10 000 salariés concernés directement d'ici 2021.
- Encourager à la démobilité avec la promotion du télétravail et d'un réseau maillé de coworking (plateforme Gowo) avec un objectif de réduction du trafic de 6% par ce seul biais d'ici 2025 sur le Grand Genève. Cette logique de Mobility As A service (MAAS) renforce cette approche de bouquet de services de mobilité, dans lequel l'utilisateur peut piocher en fonction de ses besoins évolutifs. Le développement d'un bouquet de services de mobilité constitue ainsi l'une des priorités du Pôle métropolitain du Genevois français.

Indicateurs

SUIVI

Km de voies de covoiturage mises en œuvre/an
Nombre de PDE/PDIE signés/an

RÉSULTAT

Part modale du covoiturage

MOYENS ET COÛTS ESTIMÉS :

Axe 3 : 530 000 € sur 2019-2021
Axe 4 : 540 000 € sur 2019-2021

GAINS ESTIMÉS

Gains annuels, gaz à effet de serre :

24 kteqCO₂/an en 2025 pour la totalité du PMGF
CCAS = 8%
TA = 25%
CCFG = 10%
CAPG = 22%
CCPR = 10%
CCPB = 10%
CCG = 15%

Production énergie renouvelable annuelle :
Négligeable

Gains annuels énergétiques :

96 GWh/an en 2025 pour la totalité du PMGF
CCAS = 8%
TA = 25%
CCFG = 10%
CAPG = 22%
CCPR = 10%
CCPB = 10%
CCG = 15%

Gains qualité de l'air :

2019

2020

X

2021

X

2022

X

2023

X

2024

X

2025

X

2025

AXE 1

Un territoire résilient et innovant

CIBLE 1.4

Développer de nouvelles façons de se déplacer

Action 1.4.5

Développer le mix énergétique pour la flotte de véhicules TC de l'agglomération (réseau urbain et interurbain)

PORTEUR DU PROJET

Pilote : Thonon Agglomération – Service Mobilité
Services associés : Transition Énergétique

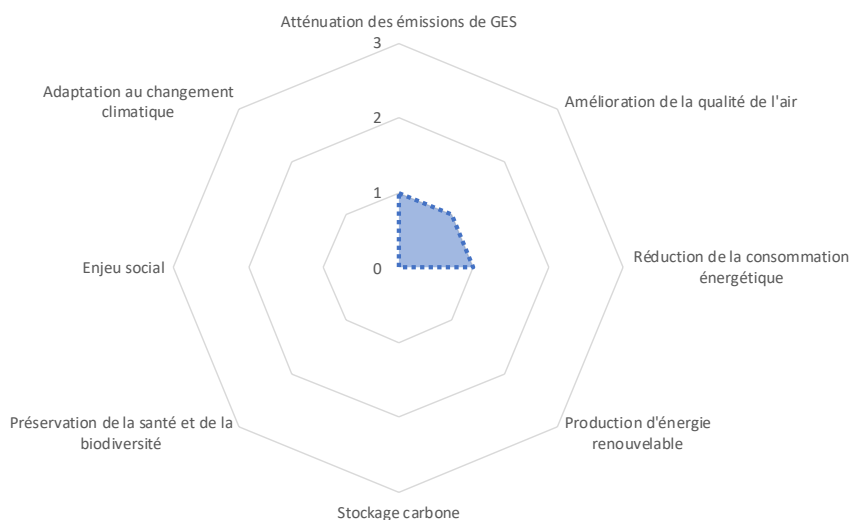
PARTENAIRES

Etat, Région AURA, Syane, gestionnaires de réseaux de distribution (GRDF, Enedis), CCPEVA.

Enjeu(x)

Légende :

1 : enjeu modéré - 2 : enjeu important - 3 : enjeu très important

Descriptif et objectifs
opérationnels

Contexte :

En complément de la réduction des volumes de trafic, il est nécessaire d'assurer la diversification ou le renouvellement technologique du parc de véhicules. Le moteur thermique diesel constituent aujourd'hui la motorisation de référence pour la mobilité collective. Actuellement la plus performante en termes de coûts directs, elle est adaptée à toutes les activités du transport routier de voyageurs mais ne constitue pas une solution pérenne au regard de l'environnement. Néanmoins, des solutions alternatives au moteur thermique permettent d'apporter une réponse graduée à cet enjeu de réduction de l'empreinte environnementale du transport. Thonon Agglomération, en tant qu'autorité organisatrice de la mobilité (AOM) sur son territoire, possède une flotte de véhicules urbains (22 bus) et par ailleurs, finance les véhicules interurbains (60 autocars) dont la gestion et l'exploitation sont confiées par DSP aux deux sociétés TRANSDEV et SAT. Dans le cadre de la relance des nouveaux contrats d'exploitation (attribution prévue fin 2021), l'agglomération ne possédant pas le dépôt des véhicules de transport, le cahier des charges (CCTP) constitue le principal levier d'action.

Par ailleurs, l'Etat et les collectivités ont désormais un devoir d'exemplarité, puisqu'en vertu de la Loi sur la transition énergétique pour la croissance verte du 17 août 2015 (article 37 L.224-8 du code de l'environnement), les AOM de plus de 200 000 habitants seront dans l'obligation d'acquiescer lors du renouvellement de leur flotte, dans la proportion minimale de 50% à partir du 1er janvier 2020, puis en totalité à partir du 1er janvier 2025, des autobus et autocars à faibles émissions.

Les AOM actuellement non concernées ne peuvent donc ignorer les évolutions législatives en la matière qui à terme, sont vouées à se généraliser.

Objectif :

- Améliorer la qualité de l'air à l'échelon local et diminuer les émissions de GES globales en favorisant la transition d'une motorisation thermique vers des véhicules à faibles émissions

Descriptif :

- Dans le cadre du renouvellement de la délégation de service public (DSP) transports et sur la base de l'étude menée en 2020, mener une réflexion sur le remplacement progressif de la flotte de bus actuelle par des véhicules faiblement voire non émetteurs de polluants et GES.

- Mener une étude d'opportunité, puis de faisabilité en intégrant les opportunités et freins sur l'ensemble de la chaîne de valeur des différentes motorisations alternatives au véhicule thermique (hybride, électrique, GNV, BIO-GNV, hydrogène). Un premier CCTP pour réaliser une étude technico-éco-environnementale a été initié.

- Avant les conclusions de cette étude et compte-tenu du délai de déploiement de la stratégie industrielle appropriée, engager des acquisitions de véhicules hybrides moins émissifs dont la maintenance et l'approvisionnement ne conditionnent pas les choix de l'autorité sur une durée de 20 ans.

L'investissement dans l'une ou l'autre de ces technologies nécessite la prise en compte de plusieurs facteurs :

- caractéristiques propres des différents types de motorisations (autonomie, infrastructure, réseau, bornes, contraintes ICPE) ;
- maturité des filières (disponibilité des véhicules, conditions d'avitaillement et d'implantation des infrastructures, autonomie) ;
- impacts technico-économiques : coûts d'infrastructure, d'exploitation et de maintenance, analyse coût-bénéfice ;
- impacts environnementaux : qualité de l'air localement - NOx, PM, ...
- pollution globale - GES -, autres impacts - bruit, ...
- analyse coût-bénéfice.

Le développement d'une flotte mixte de véhicules à motorisations alternatives doit être conjointement menée avec les ressources du territoire pour l'approvisionnement énergétique, et ce afin d'être en phase avec la démarche TEPOS du territoire.

2022 : renouvellement de la DSP et des véhicules de transport

Indicateurs

SUIVI

Nb de véhicules à motorisations alternatives

RÉSULTAT

GES émis par la flotte de véhicule renouvelée

MOYENS ET COUTS ESTIMÉS :

Etude AMO estimé entre 10 000 € et 15 000 €
Budget à prévoir dans le renouvellement DSP : + 150 000 € par véhicule sur une durée de vie de 10 ans.

GAINS ESTIMÉS

Gains annuels, gaz à effet de serre :

0.8 kteqCO₂/an en 2025

Gains annuels énergétiques :

Non chiffrable

Production énergie renouvelable annuelle :

Négligeable

Gains qualité de l'air :

2019

2020

2021

2022

X

2023

X

2024

X

2025

X

2025

AXE 1

Un territoire à énergie positive

CIBLE 1.5

Produire et distribuer nos énergies, en respectant santé et environnement

Action 1.5.1

Elaborer un schéma directeur des énergies (SDE) et réseaux de chaleur

PORTEUR DU PROJET

Pilote : Thonon Agglomération – Service Transition Energétique
Services associés : SIG

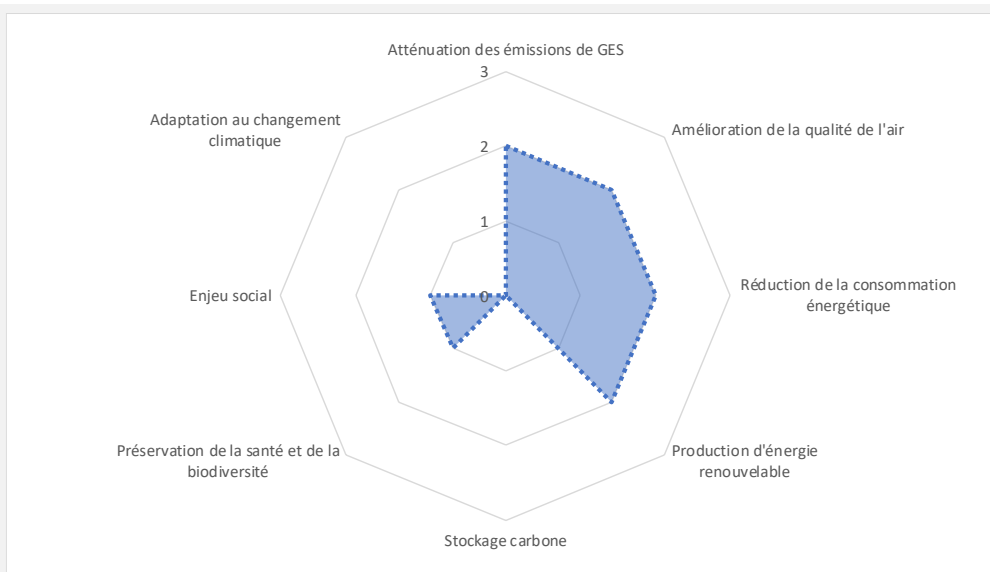
PARTENAIRES

Communes du territoire, Syane, PMGF, ADEME, Opérateurs énergétiques, ENEDIS, GRDF

Enjeu(x)

Légende :

1 : enjeu modéré - 2 : enjeu important - 3 : enjeu très important

Descriptif et objectifs
opérationnels

Contexte :

Le Schéma Directeur des Energies est un outil opérationnel de planification de la production, de la distribution et de la consommation des énergies sur le territoire. Son élaboration répond à un besoin d'établir une stratégie, des scénarios prospectifs sur les projets d'aménagement actuels et futurs en intégrant les enjeux liés aux consommations d'énergies et aux réseaux sur le territoire. Il incarne le passage d'une vision prospective à une mise en œuvre opérationnelle d'une stratégie énergétique, par croisement d'une approche cartographique et d'une approche de terrain. Il permettra d'orienter concrètement des projets EnR en croisant les gisements nets de production et de distribution avec la demande énergétique du bâti existant et à construire. Concrètement la collectivité pourra établir les objectifs et secteurs prioritaires de développement des énergies renouvelables ou de récupération de chaleur en intégrant le résultat des études à définir sur les potentiels EnR. Le SDE permettra de répondre à un besoin de montée en compétences de Thonon Agglomération sur le sujet énergie, et ce afin d'enrichir le futur PLUi. Les communes ainsi que d'autres acteurs essentiels tels que les GRD et le Syane seront intégrés à la démarche.

Des objectifs et enjeux à différentes échelles spatio-temporelles :

- Actions concrètes territorialisées : identifier les usages et les besoins prioritaires pouvant correspondre à des projets concrets, réalisables à court et moyen termes et permettant d'engager la transition et de conforter l'ambition politique.

- Politique sectorielle : capitaliser sur l'existant afin de démultiplier les projets, évaluer les investissements nécessaires et les modèles de financement envisageables.

- Stratégie territoriale énergétique : hiérarchiser les enjeux de maîtrise de l'énergie, de développement des énergies renouvelables et de développement des réseaux.

- Projet de territoire : adopter une visée prospective et de planification partagée de l'énergie au service du projet de territoire avec une coordination des différentes démarches sectorielles de planifications urbaine et énergétique. L'enrichissement mutuel des documents d'urbanisme et d'aménagement (PLUi, SCOT) permettra de construire une gouvernance énergétique territoriale.

Descriptif :

- Adopter une démarche opérationnelle en spatialisant autant que possible (à priori à la maille IRIS) les gisements de consommation (niveaux de température de chaleur, froid, électricité) et l'état des lieux des gisements EnR susceptibles de répondre aux besoins actuels et futurs (c'est le besoin qui conditionne le type d'EnR à valoriser et non l'inverse) ainsi que les enjeux sociaux et économiques associés.

- Etudier les opportunités de développement du solaire photovoltaïque (lien avec l'action 1.5.2 Réaliser un cadastre solaire et promouvoir cette filière auprès des acteurs du territoire).

- Analyser les opportunités de développement du bois énergie à partir des études menées par le SIAC pour structurer la filière bois dans le Chablais

et le Plan d'approvisionnement territorial comme outil d'aide à la décision pour les élus du territoire (lien avec l'action 1.5.3 *Faire émerger et structurer des filières EnR, notamment le bois énergie*).

- Etudier les opportunités de développement des réseaux de chaleur à partir des potentiels d'énergies renouvelables et de récupération (chaleur fatale, process industriels, etc.).

- Etudier les opportunités d'extension/densification du réseau de chaleur existant de Thonon et prospecter pour raccorder de nouveaux bâtiments. Juger la pertinence et la faisabilité de classer le réseau de chaleur de Thonon (cf. classement d'un réseau de chaleur par le Ministère de la transition écologique et solidaire).

- Etudier les opportunités de développement de la méthanisation à partir du potentiel méthanogène du territoire, issu principalement d'intrants agricoles, tout en soulignant que l'agriculture doit premièrement rester

vivrière (lien avec l'action 1.5.6 *Etudier le potentiel de développement méthanogène du territoire, notamment issu d'intrants agricoles*). Le diagnostic fait actuellement état d'une valorisation de 5,5 GWh par MEUHVELEC sur les 21.5 GWh de potentiel méthanisable sur le territoire.

Les outils opérationnels d'accès aux données cartographiées d'urbanisme, habitat, réseaux et énergie tels que le SIG interne ou SYMAGINER du Syane constituent les piliers d'un SDE et représenteront les supports incontournables d'aide à la décision et de mise en oeuvre de la planification énergétique sur le territoire de Thonon Agglomération.

SYMAGINER a vocation à décliner la stratégie territoriale des collectivités en projets opérationnels, et d'évaluer des actions menées sur le territoire. Le Syane est attentif aux partenariats à mettre en œuvre pour que la plateforme dialogue avec les autres outils métiers existants.

Indicateurs

SUIVI

Nombre de COPIL de suivi de la mise en œuvre

RÉSULTAT

Production d'ENR territorialisé

MOYENS ET COÛTS ESTIMÉS :

Etude schéma directeur des énergies estimé à environ 100 000 €

GAINS ESTIMÉS

Gains annuels, gaz à effet de serre :

1,0 kteqCO₂/an en 2025

Gains annuels énergétiques :

Non chiffrable

Production énergie renouvelable annuelle :

7,4 GWh/an en 2025

Gains qualité de l'air :

Non chiffrable

2019

2020

X

2021

X

2022

X

2023

2024

2025

2025

AXE 1

Un territoire à énergie positive

CIBLE 1.5

Produire et distribuer nos énergies, en respectant santé et environnement

Action 1.5.2

Réaliser un cadastre solaire et promouvoir cette filière auprès des acteurs du territoire

PORTEUR DU PROJET

Pilote : Pôle métropolitain du Genevois français
Porteur associé : Thonon Agglomération

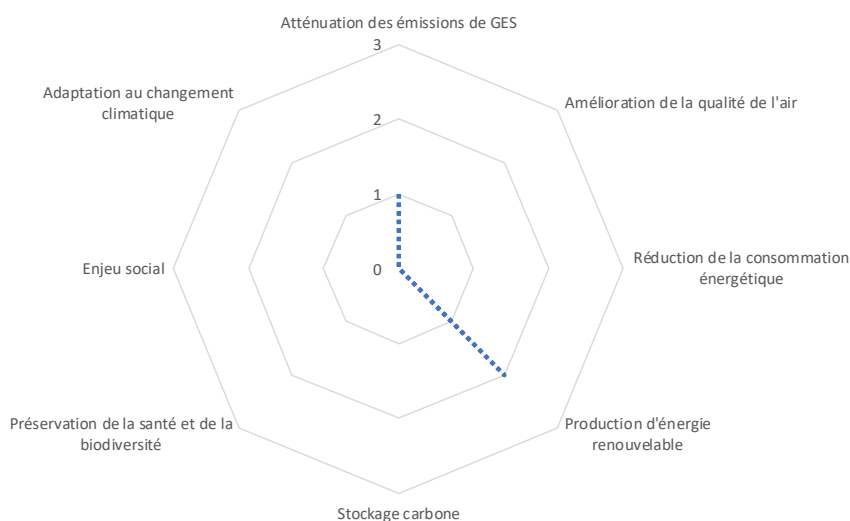
PARTENAIRES

Communes du territoire, EPCI du Pôle, Grand Genève, centrales villageoises, InnoVales, ENEDIS, partenaires du projet G2Solaire, SYAN'EnR, opérateurs énergétiques, bailleurs sociaux

Enjeu(x)

Légende :

1 : enjeu modéré - 2 : enjeu important - 3 : enjeu très important

Descriptif et objectifs
opérationnels

Contexte :

Depuis janvier 2019, une collaboration entre HES SO Genève / HEPIA et l'Université Savoie Mont-Blanc (LOCIE/FRESBE), travaille à l'élaboration d'un cadastre solaire transfrontalier dans le cadre du programme européen Interreg. Le projet G2-SOLAIRE vise à intensifier l'usage de l'énergie solaire, générer des activités économiques autour de la filière solaire, et contribuer in fine à atteindre les objectifs de transition énergétique dans un contexte de densification urbaine.

Objectifs :

- Identifier et susciter des projets de développement solaire
- Faire émerger des projets d'envergure en focalisant les actions sur le secteur collectif et public

Descriptif :

Le projet G2-SOLAIRE vise quatre principaux objectifs :

- déployer le cadastre solaire sur l'ensemble du territoire du Grand Genève.
- établir et communiquer à l'échelle des bâtiments (toitures et façades) un potentiel solaire effectif et opérationnel ainsi que les caractéristiques énergétiques des bâtiments suivant leur typologie et sur la base de modèles plus complets.

- définir de nouveaux indicateurs agréant des informations du patrimoine, du potentiel de production solaire, un potentiel d'autoconsommation (en conformité avec les cadres réglementaires et financiers) et des capacités d'injection de l'énergie électrique produite sur les réseaux.

- faciliter l'appropriation du cadastre solaire auprès des différents publics cibles, en tant que support pour sensibiliser ces publics, accélérer le développement de la filière de l'énergie solaire, favorisé par les dispositifs législatifs suisses et français.

Le cadastre solaire qui sera produit dans une première version début 2021, offrira un potentiel solaire effectif sur l'agglomération tenant compte non seulement du potentiel solaire incident sur le territoire mais aussi des opportunités d'autoconsommation de l'énergie produite selon les conditions cadres et modèles économiques, des capacités des réseaux électriques à injecter le courant produit, etc.

Déclinaison opérationnelle à l'échelle de Thonon Agglomération :

Thonon Agglomération fera le relai de cet outil cartographique de spatialisation du potentiel de production solaire, et le traduira dans les DUL en conséquence, sachant que le PLUi actuel impose déjà de disposer de production EnR pour les bâtiments de plus de 500m². Il s'agit ici d'orienter et de prioriser le développement des projets photovoltaïques auprès des porteurs de projets et des propriétaires de patrimoine immobilier conséquent dans une démarche prospective pré-opérationnelle.

Il s'agira également d'entamer la recherche de sites favorables et mobilisables parmi le patrimoine bâti communal et intercommunal, puis de lancer des études de faisabilité et des appels à manifestation d'intérêt afin de sélectionner une coopérative citoyenne ou un partenaire développeur qui aura pour mission la réalisation et l'exploitation des centrales.

- Faire émerger de nouveaux projets auprès des différentes cibles (porteurs de projets, bailleurs sociaux, promoteurs immobiliers, communes, entreprises) sur le territoire de Thonon Agglomération : recenser les sites de développement préférentiel, les patrimoines immobiliers importants, sensibiliser les propriétaires, les entreprises, amorcer des projets d'envergure (toitures, parkings et ombrières, etc.).

- Réaliser des études d'opportunités et de faisabilité sur le patrimoine public (collectivité, communes) avec l'objectif de monter des projets portés financièrement par les collectivités ou d'autres acteurs.

- Inciter ou accompagner les entreprises dans les ZAE à mener des projets de solarisation, notamment en mutualisation avec d'autres porteurs de projets (groupement de commande pour augmenter l'efficacité et la rentabilité des projets) à l'échelle d'une ou plusieurs ZAE en lien avec l'action 1.2.1 Accompagner la prise en compte des enjeux climat-air-énergie dans les entreprises. Travailler en transversalité avec le service développement économique pour bénéficier d'une porte d'entrée pour entamer le dialogue avec les entreprises.

Indicateurs

SUIVI

Mise en ligne de l'outil

Nombre d'actions d'information/de promotion/de soutien conduites

RÉSULTAT

Nombre de connexions

Production territoriale photovoltaïque en GWh/an

MOYENS ET COÛTS ESTIMÉS :

Projet intégré dans le programme européen Interreg.
Temps d'animation auprès des porteurs de projet : 0,5 ETP/an

GAINS ESTIMÉS

Gains annuels, gaz à effet de serre :

0,1 kteqCO₂/an en 2025 pour la totalité du PMGF

CCAS = 6%

TA = 8%

CCFG = 6%

CAPG = 39%

CCPR = 8%

CCPB = 11%

CCG = 22%

Production énergie renouvelable annuelle :

42 GWh/an en 2025 pour la totalité du PMGF

CCAS = 6%

TA = 8%

CCFG = 6%

CAPG = 39%

CCPR = 8%

CCPB = 11%

CCG = 22%

Gains annuels énergétiques :

Négligeables

Gains qualité de l'air :

Négligeables

2019

2020

2021

X

2022

X

2023

X

2024

X

2025

X

2025

AXE 1

Un territoire à énergie positive

CIBLE 1.5

Produire et distribuer nos énergies, en respectant santé et environnement

Action 1.5.3

Faire émerger et structurer des filières ENR, notamment le bois énergie

PORTEUR DU PROJET

Pilote : Pôle métropolitain du Genevois français
Porteurs associés : Thonon Agglomération, SIAC

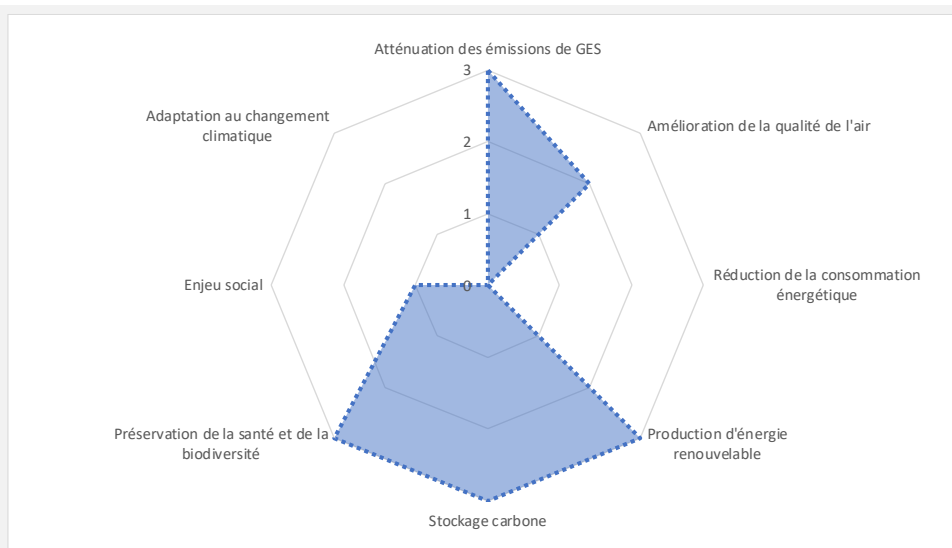
PARTENAIRES

Communes du territoire, EPCI du Pôle, Pôle Excellence Bois (PEB), Office national des forêts (ONF), Centre National et Régional de la Propriété forestière (CNPf et CRPF), Union des Forestiers Privés de Haute-Savoie (UFP74), Fédération nationale des Communes forestières (FNCOFOR), fédérations professionnelles, Grand Genève, ADEME, Région AURA, Départements, Syane, propriétaires forestiers.

Enjeu(x)

Légende :

1 : enjeu modéré - 2 : enjeu important - 3 : enjeu très important

Descriptif et objectifs
opérationnels

Contexte :

Ce libellé regroupe 3 actions complémentaires qui concourent à développer massivement les énergies renouvelables, en phase avec l'ambition TEPOS du Genevois français :

- L'incubation de projets énergies renouvelables, avec un apport d'ingénierie technique et financière aux porteurs de projets, afin par exemple, d'identifier les sites propices à la production d'EnR, de réaliser des études d'opportunité, de faisabilité, de rechercher des financements ;
- Bénéficier des services d'un opérateur énergétique, qui aurait pour vocation d'investir dans les installations de production d'énergies renouvelables, soit en tant que Maître d'Ouvrage, soit via des sociétés de projet. Ses finalités précises, statuts, sont à définir de façon plus précise, c'est pourquoi dans un premier temps, il s'agira de réaliser une étude pré-opérationnelle à la mise en œuvre de ce fonds. Un avantage important pressenti est de pouvoir associer les collectivités à la gouvernance de ce fonds ;
- La poursuite de la structuration de certaines filières, telles que la géothermie (favoriser les liens avec le programme genevois GE2020), le solaire (élaboration du cadastre) ou la filière bois énergie. Sur ce dernier aspect, le potentiel en bois énergie local est conséquent mais encore très partiellement valorisé. Il est nécessaire de disposer d'une vision globale des flux, des intérêts des acteurs de la filière, pour développer simultanément l'offre et la demande. L'objectif opérationnel est de fédérer les propriétaires forestiers et les acteurs de la filière et de conduire ensuite

les investigations nécessaires à l'émergence d'une gestion durable et intégrée de la ressource.

Déclinaison opérationnelle à l'échelle de Thonon Agglomération :

Le territoire a pour objectif de valoriser sa ressource forestière, notamment sous forme de bois énergie au profit de projets de réseaux de chaleur et chaufferies bois collectives en lien avec la fiche action "encourager les projets de chaufferies bois collectives dans les centres bourgs des petites communes.

- Appuyer les actions portées par le Syndicat Intercommunal d'Aménagement du Chablais (SIAC), notamment dans le cadre du programme européen LEADER Chablais pour la valorisation de la ressource forestière locale :

- structurer et développer une filière courte de bois énergie dans le Chablais en faisant la promotion du bois local et en permettant le stockage du bois et le séchage du bois énergie ;
- adopter une gestion durable et partagée des forêts publiques et privées permettant d'approvisionner le territoire en chaleur en adoptant une approche écosystémique des services rendus par la forêt (séquestration de CO₂, réservoir de biodiversité, filtre à eau de pluie, amélioration de la qualité de l'air, stabilité des sols, support aux activités humaines, etc.) ;
- sensibiliser les propriétaires forestiers et mettre en place des leviers permettant l'accessibilité de la ressource en réduisant le morcellement très important et la taille très réduite des parcelles

forestières qui sont actuellement des freins à une exploitation de qualité de la ressource : bourse d'échange foncier, schéma de desserte, plan de gestion, etc.

- renforcer la fonction récréative des forêts publiques et des espaces naturels connexes, notamment en améliorant la connaissance du grand public et des acteurs du territoire sur le milieu forestier ;
- développer de nouveaux partenariats de manière à partager des expériences et apprentissages avec d'autres territoires, mettre en

oeuvre des projets économiques ou environnementaux communs avec d'autres territoires.

- Identifier les besoins d'adaptation de la filière et d'accompagnement par les collectivités : acquisition de biens vacants, soutien aux entreprises et exploitants, extension ou création de plateformes, etc.
- Réviser et animer la Charte forestière pour une meilleure mobilisation des acteurs et de la ressource (bois énergie et bois construction).

Indicateurs

SUIVI

Mise en place d'un opérateur territorial

Nombre de COPIL de suivi

RÉSULTAT

Production de bois énergie en GWh/an sur le territoire

Tonnes de bois énergie mobilisées (exploitées et conditionnées en combustible) sur le territoire

MOYENS ET COUTS ESTIMÉS :

Coordination et suivi : 0,5 ETP/an pour le PMGF
Prestations PMGF : 100 000 €/an
Temps de suivi pour TA : 0,1 ETP/an au minimum

GAINS ESTIMÉS

Gains annuels, gaz à effet de serre :

6 kteqCO₂/an en 2025 pour la totalité du PMGF

CCAS = 6%

TA = 27%

CCFG = 5%

CAPG = 33%

CCPR = 7%

CCPB = 11%

CCG = 11%

Production énergie renouvelable annuelle :

46 GWh/an en 2025 pour la totalité du PMGF

CCAS = 6%

TA = 27%

CCFG = 5%

CAPG = 33%

CCPR = 7%

CCPB = 11%

CCG = 11%

Gains annuels énergétiques :

Négligeables

Gains qualité de l'air :

Négligeables

2019

2020

X

2021

X

2022

X

2023

X

2024

X

2025

X

2025

AXE 1

Un territoire à énergie positive

CIBLE 1.5

Produire et distribuer nos énergies, en respectant santé et environnement

Action 1.5.4

Encourager les chaufferies collectives et les réseaux de chaleur bois dans les centres bourgs des communes

PORTEUR DU PROJET

Pilote : Thonon Agglomération – Service Transition Energétique
Services associés : Urbanisme, Patrimoine, SIG

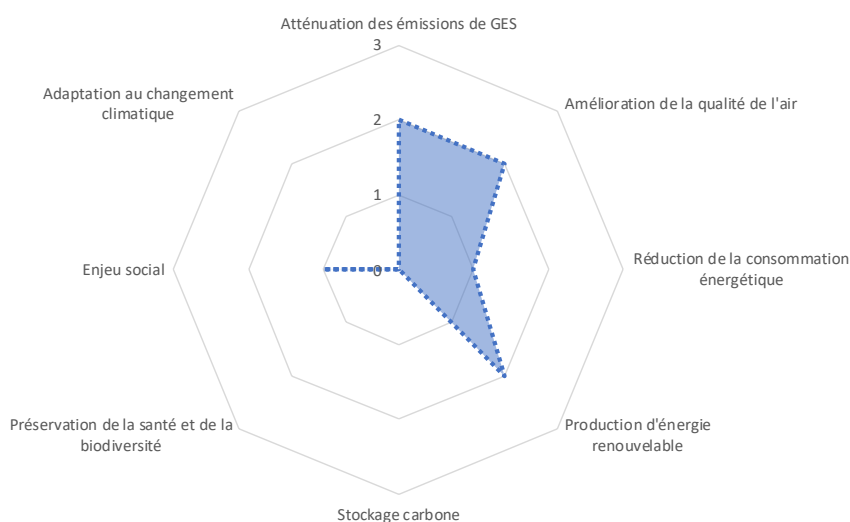
PARTENAIRES

Communes du territoire, Région AURA (appel à projet bois énergie), ADEME (Fonds Chaleur), ForestEner, Syan'Chaleur (régie du Syane pour les réseaux de chaleur), SIAC

Enjeu(x)

Légende :

1 : enjeu modéré - 2 : enjeu important - 3 : enjeu très important



Descriptif et objectifs opérationnels

Contexte :

Des conclusions du SDE découleront des objectifs opérationnels, des études de préfiguration et de faisabilité projet par projet.

Maîtriser ses coûts énergétiques, valoriser les ressources de son territoire et l'inscrire dans la dynamique de la transition énergétique : autant de sujets auxquels les réseaux de chaleur et de froid apportent des réponses adaptées.

Objectifs :

- Informer, sensibiliser les acteurs à l'intérêt du bois énergie approvisionné par les filières locales de bois forestier
- Encourager les projets de chaufferie bois pour le petit et moyen collectif (puissance de 300kW)
- Promouvoir les petits réseaux de chaleur

Descriptif :

De nombreux centres bourgs sont susceptibles d'être équipés de chaufferies bois accompagnées de petits réseaux de chaleur pour connecter les bâtiments et équipements publics voire les bâtiments tertiaires et les logements.

Un dispositif d'accompagnement des communes peut être engagé :

- Informer et sensibiliser les élus par les visites d'équipements fonctionnels et les retours d'expérience.
 - Former les élus-services sur la conduite d'un projet de chaufferie bois : retours d'expérience sur les chaufferies bois du territoire ainsi que sur les chaufferies communales des territoires connexes : Annemasse Agglo (réseau de chaleur du quartier de la gare d'Annemasse et chaufferie communale citoyenne ForestEner de Lucinges), CCHC (chaufferie communale des Gets), CC Quatre Rivières (projet de réseau de chaleur bois communal à Saint-Jeoire).
 - Recenser les chaufferies au fioul vétustes des bâtiments communaux et intercommunaux et étudier le remplacement par des installations bois énergie.
 - Mutualiser les analyses d'opportunités pour les communes intéressées.
 - Par extension des coopératives citoyennes de production solaire (lien avec l'action 3.1.1 *Sensibiliser les acteurs et accompagner les initiatives de projets de développement d'énergies renouvelables*), évaluer la pertinence d'investissement citoyen afin de créer des projets de bois énergie en circuit court, bien ancrés dans le territoire.
- En parallèle, il peut être intéressant d'organiser une formation des services techniques communaux sur la conduite des chaufferies bois pour faciliter la prise en main des équipements déjà en place par les services.

Indicateurs

SUIVI

Nombre de chaufferies bois mises en œuvre sur les communes

Nombre d'agents formés dans les communes

RÉSULTAT

Production de bois énergie en GWh/an par ces réseaux de chaleur

MOYENS ET COUTS ESTIMÉS :

Temps d'animation auprès des communes à définir.
Budget communication : utilisation privilégiée des outils de communication de la collectivité et recours éventuellement à des prestations externes à hauteur de 1 000 €/an

GAINS ESTIMÉS

Gains annuels, gaz à effet de serre :

1,3 kteqCO₂/an en 2025

Gains annuels énergétiques :

Négligeables

Production énergie renouvelable annuelle :

10,0 GWh/an en 2025

Gains qualité de l'air :

Non chiffrable

2019

2020

X

2021

X

2022

X

2023

X

2024

X

2025

X

2025

AXE 1

Un territoire à énergie positive

CIBLE 1.5

Produire et distribuer nos énergies, en respectant santé et environnement

Action 1.5.5

Etudier le potentiel géothermique de faible et moyenne profondeur du territoire et promouvoir la géothermie

PORTEUR DU PROJET

Pilote : Thonon Agglomération – Service Transition Energétique
Services associés : Urbanisme, SIG, Eau potable

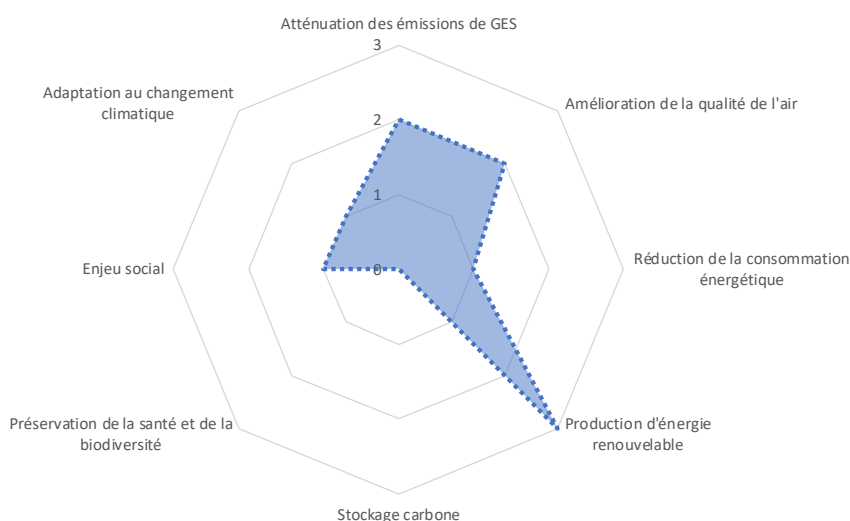
PARTENAIRES

PMGF, Syane, Canton de Genève OCEN, Services industriels de Genève, ADEME, Bureau de Recherches Géologiques et Minières (BRGM), Association française des professionnels de la géothermie (Afpge), Société anonyme des Eaux d'Evian (SAEME).

Enjeu(x)

Légende :

1 : enjeu modéré - 2 : enjeu important - 3 : enjeu très important

Descriptif et objectifs
opérationnels

Contexte :

La géothermie reste encore une énergie peu connue, tout en présentant un intérêt notamment pour les bâtiments de surface moyenne (au moins supérieure à 150m2) chauffage et rafraîchissement (établissements de santé ou accueillants des publics fragiles, etc.). Le canton de Genève conduit depuis quelques années, dans le cadre de son programme Géothermie 2020, des travaux de recherche sur le potentiel géothermique de son sous-sol. Les résultats et les perspectives des premiers forages exploratoires à moyenne profondeur semblent prometteurs. Le bassin géologique étant évidemment transfrontalier, ce retour d'expérience nous conforte dans l'intérêt de mener des études pour mieux connaître le potentiel « énergie » de notre sous-sol (moyenne profondeur)

Objectifs :

- Réduire les émissions de gaz à effet de serre (GES)
- Développer l'autonomie énergétique du territoire

Descriptif :

- réaliser des études visant à améliorer la connaissance du sous-sol du bassin molassique et évaluer son potentiel (géothermie et eaux souterraines en particulier (en lien avec l'action 1.5.1 *Elaborer un schéma directeur des énergies (SDE) et des réseaux de chaleur*).
- solliciter les partenaires suisses pour bénéficier de leur retour d'expérience, partager les informations, la méthodologie, les données, y compris sur les points de vigilance à avoir sur la localisation à proximité des secteurs sensibles.
- prendre en compte dans les études énergie d'opportunité et de faisabilité la filière géothermique.
- faire mieux connaître la géothermie, ses avantages/inconvénients, les usages adaptés, etc., notamment en visitant des installations en fonctionnement, en lien avec l'action "sensibiliser les acteurs et accompagner les initiatives de projets de développement d'énergies renouvelables".

Indicateurs

SUIVI

Lancement et résultats d'études

RÉSULTAT

Production d'énergie issue de la géothermie sur le territoire en GWh/an

MOYENS ET COUTS ESTIMÉS :

A définir en fonction des discussions avec le canton de Genève

GAINS ESTIMÉS

Gains annuels, gaz à effet de serre :

1,8 kteqCO₂/an en 2025

Gains annuels énergétiques :

Négligeables

Production énergie renouvelable annuelle :

30,0 GWh/an en 2025

Gains qualité de l'air :

Négligeables

2019

2020

2021

2022

2023

2024

2025

X

X

X

X

X

2025

AXE 1

Un territoire à énergie positive

CIBLE 1.5

Produire et distribuer nos énergies, en respectant santé et environnement

Action 1.5.6

Etudier le potentiel de développement méthanogène du territoire, notamment issus d'intrants agricoles

PORTEUR DU PROJET

Pilote : service transition énergétique de Thonon Agglomération
Services associés : SIG, Protection Gestion du Milieu naturel, Déchets

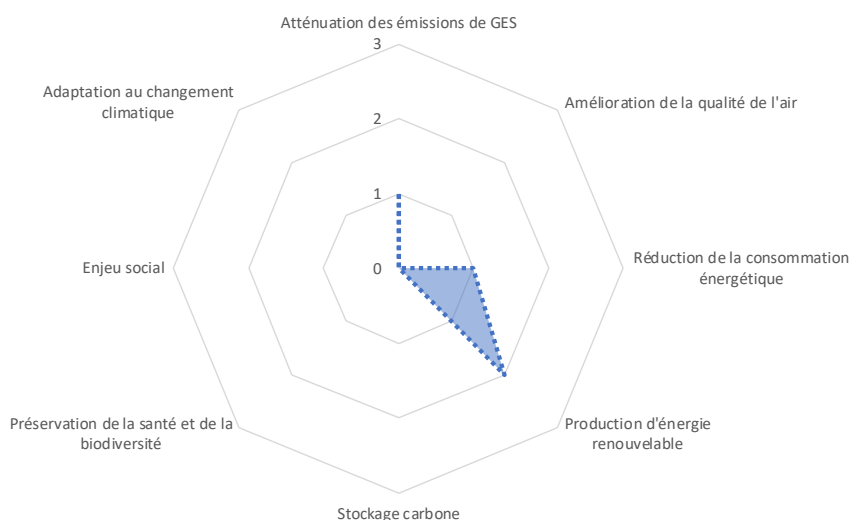
PARTENAIRES

Communes du territoire, Chambre d'Agriculture Savoie Mont-Blanc, SICA Terres du Léman, coopératives agricoles laitières et céréalières, GRDF

Enjeu(x)

Légende :

1 : enjeu modéré - 2 : enjeu important - 3 : enjeu très important

Descriptif et objectifs
opérationnels

Contexte :

En plus d'être un puit de carbone précieux, le territoire semi-rural de Thonon Agglomération, offre également un potentiel de méthanisation (production de biogaz et de digestat fertilisant), et ce notamment à partir d'intrants agricoles. Il ouvre des perspectives nouvelles pour les acteurs (agriculteurs, communes, etc.). Le biogaz issu du processus de méthanisation peut être valorisé comme biocarburant dans les transports ou par injection dans le réseau gaz, et le digestat, résidu fertilisant du procédé, est valorisable en épandage agricole, ce qui contribue à la réduction des émissions de GES des élevages.

Potentiel méthanisation identifié sur le territoire : 16 GWh

Objectifs :

- Développer l'autonomie énergétique sur le territoire
- Identifier et susciter des potentiels projets de développement des EnR
- Favoriser l'émergence d'un projet de méthanisation agricole de territoire s'inscrivant dans une dynamique d'économie circulaire

Descriptif :

- Initier un dialogue territorial avec la profession agricole (et ses relais : Chambre d'agriculture et groupement local SICA Terres du Léman) : l'essentiel étant de privilégier des projets "sur mesure" et rentables, montés et pilotés par des agriculteurs motivés, ancrés dans les territoires avec des partenariats stratégiques. Il sera important de veiller

à intégrer les contraintes et les besoins de chacun des acteurs mobilisés, y compris les attentes des agriculteurs (valorisation des effluents ou autre matière agricole, maintien d'une fertilisation correspondant aux besoins des surfaces, etc.). Il s'agira également d'associer les acteurs essentiels (communes, riverains, etc.) pour instaurer les conditions de recherche de solutions collectives et de favoriser l'émergence d'une filière réussie et aboutie.

- Réaliser une étude d'opportunité sur le potentiel méthanisable (diagnostic) pour connaître précisément l'état des lieux et les potentialités : quantifier et qualifier les intrants afin d'identifier le gisement méthanogène, recenser les débouchés pour le biogaz et le digestat tout en tenant compte des réalités du territoire.
- Réaliser une étude de faisabilité rendant compte des aspects techniques, de rentabilité économique, des contraintes réglementaires à respecter (plan d'épandage, impossibilité d'épandre du digestat issu de matières carnées sur les surfaces AOP/IGP, etc.) sera nécessaire pour impulser le projet.
- Juger la pertinence d'élaborer un schéma territorial de méthanisation permettant d'identifier des projets opérationnels, cohérents avec le Schéma Régional Biomasse (SRB).
- Identifier le potentiel réel compte tenu des contraintes des exploitations agricoles (tailles d'exploitation, distances et périmètre de livraison, cahiers des charges AOP/IGP concernant les intrants fertilisants...).
- Intégrer les unités de méthanisation déjà présentes sur le territoire (MEUHVELEC à Veigy).
- Envisager une valorisation des biodéchets issus des restaurations hors domicile, en complément des intrants externes non agricoles.

Indicateurs

SUIVI

Nombre d'agriculteurs mobilisés

RÉSULTAT

Lancement d'une étude de d'opportunité/faisabilité

MOYENS ET COUTS ESTIMÉS :

Coût d'une étude d'opportunité/faisabilité AMO estimé à 15 000 €

GAINS ESTIMÉS

Gains annuels, gaz à effet de serre :

1,3 kteqCO₂/an en 2025

Gains annuels énergétiques :

Négligeables

Production énergie renouvelable annuelle :

6,0 GWh/an en 2025

Gains qualité de l'air :

Non chiffrable

2019

2020

X

2021

X

2022

X

2023

X

2024

X

2025

X

2025

AXE 2

Un territoire résilient et innovant

CIBLE 2.1

Adapter le territoire au changement climatique et préserver notre santé

Action 2.1.1

Etudier la création d'un fonds de renouvellement des installations de chauffage au bois

PORTEUR DU PROJET

Pilote : Pôle métropolitain du Genevois français
Porteur associé : Thonon Agglomération

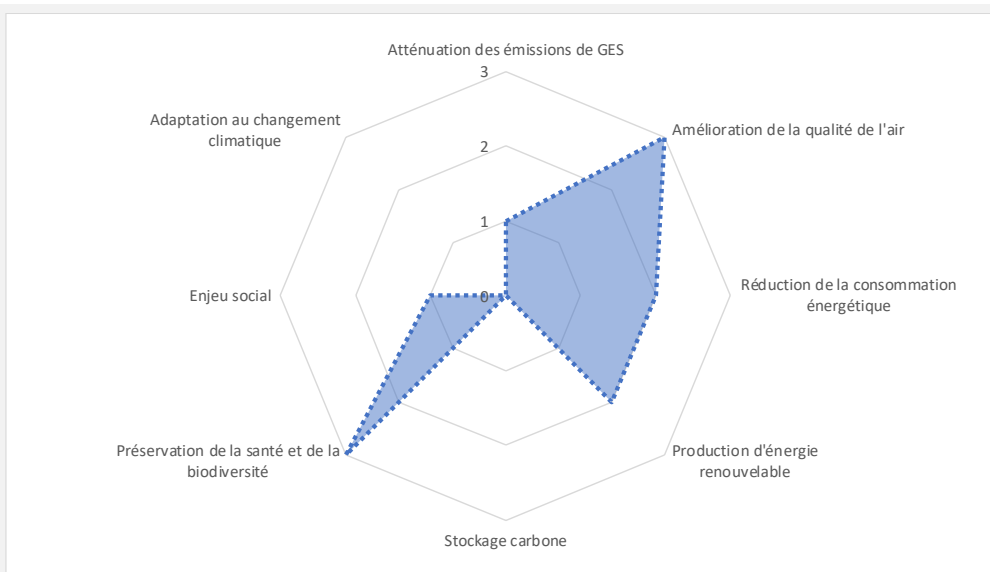
PARTENAIRES

ATMO, ARS, EPCI du Pôle, ADEME, Région AURA, Etat

Enjeu(x)

Légende :

1 : enjeu modéré - 2 : enjeu important - 3 : enjeu très important

Descriptif et objectifs
opérationnels

Contexte & descriptif :

Sur le Genevois français, 2 territoires sont aujourd'hui concernés par le PPA (Plan de Protection de l'atmosphère) de la Vallée de l'Arve: CC du Pays Rochois, et CC de Faucigny Glières. Parmi les actions phares du PPA, figure la poursuite du Fonds Air Bois pour soutenir financièrement les particuliers à remplacer leur ancien appareil domestique de chauffage au bois par un appareil performant Flamme Verte. L'objectif est d'étendre le dispositif du Fonds Air Bois à l'ensemble du territoire métropolitain. Une étude de préfiguration qui sera menée par le Pôle métropolitain du en 2020 permettra de préciser les objectifs du fonds, ses modalités de mise en œuvre (engagement financier et opérationnel des EPCI, critères d'attribution du fonds : conditionnalité technique, de ressources, statut du logement, etc. ont été avancées) ainsi que son articulation avec les dispositifs de soutien existants. Notamment, il est important de coordonner cette étude avec celle de l'action 1 : *fonds air Bois et EnR de la Convention Air* dont l'objectif est de réduire les émissions des polluants atmosphériques sur le bassin du Genevois français, notamment aux particules fines par le chauffage au bois non performant (lien également avec l'action 1.1.5 *Etudier la création d'un fonds métropolitain de soutien à la rénovation énergétique*). ATMO suggère que cette aide soit plus incitative pour l'installation de chauffage aux granulés que d'installations

bois bûche, compte tenu de la meilleure performance environnementale des granulés en termes d'émissions de particules. L'approvisionnement en bois énergie (plaquettes, granulés) pour les nouveaux systèmes de chauffage devra à terme être issu de forêts locales, d'où la nécessité de structurer les filières locales (lien avec l'action 1.5.3 *Faire émerger et structurer des filières ENR, notamment le bois énergie*).

La création de postes d'ambassadeurs pour faire connaître les enjeux qualité de l'air et le dispositif Fonds Air Bois pourrait également être intégrée à cette action et potentiellement rattachée à l'animation REGENERO.

La gouvernance de cette action doit être finalisée avec l'appui du PMGF. Les lignes de partage entre les EPCI et le PMGF (étude en amont, mise en œuvre opérationnelle, suivi administratif, etc.) pour le portage de cette action et les rôles respectifs doivent encore être définis. La gestion technique et administrative de ce fonds pourrait entrer dans le cahier des charges d'une future ALEC ou d'un opérateur énergétique sur le territoire.

Indicateurs

SUIVI

Réalisation de l'étude

RÉSULTAT

Nombre d'équipements renouvelés avec appui du fonds

MOYENS ET COUTS ESTIMÉS :

Etude AMO estimée à 5 '000 €
Temps de suivi et coordination

GAINS ESTIMÉS

Gains annuels, gaz à effet de serre :

Non chiffrable

Gains annuels énergétiques :

Non chiffrable

Production énergie renouvelable annuelle :

Non chiffrable

Gains qualité de l'air :

Non chiffrable

2019

2020

2021

2022

2023

2024

2025

X

X

X

X

X

2025

AXE 2

Un territoire résilient et innovant

CIBLE 2.1

Adapter le territoire au changement climatique et préserver notre santé

Action 2.1.2

Renforcer la prise en compte des enjeux climat-air-énergie dans les documents d'urbanisme et l'aménagement urbain

PORTEUR DU PROJET

Pilote : service urbanisme de Thonon Agglomération
Services associés : transition énergétique, Protection Gestion du Milieu naturel, habitat, mobilité, économie, SIG

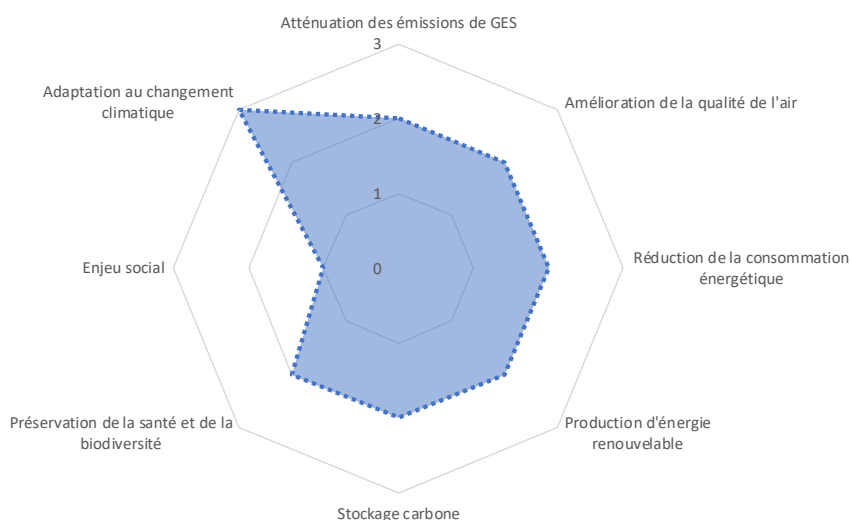
PARTENAIRES

Communes du territoire, CAUE 74, ATMO Auvergne Etat, Région AURA, Syane

Enjeu(x)

Légende :

1 : enjeu modéré - 2 : enjeu important - 3 : enjeu très important

Descriptif et objectifs
opérationnels

Contexte :

Le Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) est un outil de planification central pour une commune et/ou une intercommunalité : lisibilité sur la stratégie de développement du territoire et articulation entre les principales politiques, y compris en matière de climat-air-énergie. Les choix d'aménagement définis orientent les performances énergétiques des projets à venir, ont une incidence sur les pratiques de mobilité de chacun, ou préfigurent de l'exposition des populations à la pollution atmosphérique (localisation d'équipements sensibles type crèches ou équipements médicaux).

Devant réglementairement être compatible avec le PLH, le SCoT et prendre en compte les actions du PCAET, il est nécessaire de définir dans le prochain PLUi à 25 communes, des prescriptions permettant d'assurer une politique énergétique ambitieuse et cohérente sur l'ensemble du territoire. Par ailleurs, les projets portés par l'Agglomération pourront constituer des exemples de traduction opérationnelle de ces dispositions.

Objectifs :

- Fixer des orientations d'aménagement permettant l'adaptation aux effets du changement climatique, la baisse des émissions de GES et intégrant les enjeux santé-environnement, notamment liés à la qualité de l'air et à la surchauffe estivale.
- Renforcer la prise en compte des enjeux climat-air-énergie dans les choix en matière d'aménagement et de planification territoriale.

- Traduire les orientations issues du schéma directeur des énergies (SDE) et des réseaux de chaleur dans les prochains documents de planification urbaine de la collectivité (futur PLUi) et dans les opérations d'aménagements urbains afin d'assurer la cohérence de la politique énergétique de l'agglomération.

Descriptif :

2 leviers principaux :

- **l'élaboration ou de la révision des documents d'urbanisme.**
Il s'agit d'intégrer des mesures climat-air-énergie dans les différentes pièces constitutives du prochain PLUi à 25 communes en mobilisant les outils/documents cadres identifiés dans le PCAET (SYMAGINER, G2GAME, SDE...) et contribuant à avoir une approche pré-opérationnelle des enjeux de la transition énergétique dans les documents de planification.
- **la réalisation d'opérations d'aménagement** et plus spécifiquement celles sous maîtrise d'ouvrage publique (Zones d'activités, Opérations d'aménagement structurantes, etc.).
Il s'agit de décliner les dispositions climat-air-énergie des DUL dans des secteurs stratégiques et/ou des opérations d'aménagement structurantes sous maîtrise d'ouvrage de Thonon Agglomération. Ces opérations pourraient intégrer dans leur évaluation des indicateurs air énergie climat afin de construire un référentiel et « montrer l'exemple ».

Une boîte à outils présentant des mesures d'intégration des enjeux climat-air-énergie dans les DUL et/ou projet sera réalisée : identification d'objectifs cibles par thématiques.

Des exemples de prescriptions à réfléchir :

- conditionner l'ouverture d'extensions urbaines au respect de performances énergétiques et environnementales renforcées : constructions, travaux, aménagements...
- Réduire les déplacements en travaillant sur l'organisation spatiale et les mixités fonctionnelles : favoriser l'accès aux commerces de proximité par des voies cyclables et piétonnes sécurisées, limiter la circulation motorisée,
- Améliorer la qualité de l'air en travaillant sur les formes urbaines (morphologie urbaine) favorisant une meilleure circulation de l'air et dispersion des polluants et en limitant l'exposition des populations sensibles aux polluants atmosphériques (éloignement de certains établissements à la surexposition)
- Réduire les îlots de chaleur urbains, en réintroduisant la nature en ville : maximiser la végétalisation des espaces publics et privés via le coefficient d'espaces verts pour les nouvelles constructions, les jardins

partagés ; revaloriser l'eau en ville, notamment via la réouverture de certains cours d'eau et la création de noues paysagères.

- Prévenir les risques d'inondations, en imposant des espaces de pleine terre non imperméabilisés et en favorisant une gestion des eaux pluviales à la parcelle...

Pour s'assurer de l'efficacité de cette mesure, devront être définis :

- une animation auprès des élus et techniciens en charge de l'urbanisme dans les communes, ainsi que des services de TA concernés par l'élaboration des DUL et la définition des projets. L'objectif est de partager les objectifs et les outils disponibles pour intégrer collégialement les enjeux climat-air-énergie dans les politiques d'urbanisme et l'accompagnement des porteurs de projets (maîtres d'ouvrages d'opérations).
- une grille d'évaluation (ou modalités d'utilisation) des outils à disposition (GES Urba/GES PLU/GES Opam) pour les projets d'aménagement (performance énergétique, taux d'EnR, émissions de GES, etc.)

Indicateurs

SUIVI

Réalisation d'une OAP thématique, d'une boîte à outils et d'un document d'objectifs cibles à destination des communes et des maîtres d'ouvrages d'opérations

Nombres de critères énergie climat inscrits dans les PLU et projets d'aménagement

RÉSULTAT

Grille d'évaluation pour les projets d'aménagement (performance énergétique, taux d'EnR, part des matériaux biosourcés, part de pleine terre...)

MOYENS ET COÛTS ESTIMÉS :

Temps d'animation et de coordination : 0,25 ETP/an.
Budget AMO pour études spécifiques estimé entre 20 000 et 30 000 €

GAINS ESTIMÉS

Gains annuels, gaz à effet de serre :

4,8 kteqCO₂/an en 2025

Production énergie renouvelable annuelle :

7,4 GWh/an en 2025

Gains annuels énergétiques :

21,2 GWh/an en 2025

Gains qualité de l'air :

2019

2020

X

2021

X

2022

X

2023

X

2024

X

2025

X

2025

AXE 2

2 - Un territoire résilient et innovant

CIBLE 2.1

Adapter le territoire au changement climatique et préserver notre santé

Action 2.1.3

Animer l'ensemble des acteurs dans la limitation de l'utilisation des produits phytosanitaires

PORTEUR DU PROJET

Pilote : Thonon Agglomération – Service Protection Gestion du Milieu Naturel

Services associés : Transition Énergétique

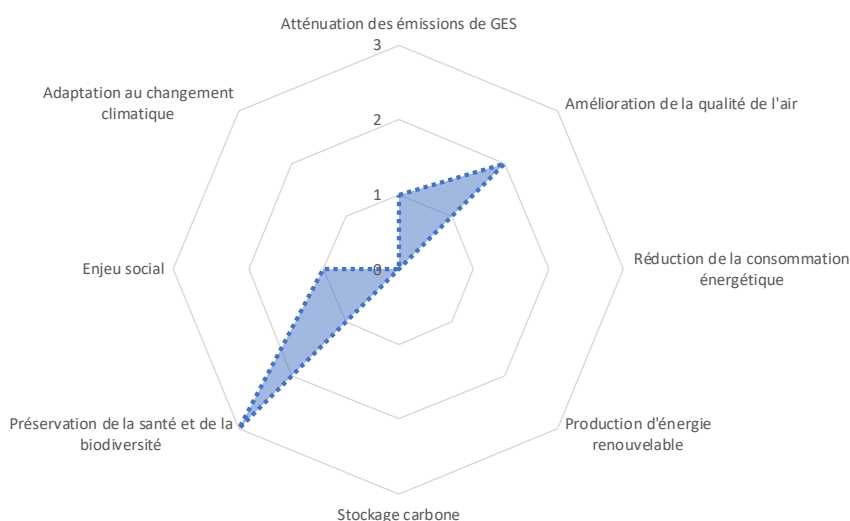
PARTENAIRES

Communes du territoire, associations protection environnement, Agence de l'Eau RMC, Conseil départemental 74, SICA Terres du Léman, coopératives laitières (notamment Jura Mont-Blanc) et céréalières, Chambre d'Agriculture Savoie Mont-Blanc

Enjeu(x)

Légende :

1 : enjeu modéré - 2 : enjeu important - 3 : enjeu très important

Descriptif et objectifs
opérationnels

Contexte :

Poursuivre la mise en oeuvre de cette action initiée dans le cadre du Contrat de territoire de Thonon Agglomération, dans le cadre du volet "QUAL-Atteindre et préserver une bonne qualité des eaux superficielles et souterraines".

Le Contrat de Territoire est un outil de planification visant à mener une politique globale de préservation des milieux aquatiques (les cours d'eau, les zones humides, les rives du Léman) et de la bonne qualité des eaux superficielles et souterraines. Il comporte un programme pluriannuel d'actions sur six ans qui se termina fin 2019. Environ 40% du budget du programme d'actions était alloué à la poursuite des travaux d'assainissement.

En modifiant la température, l'hydrologie et la qualité de l'eau, le changement climatique impacte les zones humides et milieux aquatiques et par voie de conséquence leurs services rendus à l'environnement. Fréquemment classés espaces naturels sensibles, ils constituent des puits de carbone naturels qui contribuent à écrêter les crues et stocker naturellement l'eau. Ces sites font partie du patrimoine du territoire qu'il convient de protéger.

Objectif :

- Préserver l'environnement, la qualité des eaux, la biodiversité et notre santé

- Adapter le territoire aux changements climatiques et à ses effets (notamment aléas de type sécheresse et crue)

Descriptif :

- Accompagner la profession agricole dans la recherche de solutions alternatives à l'utilisation des produits phytosanitaires : animations "tour de plaine", organisation de visites d'exploitation, création d'un groupe des 30 000 (vérifier s'il n'y en a pas déjà un qui couvre le territoire, formations techniques, en se basant sur les souhaits et les besoins des exploitants. Un groupe Dephy étant déjà en place sur le territoire, il pourra être intéressant de se baser sur cette initiative départementale.

- Accompagner les agriculteurs volontaires dans la certification Agriculture Biologique et Haute Valeur Environnementale (HVE).

- Suivre et accompagner la mise en oeuvre de la charte régionale d'entretien des espaces publics "Objectif zéro pesticide dans nos villes et villages" : animations notamment sur la thématique des cimetières et terrains de foot dans les communes.

- Proposer des alternatives aux particuliers : animations, soutien aux réseaux de jardiniers, etc.

Indicateurs

SUIVI	RÉSULTAT
Nombre d'actions d'information ou d'accompagnement réalisées	Valeur de l'indice de fréquence des traitements (exploitation)
Nombre de participants aux animations	
MOYENS ET COUTS ESTIMÉS :	Budget global estimé à 60 000 € HT
GAINS ESTIMÉS	
Gains annuels, gaz à effet de serre : Négligeables	Gains annuels énergétiques : Négligeables
Production énergie renouvelable annuelle : Négligeables	Gains qualité de l'air : Non chiffrable

2019

2020	2021	2022	2023	2024	2025
X	X	X	X	X	X

2025

AXE 2

Un territoire résilient et innovant

CIBLE 2.1

Adapter le territoire au changement climatique et préserver notre santé

Action 2.1.4

Adopter une gestion pérenne de la ressource en eau qui tienne compte des enjeux du dérèglement climatique

PORTEUR DU PROJET

Pilote : Thonon Agglomération - Service assainissement
Services associés : Transition Énergétique, Protection Gestion du Milieu naturel, Eau potable, Assainissement.

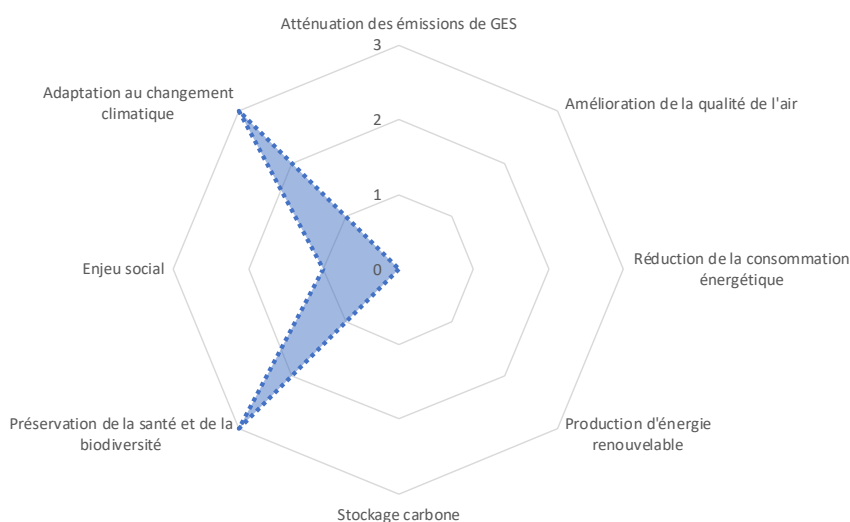
PARTENAIRES

Communes du territoire, Agence de l'eau RMC, le Cluster Eau, la CIPEL.

Enjeu(x)

Légende :

1 : enjeu modéré - 2 : enjeu important - 3 : enjeu très important



Descriptif et objectifs opérationnels

Objectifs :

- Sécuriser l'alimentation en eau potable à l'échelle du territoire en assurant une qualité et une quantité disponible suffisante
- conseiller alimentation en eau potable du territoire et préservation des débits du milieux naturels
- Optimiser la consommation des ressources en évitant les gaspillages
- Améliorer la performance des réseaux et limiter les fuites
- Mettre en oeuvre la compétence GEMAPI (préservation des milieux aquatiques, prévention des inondations...)

Descriptif :

- Juger la pertinence de mettre en place des modalités de gestion conjoncturelle : modalités de répartition entre les usagers, gestion en temps de crise, tarification différenciée, etc.
- Associer et concerter la profession agricole dans les réflexions collectives concernant la répartition de la ressource. La gestion de la ressource en eau et le maintien de sa disponibilité pour les activités agricoles au moment où elles en ont besoin est un enjeu fort pour l'adaptation de l'agriculture au changement climatique et le maintien de ses capacités à répondre aux demandes de la populations.
- Se doter de schéma directeur pour chacune des compétences et d'un plan de gestion intégrée de la ressource en eau.

Et plus précisément sur chacune des compétences ci-dessous

➡ Compétence Assainissement :

- Obligation de rendement du réseaux d'assainissement et des STEP :

- Poursuivre le renouvellement des réseaux, s'affranchir des eaux claires parasites (ECP) en entrée de STEP pour minimiser les variations de débit et maintenir un haut rendement épuratoire : poursuivre le travail entamé sur les réseaux séparatifs eaux pluviales/eaux usées afin de limiter le nombre de déversoirs d'orage et ne traiter en station d'épuration que les eaux usées ;
- Mener des campagnes de mesures/suivi des débits dans les réseaux et de contrôle pour identifier et supprimer les arrivées d'eaux météoriques et souterraines dans les réseaux d'assainissement.

- Connaître et réduire les substances non traitables en station d'épuration à ce jour et accompagner les industriels à maîtriser leurs rejets d'eaux usées dans les réseaux d'assainissement (en attente de retour du diagnostic actuellement en cours, campagnes de caractérisation des rejets des substances dangereuses pour l'environnement (RSDE) en cours STEP Thonon et Douvaine et suivant PPI).

➡ Compétence GEMAPI

- Préserver le rôle hydraulique des zones humides pour permettre l'écrêtement des crues.

➔ Compétence Eau potable :

- Actions visant un équilibre de l'utilisation des ressources en eau potable (pour l'approvisionnement en eau potable AEP) et au maintien d'un débit réservé aux cours d'eau ;
- Limiter le gaspillage de la ressource au niveau des réseaux : poursuivre les investissements et travaux liés à la performance des installations pour détecter les fuites réseaux et maintenir les réseaux de distribution d'eau potable "étanches".
- Limiter le gaspillage de la ressource au niveau des usages : favoriser la récupération de l'eau de pluie et de l'eau grise pour les usages domestiques ;
- Sensibiliser le grand public sur la raréfaction de la ressource eau, inciter les particuliers aux économies d'eau : campagne d'information et de

communication sur l'existence et l'utilité de robinets anti-fuites, de chasse d'eau basse consommation, d'économiseurs sur les robinets. Réutilisation des eaux de pluie pour des usages secondaires (arrosage, toilettes, lavage de véhicules...).

➔ Compétence Eau pluviale ;

- Elaborer un schéma directeur eau pluviale sur l'ensemble du territoire pour une gestion intégrée des eaux pluviales : mettre en perspective avec l'artificialisation des sols (lien avec l'action 2.1.2 Renforcer la prise en compte des enjeux climat-air-énergie dans les documents d'urbanisme et l'aménagement urbain).
- Favoriser l'infiltration des EP à la parcelle

Indicateurs

SUIVI

Finalisation des livrables
Evolution des rendements des réseaux
Nbre d'animations et/ou de campagnes de communication réalisées

RÉSULTAT

Volume d'eau consommée/habitants/an (Dans le rapport sur le prix et la qualité du service public RPQS)

MOYENS ET COUTS ESTIMÉS :

Etude AMO estimée à 100 000 € TTC
Travaux : à chiffrer selon choix d'aménagement faits ;
- Schéma directeur eau en cours de finalisation Thonon SEMV
- Schéma directeur assainissement en cours finalisation 24 communes, Thonon fin 2020.
Moyens humains encore à définir à la suite de la prise de compétence eau potable début 2020 par Thonon Agglomération

GAINS ESTIMÉS

Gains annuels, gaz à effet de serre :
Négligeable

Production énergie renouvelable annuelle :
Négligeable

Gains annuels énergétiques :
1,0 GWh/an en 2025

Gains qualité de l'air :
Négligeable

2019

2020

X

2021

X

2022

X

2023

X

2024

X

2025

X

2025

AXE 2

Un territoire résilient et innovant

CIBLE 2.1

Adapter le territoire au changement climatique et préserver notre santé

Action 2.1.5

Former l'ensemble des acteurs à la lutte contre les espèces invasives

PORTEUR DU PROJET

Pilote : Thonon Agglomération – Service Protection Gestion du Milieu naturel

Services associés : Transition Energétique, Déchets

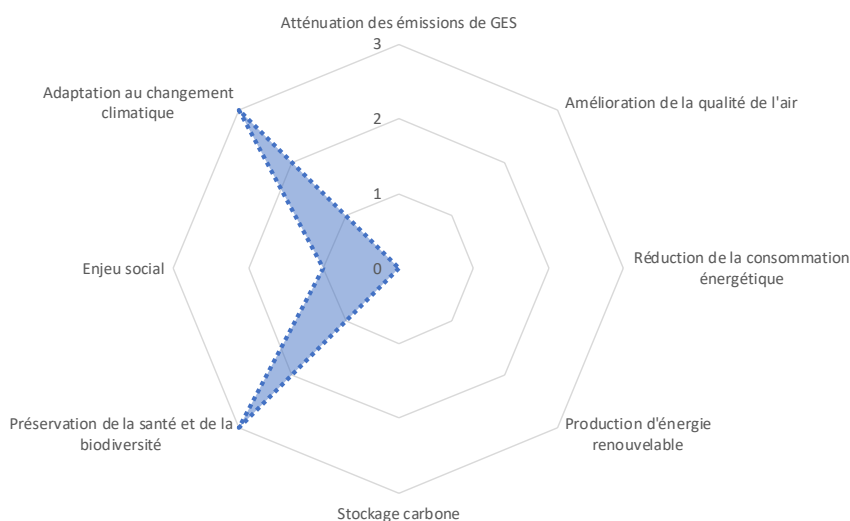
PARTENAIRES

Communes du territoire, PMGF, Etat, associations environnementales, Conseil départemental 74, paysagistes, pépiniéristes, associations d'insertion

Enjeu(x)

Légende :

1 : enjeu modéré - 2 : enjeu important - 3 : enjeu très important

Descriptif et objectifs
opérationnels

Contexte :

A travers cette action, il s'agit de préserver les écosystèmes naturels et de faire face aux espèces invasives qui impactent la santé des populations et la biodiversité.

Objectif :

- Préserver et renforcer la biodiversité
- Réduire l'exposition de la population aux pollens allergisants

Descriptif :

- Poursuivre les expérimentations de traitement contre les espèces invasives déjà entreprises par Thonon Agglomération lors des chantiers de renaturation des cours d'eau.
- Sensibilisation de l'ensemble des acteurs à l'occasion du compostage afin d'éviter l'essaimage des espèces invasives.

- Information aux communes dans la gestion et la préservation de leurs espaces verts.
- Information grand public sur les espèces invasives, de leurs potentiels risques sanitaires et de leur atteinte à la biodiversité.
- Sensibiliser et former sur l'atteinte des plantes invasives sur la biodiversité et leurs potentiels effets délétères :
 - les communes dans le cadre de la gestion et de la préservation des espaces verts ;
 - les particuliers en associant les professionnels (aménageurs, paysagistes, pépiniéristes) volontaires sur l'atteinte des plantes invasives à la biodiversité.
- Trouver des partenaires professionnels mobilisés volontaires.

Indicateurs

SUIVI

Nombre de personnes formées
EEE inventoriées sur l'espace public

RÉSULTAT

MOYENS ET COUTS ESTIMÉS :

Intervention Elus/techniciens : 3000 € HT (1 000 € x3)
Animation Grand public : 15 000 € HT (5°000 € x3)

GAINS ESTIMÉS

Gains annuels, gaz à effet de serre :
Négligeable

Gains annuels énergétiques :
Négligeable

Production énergie renouvelable annuelle :
Négligeable

Gains qualité de l'air :
Négligeable

2019

2020

X

2021

X

2022

X

2023

X

2024

X

2025

X

2025

AXE 2

Un territoire résilient et innovant

CIBLE 2.2

Une agriculture locale, résiliente au changement climatique et sobre en carbone

Action 2.2.1

Elaborer et mettre en oeuvre un projet alimentaire territorial (PAT) en appui au développement d'une agriculture diversifiée répondant aux besoins du territoire et de sa population

PORTEUR DU PROJET

Pilote : Thonon Agglomération

Services associés : Transition Énergétique, Protection Gestion du Milieu Naturel, Economie & tourisme, Urbanisme

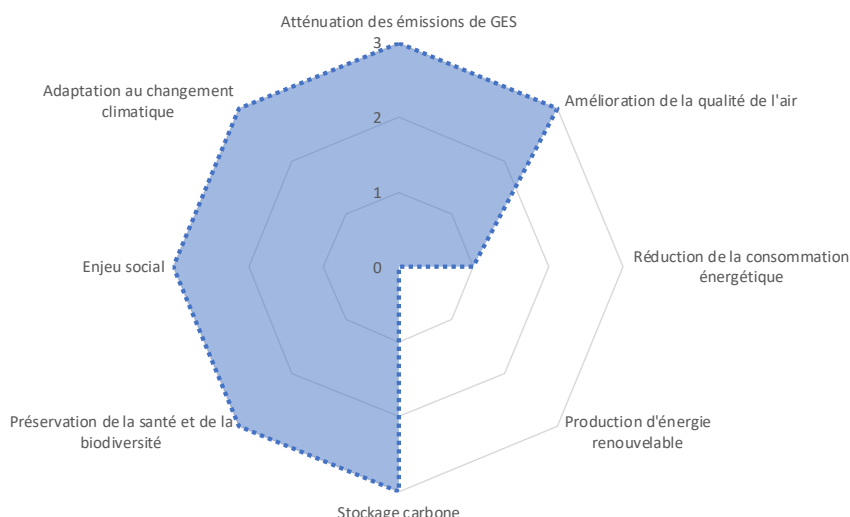
PARTENAIRES

Union européenne ; Région AURA ; CD74 ; communes du territoire ; PMGF ; SIAC (ou EPCI avec même démarche) ; chambres consulaires ; instituts de recherche, profession agricole (privés, groupement de producteurs, coopératives, SICA Terres du Léman, etc.) ; CIVAM ; ADABio, Terres de Liens, ADDEAR Haute-Savoie, InitiaTerre, Confédération paysanne, entreprises et coopératives de transformation, de distribution et de commercialisation (plateformes d'approvisionnement, gestionnaires de restauration collective, etc.) ; société civile (associations de consommateurs).

Enjeu(x)

Légende :

1 : enjeu modéré - 2 : enjeu important - 3 : enjeu très important

Descriptif et objectifs
opérationnels

Contexte :

Dans le cadre de l'évolution de ses statuts, Thonon Agglomération s'est dotée en 2019 d'une compétence facultative sur l'agriculture. L'objectif est de définir une stratégie alimentaire territoriale en cohérence avec le projet de territoire et répondant aux besoins de ses habitants.

Outil de préservation du tissu agricole pour tendre vers une certaine autonomie alimentaire, le projet alimentaire territorial est défini comme « un projet global visant à renforcer l'agriculture locale, l'identité culturelle du territoire, la cohésion sociale et la santé des populations, élaboré de manière concertée à l'initiative de l'ensemble des acteurs de ce territoire. »

Objectifs :

- Réduire les émissions indirectes en agissant au niveau des filières : développer l'économie circulaire en encourageant les filières courtes et locales de distribution et de transformation
- Réduire l'empreinte carbone de l'assiette du consommateur en le reconnectant avec son alimentation

- Adapter l'activité agricole du territoire aux dérèglements climatiques (gestion de l'eau, conseil adapté, expérimentations, protection du paysage, tourisme, débouchés économiques, savoir-faire, AOP, etc.)
- Préserver les terres agricoles contribuant à tendre vers l'autonomie alimentaire du territoire et du développement du potentiel de séquestration du carbone atmosphérique CO₂
- Anticiper les impacts du changement climatique et proposer des solutions d'adaptation
- Anticiper les besoins en eau des agriculteurs

Descriptif :

- Réaliser un diagnostic pour identifier les enjeux, les potentialités et les freins en termes de foncier, de pérennité des exploitations en place, de production agricole, de pratiques alimentaires, de circuits de distribution et de santé, etc.
- Organiser des temps d'échanges/partage d'expériences sur l'agriculture et l'alimentation durable sur le territoire avec les partenaires : profession agricole, les chambres consulaires, les collectivités, les experts scientifiques, etc.

UN TERRITOIRE À ÉNERGIE POSITIVE

UN TERRITOIRE RÉSILIENT ET INNOVANT

DES ACTEURS MOBILISÉS

UNE COLLECTIVITÉ EXEMPLAIRE

- Définir les choix stratégiques de la collectivité pour accompagner le développement d'une agriculture diversifiée répondant aux besoins du territoire et de sa population. Des éléments du diagnostic découleront les orientations stratégiques du PAT. (Lien avec l'action 2.1.4 Adopter une gestion pérenne de la ressource en eau qui tienne compte des enjeux du dérèglement climatique)
- Sur la base des réflexions de groupes de travail constitués de tous les acteurs concernés et intéressés (élus de la collectivité, agriculteurs, artisans, commerçants, cuisiniers de cantines scolaires et cuisines collectives, associations de consommateurs, etc.), construire un plan

- d'action répondant aux enjeux identifiés autour de la question alimentaire sur le territoire.
- Organiser des événements de sensibilisation, d'accompagnement technique, de formations avec des acteurs experts de la thématique.
 - Mettre en œuvre le plan d'actions du PAT, pérenniser et améliorer le processus mis en place.

Indicateurs

SUIVI

Nombre d'événements de sensibilisation
Nombre d'agriculteurs impliqués et plus largement d'acteurs concernés

RÉSULTAT

Réalisation d'un diagnostic territorial
Mise en place d'un PAT

MOYENS ET COÛTS ESTIMÉS :

Embauche d'une étudiante en alternance pendant 1 an.
Coûts du PAT à déterminer en fonction des conclusions du travail mené par l'étudiante. A définir selon l'embauche d'un ETP, de l'accompagnement pour l'expertise, etc.

GAINS ESTIMÉS

Gains annuels, gaz à effet de serre :
Non chiffrable

Production énergie renouvelable annuelle :
Négligeable

Gains annuels énergétiques :
Non chiffrable

Gains qualité de l'air :
Non chiffrable

2019

2020

X

2021

X

2022

X

2023

X

2024

2025

2025

AXE 2

Un territoire résilient et innovant

CIBLE 2.2

Une agriculture locale, résiliente au changement climatique et sobre en carbone

Action 2.2.2

Réduire les consommations énergétiques de l'agriculture et valoriser la fonction de stockage carbone

PORTEUR DU PROJET

Pilote : Pôle métropolitain du Genevois français
Porteur associé : Thonon Agglomération

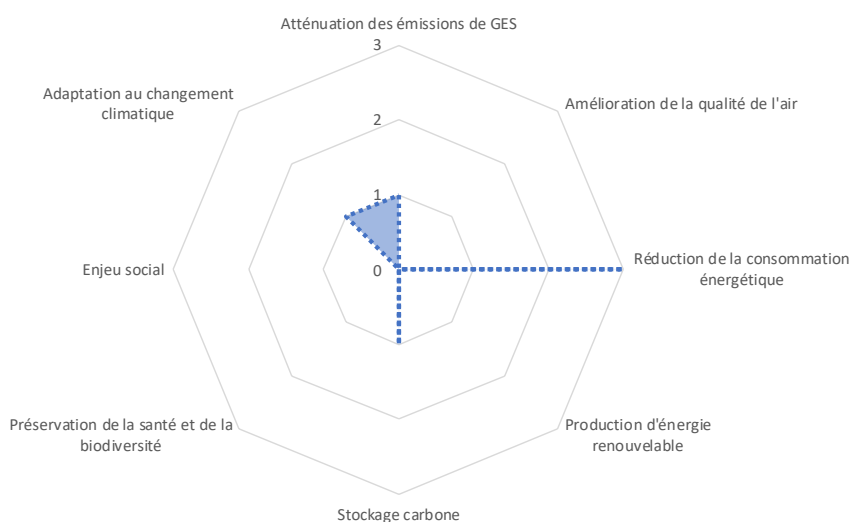
PARTENAIRES

EPCI, Chambre d'Agriculture Savoie Mont-Blanc

Enjeu(x)

Légende :

1 : enjeu modéré - 2 : enjeu important - 3 : enjeu très important

Descriptif et objectifs
opérationnels

Contexte :

Si les activités agricoles pèsent relativement modestement sur les consommations énergétiques du Genevois français (1% seulement), leur part dans les émissions de GES du territoire n'est pas neutre (jusqu'à 16% des émissions pour certains EPCI) et les gains (y compris financiers) sont dans tous les cas au bénéfice de l'exploitant. Par ailleurs, la très importante capacité à stocker le carbone des espaces agricoles n'est pas suffisamment connue : ce potentiel, indispensable à un objectif de neutralité carbone, doit à tous prix être optimisé et valorisé.

Objectif :

- Réduire les émissions directes de l'activité agricole du territoire.
- Valoriser la fonction de stockage carbone de l'activité agricole du territoire

Descriptif :

Dans cette optique, il s'agira d'initier une expérimentation pilote avec des agriculteurs volontaires sur la réduction de leurs consommations énergétiques (ex : réglage des moteurs des engins, formation à l'écoconduite, etc...) et leurs pratiques culturales pour augmenter la capacité de stockage carbone des terres agricoles.

La restructuration foncière est également un levier permettant de diminuer la consommation d'énergie et les émissions de GES induites du secteur agricole. Il s'agit d'accompagner les agriculteurs volontaires dans la mise en place d'échanges fonciers en jouissance entre exploitants afin d'améliorer l'organisation du parcellaire agricole. En effet, un foncier mieux regroupé pour chaque exploitation a des effets positifs sur l'économie des exploitations, l'environnement et la qualité de l'air.

Indicateurs

SUIVI

Nombre d'agriculteurs engagés dans l'expérimentation dans les EPCI
Nombre d'agriculteurs ayant participé à la démarche

RÉSULTAT

Consommation énergétique du secteur agricole à l'échelle du Pole en GWh/an
Nombre d'hectares échangés

MOYENS ET COUTS ESTIMÉS :

A définir

GAINS ESTIMÉS

Gains annuels, gaz à effet de serre :

14,2 kteqCO₂/an en 2025 pour la totalité du PMGF
CCAS = 14%
TA = 20%
CCFG = 5%
CAPG = 25%
CCPR = 11%
CCPB = 7%
CCG = 18%

Production énergie renouvelable annuelle :

Négligeable

Gains annuels énergétiques :

3 GWh/an en 2025 pour la totalité du PMGF
CCAS = 83%
TA = 0%
CCFG = 0%
CAPG = 0%
CCPR = 0%
CCPB = 17%
CCG = 0%

Gains qualité de l'air :

Non chiffrable

2019

2020

2021

2022

2023

2024

2025

X

X

X

X

X

2025

AXE 2

Un territoire résilient et innovant

CIBLE 2.3

Des déchets en moindre quantité et synonymes de ressources

Action 2.3.1

Réduire l'impact climatique des déchets dans le cadre du Programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés (PLPDMA)

PORTEUR DU PROJET

Pilote : Thonon Agglomération – Service Déchets
Services associés : Transition Énergétique

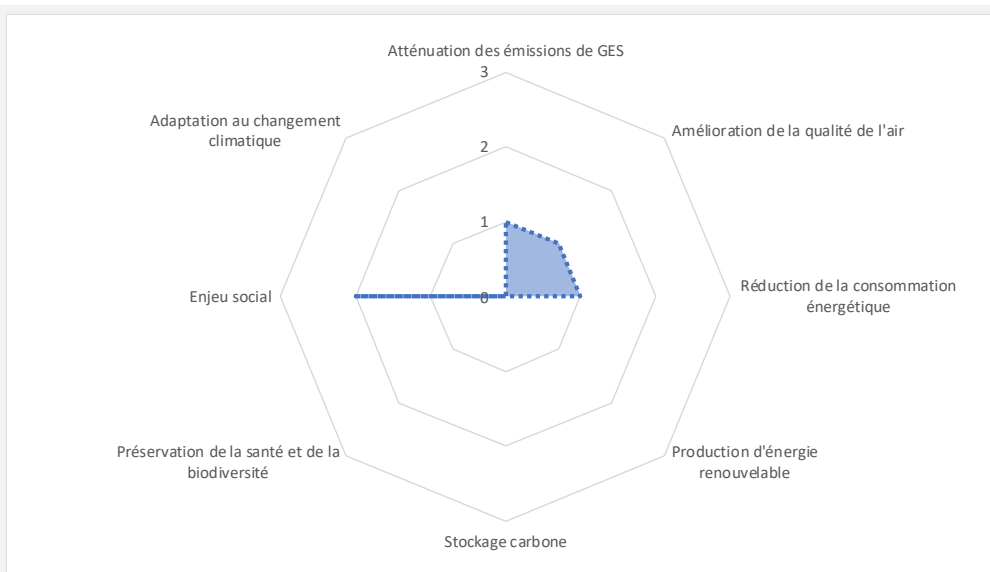
PARTENAIRES

Région AURA, Etat, UE, éco-organismes, établissements scolaires, restaurations collectives, syndicats, bailleurs sociaux, entreprises, société civile (associations).

Enjeu(x)

Légende :

1 : enjeu modéré - 2 : enjeu important - 3 : enjeu très important

Descriptif et objectifs
opérationnels

Contexte :

Réduire la production des déchets en hiérarchisant les modes de traitements :

- la prévention de la production de déchets
- le recyclage des déchets (quantité et qualité)
- la valorisation énergétique (incinération)
- l'enfouissement des déchets

et conserver la ressource que sont les déchets constitue un bon moyen de réduire les déplacements et les externalités négatives liés à leur traitement.

Thonon Agglomération doit adopter prochainement un Programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés (PLPDMA) pour une durée de 6 ans. Un diagnostic de territoire sera mené en 2020 permettant de définir des orientations stratégiques et un ensemble d'actions coordonnées pour les atteindre.

Objectifs :

- Réduire la production de déchets à la source pour réduire l'impact climatique dû à leur traitement (lien avec la Recyclerie)
- Traiter et valoriser localement les biodéchets
- Améliorer la gestion des déchets par les usagers en facilitant l'acte de tri pour augmenter les quantités de déchets recyclés et valorisés et réduire les quantités incinérées

Descriptif :

Prévention de la production de déchets

La prévention comprend toutes les actions à mener en aval de la gestion des déchets. Il s'agit pour la collectivité de ne pas gérer le déchet. Les actions consistent à :

- fournir des composteurs, notamment collectifs en pieds d'immeuble et/ou dans l'espace public,
- maintenir et développer les ateliers compostage pour former les usagers,
- poursuivre et développer le service de broyage des végétaux à domicile,
- mener des actions de sensibilisation à la prévention (semaine européenne de réduction des déchets, etc.),
- réutiliser les textiles...

Objectifs pour le compostage :

- 50% des foyers en maison individuelle compostent les déchets organiques et valorisent au jardin leurs végétaux
- création de 25 sites collectifs /an soit 250 foyers touchés par an minimum
- création de 3 sites de compostages de « quartier » par an soit 150 foyers touchés/an.
- définir les secteurs bénéficiant de la collecte des bio-déchets.

Recyclage des déchets (quantité et qualité)

Le déploiement des points d'apport volontaire (PAV) pour poursuivre la dynamique du tri, les actions de sensibilisation aux enjeux du tri sélectif, le recyclage des textiles (isolants...), etc.

Concernant la valorisation énergétique (incinération) et l'enfouissement des déchets, l'objectif est de les limiter au maximum en privilégiant les deux premiers modes de traitement.

Le développement de l'économie circulaire

- Mettre à disposition du public en déchetterie des espaces de récupération d'équipements et matériaux réemployables et valorisables, en lien avec la recyclerie ;
- Favoriser le réemploi ;
- Entretenir le lien avec les entreprises, favoriser l'emploi local et la réinsertion ;

- Poursuivre la dynamique de communication et de sensibilisation à la réduction, au réemploi et au recyclage auprès des différents publics ;
- Communiquer efficacement et régulièrement sur ces évolutions afin d'assurer la bonne diffusion de l'information ;
- Déployer une stratégie de communication et de sensibilisation sur la réduction des déchets à la source, le tri sélectif et le gaspillage alimentaire auprès du grand public : interventions en porte-à-porte, et dans les établissements scolaires... ;
- Formation de maîtres composteurs dans les résidences de logements collectifs ;
- Améliorer la collecte sélective et la valorisation des emballages/papiers et plastiques.

Indicateurs**SUIVI**

Nombre de kilomètres parcourus par les camions de collecte, consommations et émissions de GES associées
Taux de valorisation matière

RÉSULTAT

Production de déchets/habitant sur le territoire

MOYENS ET COUTS ESTIMÉS :

Budget à définir en fonction des choix réalisés

GAINS ESTIMÉS**Gains annuels, gaz à effet de serre :**

5,0 kteqCO₂/an en 2025

Gains annuels énergétiques :

Non chiffrable

Production énergie renouvelable annuelle :

Négligeable

Gains qualité de l'air :

Non chiffrable

2019

2020

X

2021

X

2022

X

2023

X

2024

X

2025

X

2025

AXE 2

Un territoire résilient et innovant

CIBLE 2.3

Des déchets en moindre quantité et synonymes de ressources

Action 2.3.2

Développer l'économie circulaire par la création d'une recyclerie multi-filières

PORTEUR DU PROJET

Pilote : Thonon Agglomération – Service Déchets
Porteur associé : Thonon Agglomération

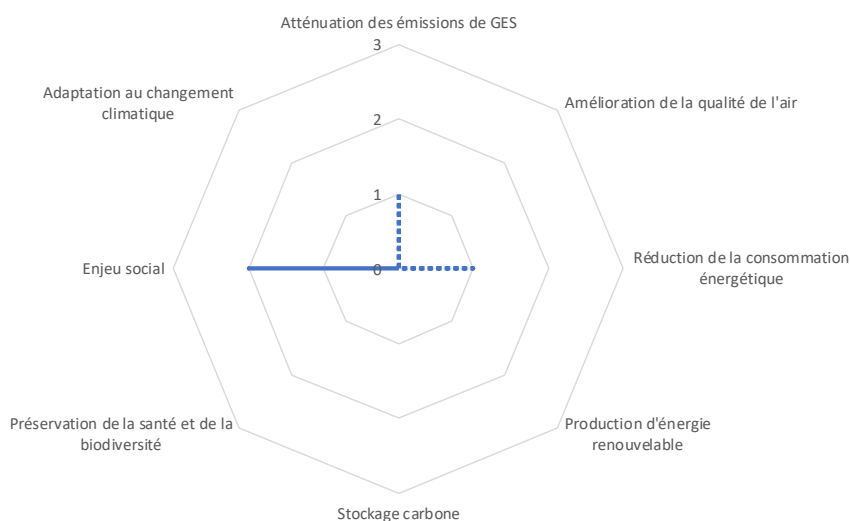
PARTENAIRES

Collectivités connexes au territoire compétentes en matière de gestion et élimination des déchets, société civile (associations locales), Pôle Recyclerie, ADEME, Région AURA, CD74

Enjeu(x)

Légende :

1 : enjeu modéré - 2 : enjeu important - 3 : enjeu très important

Descriptif et objectifs
opérationnels

Contexte :

L'économie de la fonctionnalité commence petit à petit à prendre son essor, tout comme l'économie circulaire. Un projet de création d'un Pôle Recyclerie multi-filières est en réflexion entre pouvoir public et collectif citoyen.

L'objectif est de mener à bien la collecte, la valorisation, la transformation et la vente de produits collectés dans les déchetteries, dans les points de dépôt ou directement auprès des entreprises, des structures et des habitants du Chablais. Le rôle du Pôle Recyclerie sera de sensibiliser au tri, au recyclage, au réemploi, à la valorisation, à la réduction des déchets et à la consommation responsable.

Objectifs :

Economique :

- Participer à la baisse des coûts de traitement des déchets
- Stimuler l'économie circulaire et inciter au changement de modes de consommation plus sobres et plus accessibles à tous
- Créer une offre de services, notamment aux entreprises, de tri multi-filières
- Stimuler les nouvelles filières d'une économie circulaire locale

Environnemental :

- Accompagner le territoire dans l'atteinte des objectifs de développement durable
- Limiter le gaspillage en donnant une deuxième vie aux objets

Social :

- Promouvoir un modèle économique créateur d'emplois locaux durables et des nouveaux métiers de la transition, notamment par l'insertion
- Proposer un lieu « multi-usage » de partage, de rencontres, d'échanges et de créativité

Descriptif :

- Donner de la visibilité à la démarche en regroupant les acteurs locaux du réemploi et en les rendant accessibles au grand public et aux acteurs économiques,
- Accompagner l'émergence du projet : aide à l'investissement pour l'acquisition du foncier et/ou des locaux,
- Lancer l'étude de faisabilité avec un bureau d'études agréé (en partenariat avec l'ADEME),
- Tracer les filières de tri, analyser les gisements, cerner les enjeux des filières, et ce sur un périmètre actuellement en cours de définition.
- Repérer les solutions de tri, de réemploi localement,
- Co-construire le lieu en tant qu'espace de sensibilisation à la réduction des déchets, de réflexion pour sortir des modèles linéaires « produire, consommer, jeter »

Planning prévisionnel :

Lancement de l'étude en 2020

Indicateurs

SUIVI

Suivi des étapes du projet

Déchets collectés (tonnage)

Quantité de déchets valorisés (tonnage)

RÉSULTAT

Produits vendus (tonnage)

Nombre d'emplois créés

MOYENS ET COÛTS ESTIMÉS :

A définir selon les résultats de l'étude de faisabilité en cours (étude co-financée par Thonon Agglomération).

Financement pour le foncier et l'immobilier en cours de définition.

GAINS ESTIMÉS

Gains annuels, gaz à effet de serre :

107,5 teq CO₂/an

Production énergie renouvelable annuelle :

Négligeable

Gains annuels énergétiques :

Négligeables

Gains qualité de l'air :

Négligeables

2019

2020

X

2021

X

2022

X

2023

X

2024

X

2025

X

2025

AXE 3

Un territoire mobilisé

CIBLE 3.1

Le soutien et l'accompagnement aux initiatives du territoire

Action 3.1.1

Sensibiliser les acteurs et accompagner les initiatives de projets de développement d'énergies renouvelables

PORTEUR DU PROJET

Pilote : Thonon Agglomération – Service Transition Energétique
Services associés : Patrimoine, Communication

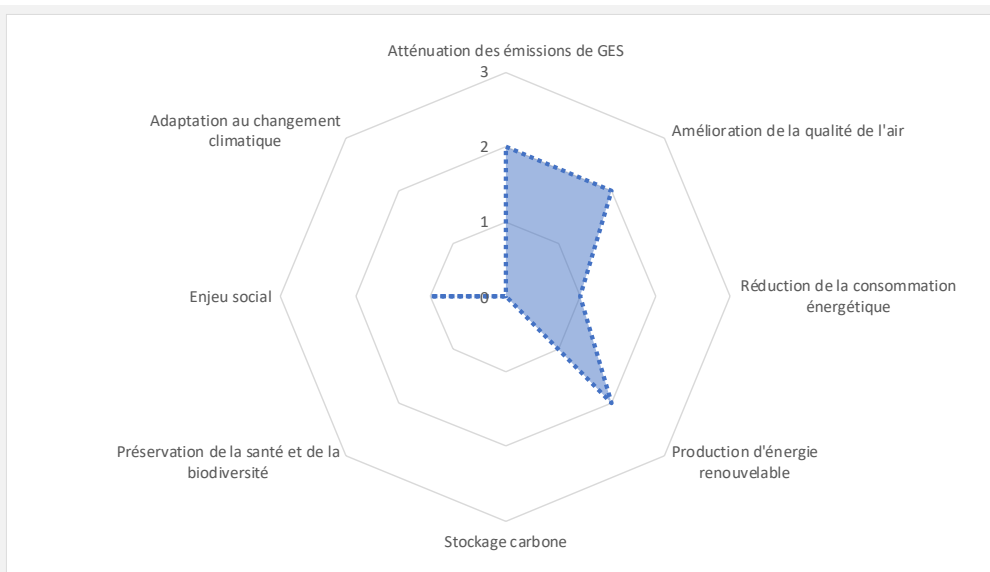
PARTENAIRES

Communes du territoire ; Région AURA ; Syane ; gestionnaires de réseaux de distribution (GRD) ; Innovales ; coopératives citoyennes ; société civile (associations).

Enjeu(x)

Légende :

1 : enjeu modéré - 2 : enjeu important - 3 : enjeu très important

Descriptif et objectifs
opérationnels

Contexte :

En parallèle de la réduction des consommations d'énergies, le développement des énergies renouvelables (EnR) est nécessaire afin de diminuer la dépendance du territoire vis-à-vis des énergies fossiles fortement émettrices de CO₂. Cependant, si les enquêtes nationales démontrent que les Français sont largement favorables au développement des énergies renouvelables, la défense d'intérêts locaux apparaît souvent comme un paradoxe.

L'engagement de Thonon Agglomération dans une stratégie d'autonomie énergétique à l'horizon 2050 (Démarche Territoire à Énergie Positive TEPOS) implique un développement conséquent des énergies renouvelables, pour lequel il est essentiel d'apporter un soin particulier à l'acceptation sociale des projets. Si l'acceptabilité n'est pas toujours synonyme d'unanimité, il s'agit de trouver un équilibre entre l'intérêt général et les craintes ou difficultés perçues localement.

Objectifs :

- Améliorer la perception et l'acceptation des EnR
- Identifier et susciter des projets de développement des EnR et de production d'énergie indigène
- Favoriser les initiatives citoyennes de projets d'EnR

Descriptif :

- Engager un plan de communication sur les énergies renouvelables : visite d'installations, de chantiers forestiers (acceptabilité des coupes), conférences, articles dans le Magazine de Thonon Agglomération, publications sur les réseaux sociaux, etc.
- Mettre en discussion les projets collectifs d'énergies renouvelables : mise en place systématique de temps de concertation afin de déconstruire les craintes et les idées reçues, de soulever les difficultés d'acceptabilité et de co-construire des solutions innovantes avec l'ensemble des acteurs.
- Favoriser l'émergence de coopératives citoyennes locales :
 - organiser des réunions publiques d'information et de lancement de projet de coopérative citoyenne de production EnR afin d'impulser une dynamique sur le territoire de l'agglomération. Bénéficier du retour d'expérience du réseau des centrales villageoises et de l'accompagnement de la Région à travers son centre de ressource AURA-EE ;
 - étudier la mise à disposition du foncier et/ou du patrimoine public pour la réalisation de projets participatifs d'énergie citoyenne : mise à disposition par la commune d'Anthy-sur-Léman de la toiture de sa future école comme point de départ ;
 - mettre en relation avec les acteurs privés porteurs de projets ;
 - étudier la possibilité d'avoir une part d'investissement citoyen dans les projets d'énergie renouvelable locaux publics ou privés ;
 - Juger l'opportunité de financer une étude et/ou de prendre part au capital des sociétés d'investissement citoyennes (SEM/SAS/SCIC).

La LTECV autorisant la participation directe des collectivités dans les projets d'EnR de leur territoire, en capital et en compte courant d'associés.

- Accompagner sur la base de l'expertise de la collectivité (lien avec l'action 1.5.2 réaliser un cadastre solaire et promouvoir cette filière

auprès des acteurs du territoire), les porteurs de projets de développement d'énergie EnR sur l'identification de sites préférentiels pour la valorisation de potentiel local, etc.

Indicateurs

SUIVI

Nombre de communications réalisées (articles, publications, montages vidéos, réseaux sociaux, événements de sensibilisation)

Nombre de réunions de concertation réalisées

RÉSULTAT

Nombre de projets intégrant une part d'investissement citoyen

MOYENS ET COUTS ESTIMÉS :

Temps d'animation : 0,1 ETP
Budget communication : utilisation privilégiée des outils de communication de la collectivité et recours éventuellement à des prestations externes à hauteur de 1 000 €/an
Budget à définir si prise de capital dans une société

GAINS ESTIMÉS

Gains annuels, gaz à effet de serre :

1,0 kteqCO₂/an en 2025

Gains annuels énergétiques :

Non chiffrable

Production énergie renouvelable annuelle :

7,4 GWh/an en 2025

Gains qualité de l'air :

Non chiffrable

2019

2020

X

2021

X

2022

X

2023

X

2024

X

2025

X

2025

AXE 3

3 - Un territoire mobilisé

CIBLE 3.2

L'animation, la sensibilisation et l'éducation comme facteurs de réussite

Action 3.2.1

Promouvoir et communiquer sur la transition énergétique et écologique

PORTEUR DU PROJET

Pilote : Pôle métropolitain du Genevois français
Porteur associé : Thonon Agglomération

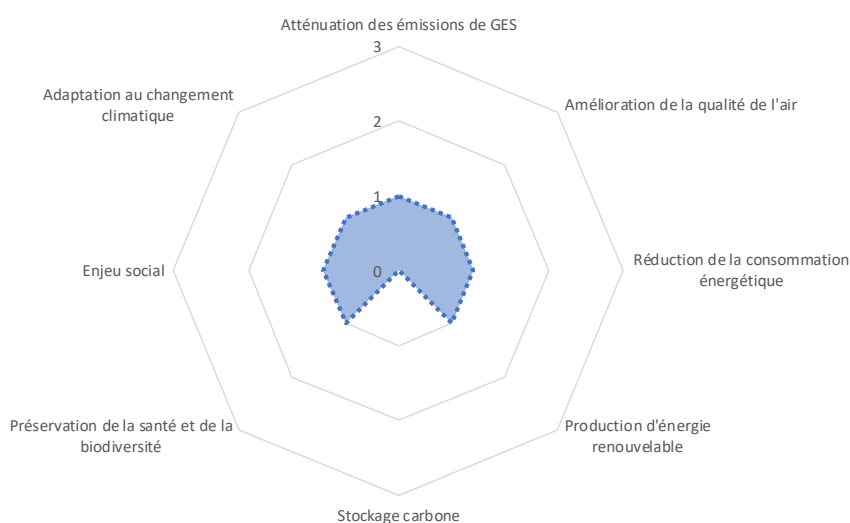
PARTENAIRES

Communes du territoire, EPCI du Pôle, Grand Genève, ADEME, tous les acteurs de la transition

Enjeu(x)

Légende :

1 : enjeu modéré - 2 : enjeu important - 3 : enjeu très important

Descriptif et objectifs
opérationnels

Contexte :

La transition énergétique ne pourra se faire qu'en embarquant l'ensemble des acteurs du territoire dans la dynamique. La prise de conscience par les citoyens de la nécessité d'agir face aux enjeux énergétiques et climatiques est un axe de travail prioritaire.

Objectif :

- Sensibiliser les élus et les citoyens afin de susciter un changement de comportement

Descriptif

1- Engager un plan de communication et de sensibilisation des acteurs

S'appuyer sur le concept et la stratégie de communication que nous co-définissons avec le PMGF

Si la transition énergétique et écologique se retrouve effectivement dans quasiment la totalité des actions et services mis en œuvre par le Pôle métropolitain, deux évidences ont été mises à jour :

- la transition n'est pas systématiquement valorisée de manière claire dans les supports de communications illustrant la communication institutionnelle du Pôle métropolitain ;
- la multiplication des dispositifs (PCAET, TEPOS, PPA, etc.), des projets (PACT'Air, G2AME, SMAC, SAE, etc.) entrant dans le champ de la transition énergétique nécessite un besoin de plus en plus urgent de

construire un fil rouge dans un souci de cohérence avec les grands objectifs politique du territoire.

Aussi, dans l'objectif de « massifier » la transition et de mettre en mouvement une grande majorité des citoyens et plus seulement une poignée de convaincus, autour de la transition écologique et énergétique. Une démarche a été initiée au printemps 2019. Elle a donné lieu à des préconisations ayant été validées par les instances politiques du Pôle métropolitain en mai, dont le principe consiste à passer d'une communication institutionnelle à une communication territoriale autour d'un repère, à ce jour transitoirement dénommé « Demain à deux mains ». La fin d'année 2019 sera consacrée à la mise en place des conditions cadre préalables (un comité de rédaction métropolitain) à la déclinaison opérationnelle de cette stratégie, destinée à vivre dans la durée au cours des prochaines années.

Traduction opérationnelle :

- Mutualiser la création d'outils communs (visuels, illustrations, rédactionnels, etc.) permettant l'émergence d'une identité commune à la thématique climat-air-énergie, à en optimiser la visibilité à l'échelle du Genevois français et à faciliter la diffusion des contenus.
- Diffuser un document pédagogique sur le PCAET largement diffusable pour présenter la démarche et synthétisant le plan d'actions ;
- Valoriser les actions entreprises aussi bien par la collectivité en matière de politique climat-énergie que par les acteurs du territoire. En déclinaison du concept « Demain à deux mains », communiquer sur chacune des actions entreprises/engagées par la collectivité et les acteurs du territoire

qui ont un lien avec le projet PCAET via les différents canaux de communication de l'agglomération : site internet, newsletter, magazine, et déploiement de la communication sur les réseaux sociaux.... Le principe éditorial consistant à mettre en avant le plus possible la complémentarité et la synergie des actions entreprises. Dans ce cadre, réaliser une série de vidéos grand public : partage de bonnes pratiques (locales, de proximité), mise en avant d'actions, information et sensibilisation...

La communication institutionnelle sur le PCAET et la transition énergétique étant coordonnée et harmonisée à l'échelle du Pôle métropolitain du Genevois français, Thonon Agglomération fait le relai de cette communication, en déclinant la stratégie et les outils à l'échelle de son propre territoire.

2- Sensibiliser, impliquer et accompagner les acteurs du territoire

Pour atteindre les objectifs du PCAET et en démultiplier les actions, il est indispensable que Thonon Agglomération mobilise et accompagne l'engagement de tous les acteurs du territoire (institutionnels, économiques, socio-culturels), et, de manière très large les citoyens et leurs associations.

Cette mobilisation s'appuiera à la fois sur les initiatives de Thonon Agglomération et celles portées par les acteurs du territoire (acteurs associatifs et culturels notamment), dans la mesure où les objectifs de ces initiatives rejoignent le plan d'actions du PCAET et contribuent à son animation.

Traduction opérationnelle :

- Mobiliser les services de Thonon Agglomération et ses structures partenaires en contact avec la population pour développer des animations ou actions (MJC, services culture-enfance des collectivités, structures jeunesse, médiathèques et bibliothèques...)
- Appuyer le travail engagé par les associations du territoire
- Participer à la coordination ou à l'animation des actions
- Assurer la diffusion et la promotion des initiatives locales
- Soutenir la communication autour des événements et animations
- Proposer ponctuellement un appui logistique (prêt de salles ou espaces notamment)

Indicateurs

SUIVI

Nombre d'événementiels ou supports réalisés
Nombre de connexions sur « Demain à deux mains »

RÉSULTAT

MOYENS ET COÛTS ESTIMÉS :

Coordination et suivi au PMGF : 0,25 ETP
Prestations PMGF : 15 000 € validé pour 2020
Coordination et suivi à TA : 0,10 ETP
Prestations TA estimée entre 10'000 et 15'000 €/an (11'500 € validés pour 2020)

GAINS ESTIMÉS

Gains annuels, gaz à effet de serre :

Non chiffrable

Production énergie renouvelable annuelle :

Non chiffrable

Gains annuels énergétiques :

Non chiffrable

Gains qualité de l'air :

Non chiffrable

2019

2020

X

2021

X

2022

X

2023

X

2024

X

2025

X

2025

AXE 3

Un territoire mobilisé

CIBLE 3.2

L'animation, la sensibilisation et l'éducation comme facteurs de réussite

Action 3.2.2

Améliorer la connaissance locale des enjeux climat – air – énergie et sensibiliser la population

PORTEUR DU PROJET

Pilote : Thonon Agglomération – Service Transition Energétique
 Services associés : Communication, Enfance et Culture, Protection
 Gestion du Milieu naturel, Déchets

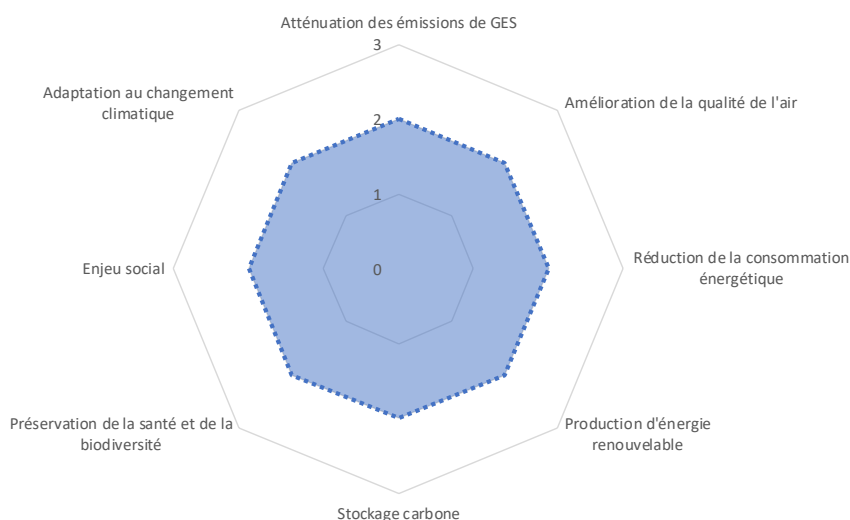
PARTENAIRES

Communes du territoire, établissements scolaires (maternelles, primaires, collèges, lycées), Inspection de l'Education nationale, partenaires sociaux (Passerelle, Mission Locale, éducateurs, animateurs, MJC, etc.), partenaires culturels (bibliothèques, etc.)

Enjeu(x)

Légende :

1 : enjeu modéré - 2 : enjeu important - 3 : enjeu très important

Descriptif et objectifs
opérationnels

Contexte :

Le changement climatique nécessite une transformation des modes de vie et donc un accompagnement au changement de comportement de l'ensemble des acteurs.

La sensibilisation des enfants de la maternelle au lycée (cycle primaire principalement), par leur capacité d'apprentissage et leur faculté à transmettre les messages à leurs parents, est une piste à traiter particulièrement. La mise en place de programmes de sensibilisation en milieu scolaire en plaçant les élèves en position d'acteurs à travers des ateliers thématiques propres aux enjeux du développement durable semble donc être une piste pertinente. Pour cela, Thonon Agglomération doit à présent mieux coordonner les interventions conduites à son initiative dans les établissements afin de proposer un programme adapté, complet et cohérent, qui balaye l'ensemble des thématiques du PCAET (en plus de celles déjà traitées sur l'environnement et les déchets).

Objectif :

- Vulgariser la connaissance scientifique sur le dérèglement climatique, la transition énergétique et la diffuser auprès de la population
- Mobiliser l'ensemble des acteurs, notamment les plus jeunes

Descriptif :

- Organiser des événements de sensibilisation auprès du grand public et des acteurs du territoire, en s'appuyant sur des associations du territoire qui travaillent déjà à la sensibilisation aux enjeux du changement climatique.
- Engager un plan spécifique de sensibilisation des scolaires et jeunes publics :
 - En lien avec l'Inspection Académique et en concertation avec les équipes enseignantes, définir les besoins d'animation et planifier les interventions à mener au sein des établissements scolaires de l'agglomération sur la durée du PCAET ;
 - Poursuivre les projets éducatifs au développement durable (appel à projet annuel en direction des établissements scolaires) et étudier l'évolution de leur contenu en lien avec le PCAET ;
 - Promouvoir le dispositif EXP'AIR du Grand Genève à relayer auprès des collèges du territoire ;
 - Acquérir ou développer des matériels et mallettes pédagogiques adaptés à chaque cycle et/ structures de loisirs sur lesquels pourront s'appuyer les enseignants, intervenants, mais aussi acteurs-relais (associations de parents d'élèves, structures périscolaires...) ;
 - S'appuyer sur les Conseils Municipaux des Jeunes pour faciliter l'échange de bonnes pratiques ;
 - Proposer des concours inter-écoles sur les différentes thématiques du PCAET (économies d'énergie, déchets...) ;
 - Valoriser les actions mises en place par le service enfance et culture auprès des crèches, bibliothèques, centres de loisirs....

- Valoriser les actions du Bureau information jeunesse (BIJ) : favoriser l'engagement des jeunes à travers l'information et l'accompagnement méthodologique sur les projets dans le domaine de l'environnement, mise en réseau des acteurs du développement durable avec les acteurs jeunesse, lycées et collèges, pédagogie autour des bonnes pratiques du BIJ (réduction des déchets, achat local, réutilisation des supports);

Indicateurs

SUIVI

Nombre de communication, d'événements de sensibilisation et de participants.

Nombre de classes et d'élèves sensibilisés/Nombre de projets éducatifs au développement durable soutenus en lien avec le PCAET

RÉSULTAT

MOYENS ET COÛTS ESTIMÉS :

Animation interne : 0,2 ETP
Projets éducatifs + outils de communication événements et animations, dont mallettes pédagogiques : 10 000 € pour 2020

GAINS ESTIMÉS

Gains annuels, gaz à effet de serre :

Non chiffrable

Gains annuels énergétiques :

Non chiffrable

Production énergie renouvelable annuelle :

Non chiffrable

Gains qualité de l'air :

Non chiffrable

2019

2020

2021

2022

2023

2024

2025

X

X

X

X

X

X

2025

AXE 4

Thonon Agglomération collectivité éco-exemplaire

CIBLE 4.1

Mobilité durable des agents et des élus

Action 4.1.1

Engager un plan de mobilité (PdM) à l'échelle de Thonon Agglomération

PORTEUR DU PROJET

Pilote : Thonon Agglomération – Administration générale et service ressources humaines
Ensemble des services associés

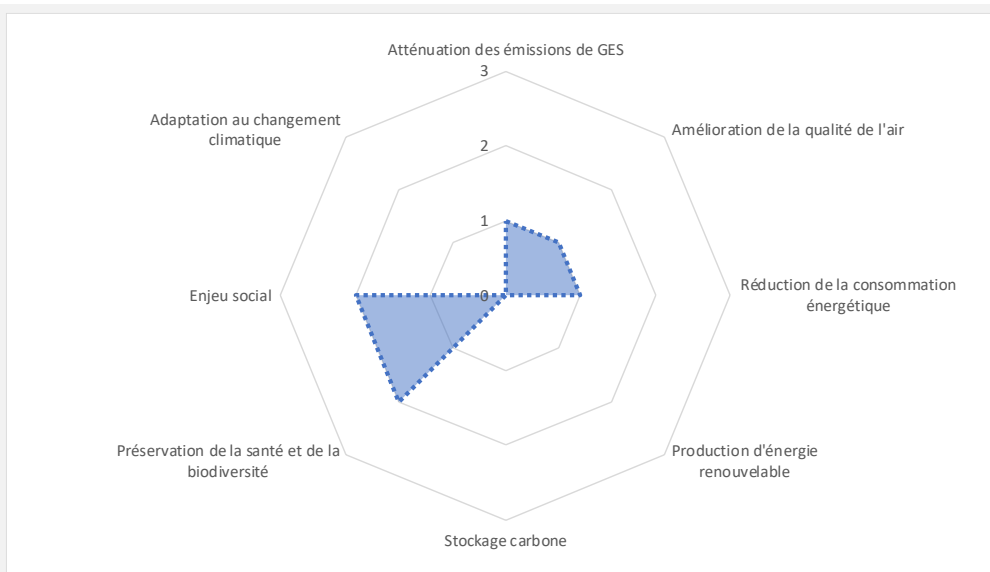
PARTENAIRES

Communes du territoire, Pôle métropolitain du Genevois français
Partenaire avec un statut particulier : Agence écomobilité

Enjeu(x)

Légende :

1 : enjeu modéré - 2 : enjeu important - 3 : enjeu très important



Descriptif et objectifs opérationnels

Contexte :

La loi relative à la transition énergétique promulguée le 17 août 2015 rend le plan de mobilité obligatoire pour les entreprises de 100 collaborateurs et plus sur un même site et situé dans le périmètre d'un PDU. Il s'agit selon l'article 51 de cette loi de promouvoir les moyens et usages de transports alternatifs à la voiture individuelle (utilisation des transports en commun, covoiturage, autopartage, marche et l'usage du vélo), ainsi que l'organisation du travail, (télétravail, flexibilité des horaires...). Si la communauté d'agglomération en tant qu'entité n'entre pas dans cette définition puisqu'elle n'atteint pas le seuil de 100 collaborateurs sur un seul site, elle est néanmoins un des employeurs les plus importants du territoire avec plus de 250 collaborateurs ce qui lui impose doublement, en tant qu'employeur et administration, d'entrer volontairement dans cette démarche.

Par ailleurs, l'Etat et les collectivités ont désormais un devoir d'exemplarité, puisqu'en vertu de la Loi sur la transition énergétique pour la croissance verte du 17 août 2015 (article 37 L.224-8 du code de l'environnement), les AOM de plus de 200 000 habitants seront dans l'obligation d'acquiescer lors du renouvellement de leur flotte, dans la proportion minimale de 50% à partir du 1er janvier 2020, puis en totalité à partir du 1er janvier 2025, des autobus et autocars à faibles émissions.

Les AOM actuellement non concernées ne peuvent donc ignorer les évolutions législatives en la matière qui à terme, sont vouées à se généraliser.

Objectifs :

- Rationaliser et optimiser les déplacements professionnels des agents et élus de Thonon Agglomération
- Induire un changement de comportement progressif et multimodal
- Améliorer la qualité de l'air locale et diminuer les émissions GES globales

Descriptif :

- Etablir un état des lieux des déplacements des agents et des élus de l'Agglomération.
- Proposer des solutions et/ou une organisation qui tendent à diminuer les déplacements des agents et des élus et/ou réduire leur impact négatif : télétravail, visioconférence flexibilité des horaires, aides aux TC, flotte moins émissive GES...
- Proposer des actions en faveur du test et de la pratique des modes doux (exemple mise en place de formations et de nouvelles modalités d'accès au vélo), et plus largement toutes formes d'expérimentations visant à faire évoluer les pratiques/usages de chacun.

Indicateurs

SUIVI

Nombre de véhicules remplacés
 Nombre de co-voiturage régulier
 A adapter selon les actions qui seront définies

RÉSULTAT

Part modale de la voiture dans les déplacements domicile/travail
 Nouvelles formes d'organisation du travail développées

MOYENS ET COÛTS ESTIMÉS :

Prestation externalisée et prise en charge par le budget du PMGF dans le cadre de sa mission d'accompagnement des territoires dans la mise en œuvre de PdM.
 Relai par le service RH.

GAINS ESTIMÉS

Gains annuels, gaz à effet de serre :
 0,9 kteqCO₂/an en 2025

Production énergie renouvelable annuelle :
 Négligeable

Gains annuels énergétiques :
 Négligeables

Gains qualité de l'air :
 Non chiffrable

2019

2020

X

2021

X

2022

X

2023

X

2024

X

2025

X

2025

AXE 4

Thonon Agglomération collectivité éco-exemplaire

CIBLE 4.2

Des bâtiments et équipements moins énergivores

Action 4.2.1

Activer la mission de Conseil en énergie partagé (CEP) sur le patrimoine de Thonon Agglomération

PORTEUR DU PROJET

Pilote : Thonon Agglomération – Service Patrimoine
Service associé : Transition Énergétique

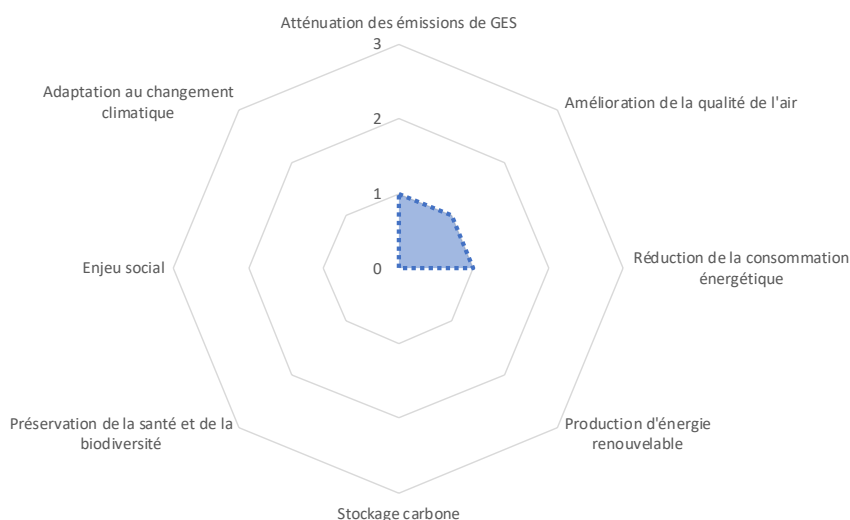
PARTENAIRES

Communes du territoire, Syane

Enjeu(x)

Légende :

1 : enjeu modéré - 2 : enjeu important - 3 : enjeu très important

Descriptif et objectifs
opérationnels

Contexte :

Créé par l'ADEME (Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie), le Conseil en Énergie Partagé (CEP) est un service permettant de partager une compétence énergie entre plusieurs collectivités n'ayant pas la taille ou les ressources suffisantes pour s'en doter en interne. Ce service mutualisé permet aux collectivités de mener une politique énergétique maîtrisée sur leur patrimoine (bâtiments, éclairage public, flotte de véhicules) et ainsi de réduire leurs dépenses énergétiques.

En Haute-Savoie, le Syane est la structure porteuse de ce service objectif, indépendant qui donne la priorité à la maîtrise de l'énergie et au développement des énergies renouvelables.

Le CEP est une mission de sensibilisation, de conseil et d'accompagnement, et non de maîtrise d'œuvre. Grâce au conseiller, la collectivité doit être en position de faire des choix sur son patrimoine selon des critères objectifs, transparents, en fonction de ses propres orientations politiques.

Descriptif :

- Activer la mission du conseiller en priorité sur les bâtiments les plus énergivores du patrimoine de l'intercommunalité identifiés sur la base des relevés de factures.

- Suivre annuellement les consommations et dépenses énergétiques du patrimoine intercommunal.
- Analyser le comportement énergétique de ce patrimoine et élaborer un programme pluriannuel d'actions en vue d'une meilleure gestion et d'une diminution des consommations, des dépenses énergétiques et des émissions de gaz à effet de serre. Accompagner la collectivité sur l'ensemble des projets relatifs à l'énergie : développement des énergies renouvelables, mise en œuvre du plan d'actions recommandé, assistance à maîtrise d'ouvrage, préparation des dossiers, des cahiers des charges, des investissements, etc.
- Sensibiliser et former les équipes intercommunales, communales et les élus aux problématiques énergétiques et aux usages de leur patrimoine
- Accompagner la collectivité sur le long terme en suivant les indicateurs associés aux réalisations mises en œuvre et l'évolution des consommations énergétiques.
- Réviser les contrats de fourniture d'énergie afin que les abonnements correspondent aux besoins énergétiques des bâtiments concernés et qu'une part d'énergie verte soit intégrée dans les marchés de fourniture d'électricité, de gaz ou de chaleur.
- Étendre à terme la pratique aux bâtiments communaux.

Indicateurs

SUIVI

Réalisation de la mission de CEP

Nombre d'animations réalisées auprès des communes

RÉSULTAT

Economies d'énergie réalisées dans les bâtiments concernés en kWh/an

MOYENS ET COUTS ESTIMÉS :

CEP : 10 071 € sur 4 ans.
Moyen humain : suivi des études et des PPI : 0.25 ETP

GAINS ESTIMÉS

Gains annuels, gaz à effet de serre :

1,3 kteqCO₂/an en 2025

Production énergie renouvelable annuelle :

7,0 GWh/an en 2025

Gains annuels énergétiques :

11,4 GWh/an en 2025

Gains qualité de l'air :

Non chiffrable

2019

2020

X

2021

X

2022

X

2023

X

2024

2025

2025

AXE 4

Thonon Agglomération collectivité éco-exemplaire

CIBLE 4.2

Des bâtiments et équipements moins énergivores

Action 4.2.2

Mettre en place un plan pluriannuel d'investissement pour la rénovation énergétique du patrimoine de la collectivité

PORTEUR DU PROJET

Pilote : Thonon Agglomération – Service Patrimoine
Service associé : Transition Energétique

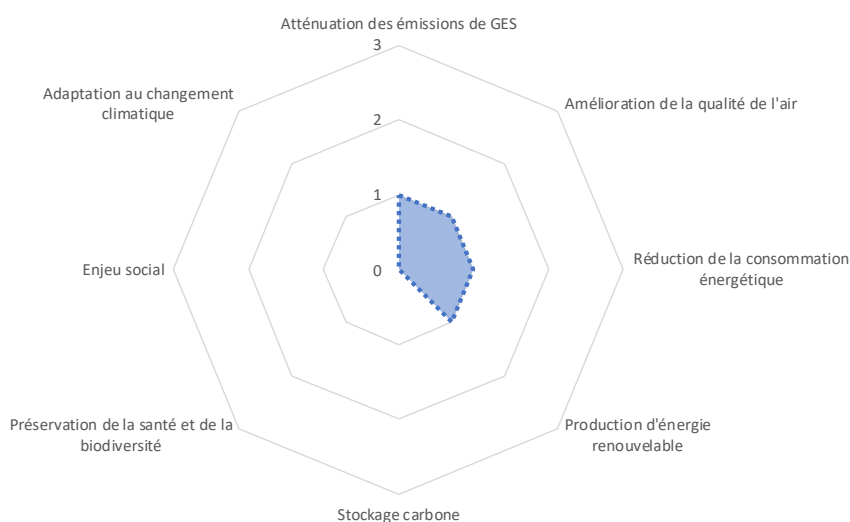
PARTENAIRES

Communes du territoire, Syane, Syan'EnR, services de l'Etat, Région AURA, Union européenne.

Enjeu(x)

Légende :

1 : enjeu modéré - 2 : enjeu important - 3 : enjeu très important

Descriptif et objectifs
opérationnels

Contexte :

Le but est d'améliorer l'efficacité énergétique du patrimoine bâti de la collectivité en planifiant la rénovation énergétique des bâtiments existants. Il s'agit également d'encourager la résilience face au changement climatique, notamment aux épisodes de forte chaleur estivale et la rénovation en bois et matériaux biosourcés locaux.

Objectifs :

- Mener des opérations de rénovation du patrimoine de la collectivité en intégrant les enjeux énergétiques et environnementaux (efficacité énergétique, adaptation aux changements climatiques, gestion des déchets, éco-conception, utilisation de matériaux biosourcés locaux et prise en compte de la biodiversité).
- Favoriser le développement des EnR sur le territoire.

Descriptif :

- Répondre à l'AMI Rénovation du patrimoine public de la collectivité, dispositif de soutien en investissement de la Région AURA
- Réaliser des études de faisabilité EnR :
 - Étudier les opportunités de projets solaire photovoltaïque pour les bâtiments et équipements de la collectivité : portage financier par la collectivité, appels à initiatives, AMI de mise à

disposition du patrimoine public (Thonon Agglomération, communes, bailleurs publics) à des opérateurs énergétiques locaux assurant le portage technique et financier

- Étudier les opportunités de projets EnR pour assurer les besoins de chauffage et d'ECS pour les bâtiments et équipements publics (écoles, gymnase, infrastructures sportives)
- Étudier le potentiel de récupération de chaleur sur les eaux usées
- Mener une étude sur le potentiel hydroélectrique du patrimoine de la collectivité (turbine sur les réseaux d'assainissement et d'eau potable) _ Mener une réflexion sur le mode de chauffage renouvelable de la future piscine intercommunale : dépasser le cadre de la future RT en construisant un bâtiment communautaire exemplaire
- Étudier les opportunités de raccordement des bâtiments et équipements publics à des réseaux de chaleur et de froid
- Réfléchir à l'achat mutualisé d'énergie renouvelable
- Encourager les communes à engager des démarches de rénovation énergétique de leur patrimoine et de production énergétique EnR.).
- Valoriser les actions effectuées sur le patrimoine des collectivités par le dispositif des CEE.

Indicateurs

SUIVI

Audit réalisé

Rendus études réalisées

RÉSULTAT

Economies d'énergie réalisées dans les bâtiments concernés en kWh/an

Valorisation des CEE

MOYENS ET COUTS ESTIMÉS :

Audit NRJ : 4 854 € (sur 11 650 €, solde pris en charge par le Syane).
Suite aux audits des travaux seront à planifier (élaboration des PPI) : non
chiffrés

GAINS ESTIMÉS

Gains annuels, gaz à effet de serre :

1,3 kteqCO₂/an en 2025

Production énergie renouvelable annuelle :

26,0 GWh/an en 2025

Gains annuels énergétiques :

11,4 GWh/an en 2025

Gains qualité de l'air :

Non chiffrable

2019

2020

X

2021

X

2022

X

2023

X

2024

X

2025

X

2025

AXE 4

4 – Thonon Agglomération collectivité éco-exemplaire

CIBLE 4.2

Des bâtiments et équipements moins énergivores

Action 4.2.3

Déployer une stratégie lumière Thonon Agglomération cohérente avec la trame noire à l'échelle du Grand Genève

PORTEUR DU PROJET

Pilote : Thonon Agglomération et communes

Services associés : Economie, Transition Énergétique, Protection Gestion du Milieu naturel, Urbanisme, SIG

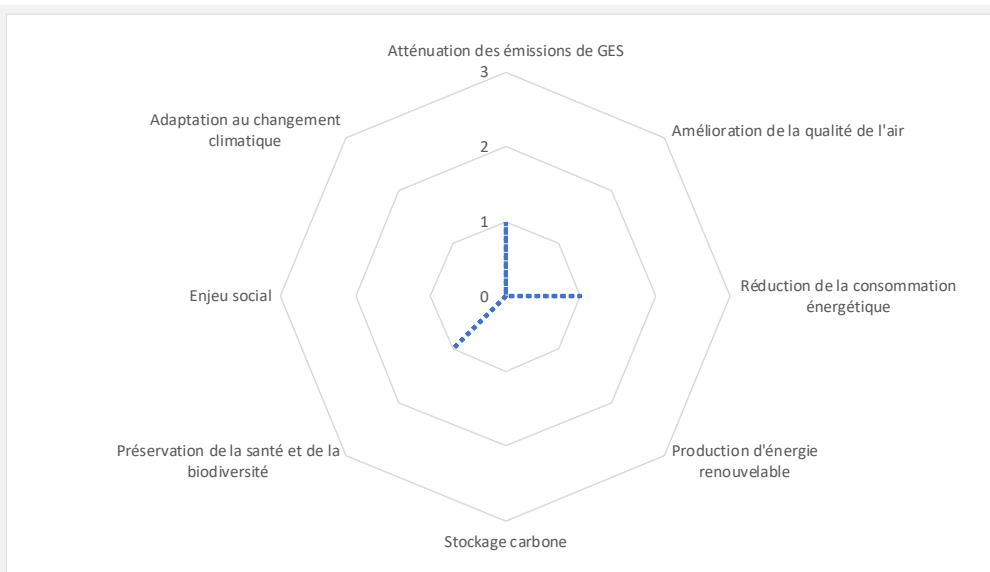
PARTENAIRES

Communes du territoire, PMGF, Grand Genève, Syane, CD74, société civile (associations de protection de l'environnement, collectif "Rallumons les étoiles", etc.).

Enjeu(x)

Légende :

1 : enjeu modéré - 2 : enjeu important - 3 : enjeu très important

Descriptif et objectifs
opérationnels

Contexte :

L'éclairage public représente une part importante de la facture électrique des communes et une source non négligeable de pollution lumineuse.

Cette dernière a des conséquences importantes sur la biodiversité. Elle réduit les espaces d'évolution et d'alimentation de certaines espèces et augmente directement les risques de mortalité. La pollution lumineuse est reconnue dans la loi de 2016 pour la reconquête de la biodiversité.

Dans l'exercice de sa compétence en matière de développement économique sur le territoire, Thonon Agglomération doit être exemplaire en matière d'éclairage public (EP) dans ses ZAEi en mettant en place progressivement des plans lumière. Le transfert des zones d'activités communales à Thonon Agglomération a permis de d'avoir une réflexion globale sur le niveau qualitatif des sites économiques. Ainsi, sur le volet éclairage public, Thonon Agglomération se veut être ambitieuse et énergiquement plus efficiente en sensibilisant les communes, compétentes sur l'exploitation de l'éclairage public.

Objectifs :

- Lutter contre la pollution lumineuse.
- Préserver la biodiversité nocturne.
- Optimiser la consommation d'électricité et la maintenance liée à l'éclairage public (baisse des factures)

Descriptif :

- Mettre en place un plan lumière à l'échelle des ZAEi, en lien avec le prochain PLUi à 25 et aboutissant à la définition d'un programme pluriannuel d'investissement : remplacement des lampadaires énergivores, priorisation (taille des ZAEi, enjeux...).
- Seront également intégrés à la planification les nouveaux projets d'éclairage des ZAEi.
- Déterminer comment valoriser les Certificats d'Economie d'Energie (CEE) générés par les travaux de rénovation des installations d'éclairage public,
- Identifier les secteurs prioritaires pour les extinctions nocturnes : corridors noirs croisés avec la trame verte et bleue, en cohérence avec la trame noire à définir à l'échelle du Grand Genève et du Pôle métropolitain du Genevois français.
- Faire respecter la réglementation en matière d'éclairage des commerces et sensibiliser les entreprises. S'appuyer sur la réglementation du RNP et du futur RLPi concernant les enseignes et les dispositifs publicitaires lumineux.
- Sensibiliser les communes non engagées dans des extinctions nocturnes (extinction totale ou cœur de nuit) en déployant un argumentaire complet et construit. S'appuyer sur les retours d'expériences des communes déjà inscrites dans cette démarche, ainsi que sur des événements comme "la nuit est belle !" organisé à l'échelle du Grand Genève en septembre 2019.
- Etudier l'opportunité de réaliser un plan lumière à l'échelle de l'agglomération en concertation avec les communes (compétentes sur la voirie communale).

Indicateurs

SUIVI

Rendu du diagnostic : déploiement (nombre de ZAEi, etc.)

Nombre de communes pratiquant l'extinction nocturne

RÉSULTAT

Interroger les communes sur leur consommation électrique dans les ZAEi (MWh économisés/an)

Consommation énergétique en KWh/an de l'éclairage public avant/après.

MOYENS ET COUTS ESTIMÉS :

Budget diagnostic estimé à 20 000 € HT

GAINS ESTIMÉS

Gains annuels, gaz à effet de serre :

0,2 kteqCO₂/an en 2025

Production énergie renouvelable annuelle :

Négligeable

Gains annuels énergétiques :

3,8 GWh/an en 2025

Gains qualité de l'air :

Négligeable

2019

2020

X

2021

X

2022

X

2023

X

2024

X

2025

X

2025

AXE 4

Thonon Agglomération collectivité éco-exemplaire

CIBLE 4.3

Une gestion administrative écoresponsable

Action 4.3.1

Renforcer la prise en compte des objectifs énergétiques et environnementaux dans la commande publique

PORTEUR DU PROJET

Pilote : Thonon Agglomération - Services Juridique et Achats
Ensemble des services associés

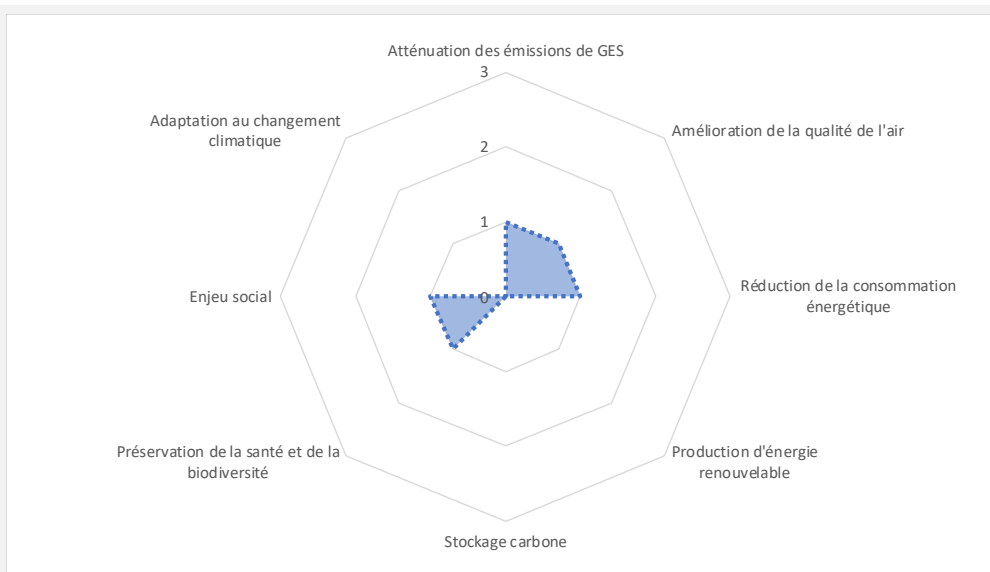
PARTENAIRES

Communes du territoire, Etat, Centrale d'achat public responsable (UGAP)

Enjeu(x)

Légende :

1 : enjeu modéré - 2 : enjeu important - 3 : enjeu très important

Descriptif et objectifs
opérationnels

Contexte :

La moitié des marchés réalisés par les collectivités sont des marchés de travaux, le reste se partage entre fournitures et services. A travers sa politique d'achat, la collectivité dispose d'un puissant levier économique pour accompagner la transition écologique et sociale. Ainsi, la commande publique constitue un outil pour promouvoir le développement durable auprès des entreprises, mais aussi rendre exemplaires les pratiques internes des collectivités.

A ce propos, la Loi de transition énergétique pour la croissance verte de 2015 intégrant des critères liés à l'économie circulaire, prévoit une mobilisation du secteur public en matière d'achats écoresponsables et d'exemplarité.

Le plan national d'action pour les achats publics durables fixe comme objectifs stratégiques à l'horizon 2020 que 30 % des marchés publics doivent avoir une disposition environnementale et 100 % des marchés doivent faire l'objet d'une analyse approfondie, visant à définir si les objectifs du développement durable peuvent être pris en compte dans le marché. L'acheteur public a donc l'obligation, lorsqu'il définit son besoin, de s'interroger sur la possibilité d'intégrer des objectifs environnementaux dans ses marchés. La prise en compte de ces objectifs dans la définition des besoins est une obligation de moyens, l'acheteur ne peut y déroger que s'il est en mesure de justifier de son impossibilité à prendre en compte de tels objectifs.

Objectifs :

- Promouvoir le recours à des techniques innovantes plus respectueuses de l'environnement pour les achats et les investissements : actionner le levier d'une commande publique éco-responsable prenant en compte les impératifs climat-air-énergie, jusque-là insuffisamment exploité.
- Etre exemplaire vis-à-vis des autres acteurs du territoire.

Descriptif :

- Former/sensibiliser les agents et les élus communautaires à la commande publique durable. Pour une meilleure prise en compte des enjeux de transition énergétique et écologique, une démarche transversale d'accompagnement aux marchés publics durables devra être mise en place : étudier en amont des consultations, les dispositions environnementales, énergétiques et climatiques à appliquer au marché, avec à l'appui une charte ou d'un document de référence.
- Systématiser l'intégration d'objectifs de gestion durable dans la commande publique, à travers des clauses ou des critères environnementaux. Ce types de clauses et/ou d'exemples de critères pourront figurer dans les outils mis en place par le service Juridique et Achat (notamment fiche marché et guide d'achat).
- Promouvoir la démarche auprès des communes ou les intégrer dans les marchés en groupement de commande.
- Sensibiliser les PME/TPE du territoire et leur faciliter l'accès à la commande publique dans une logique d'acheter mieux avec le souci d'un impact économique davantage tourné vers le local.

- Définir un système d'évaluation des pratiques de la collectivité impliquant les entreprises.

Indicateurs

SUIVI

Nombre de marchés incluant des clauses et critères environnementaux
Outil d'évaluation des pratiques de la collectivité impliquant les entreprises

RÉSULTAT

Part (%) d'achats responsables réalisés par la collectivité
Efficacité desdites clauses
Tonnes de déchets papiers évités/an

MOYENS ET COÛTS ESTIMÉS :

Le coût est intégré dans les coûts actuels du service marché. Eventuel budget formation complémentaire à définir.
Temps d'animation et de sensibilisation interne.

GAINS ESTIMÉS

Gains annuels, gaz à effet de serre :
0,3 kteqCO₂/an en 2025

Production énergie renouvelable annuelle :
Négligeable

Gains annuels énergétiques :
3 GWh/an en 2025

Gains qualité de l'air :
Non chiffrable

2019

2020

X

2021

X

2022

X

2023

X

2024

X

2025

X

2025

AXE 4

Thonon Agglomération collectivité éco-exemplaire

CIBLE 4.3

Une gestion administrative écoresponsable

Action 4.3.2

Adopter un fonctionnement interne écoresponsable au quotidien

PORTEUR DU PROJET

Pilote : Thonon Agglomération – Services juridique et Achats
Ensemble des services associés

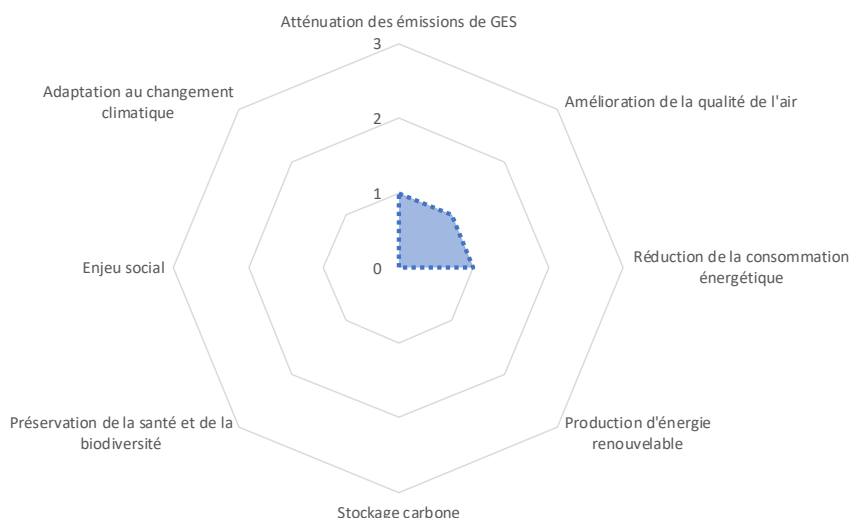
PARTENAIRES

Communes du territoire

Enjeu(x)

Légende :

1 : enjeu modéré - 2 : enjeu important - 3 : enjeu très important

Descriptif et objectifs
opérationnels

Contexte :

La Loi de transition énergétique sur la croissance verte de 2015 intégrant des critères liés à l'économie circulaire, prévoit une mobilisation du secteur public en matière de fonctionnement interne écoresponsable et d'exemplarité.

L'écoresponsabilité désigne l'ensemble des actions visant à limiter les impacts sur l'environnement de l'activité quotidienne des collectivités par le changements des pratiques. L'écoresponsabilité passe donc par de nouveaux choix de gestion, d'achats, d'organisation du travail, par des investissements, de la sensibilisation et l'implication du personnel de la collectivité. Au niveau national, chaque agent produit en moyenne 80 kg de papier/an, dont 17% seulement sont recyclés. Les émissions totales de CO₂ des collectivités territoriales - pour les fonctions bâtiments, éclairage public, parc automobile - atteignent plus de 2 millions de tonnes par an. Il serait intéressant de décliner ces chiffres sur le territoire de l'agglo.

Objectifs :

- Atténuer l'empreinte énergétique et écologique de la collectivité en matière de fonctionnement interne :
 - Réduire les consommations d'énergie, d'eau et de papier ;
 - Réduire la production de déchets à la source en appliquant la règle des 3R : réduire, réutiliser, recycler ;
 - Valoriser les démarches internes écoresponsables.
- Favoriser les comportements écocitoyens sur le lieux de travail et en dehors.

Descriptif :

Plusieurs leviers pourront être activés afin d'initier un changement comportemental des agents et des élus vis-à-vis de leurs activités au sein de la collectivité :

- Former les gardiens et les techniciens des bâtiments publics aux actions visant les économies d'énergie. Intégrer des critères environnementaux dans le choix des entreprises de maintenance des bâtiments des collectivités.
- Enquêter sur les usages énergétiques des bâtiments auprès des agents et mise en place d'actions de sensibilisation et de formation sur les écocitoyens.
- Mettre en place des actions entretenant la motivation des agents du type concours inter-services, système de reconnaissance des initiatives personnelles, boîte à idée, etc.
- Généraliser l'affichage du Diagnostic de Performance Énergétique (DPE) dans les établissements recevant du public.
- Mettre à disposition des agents et élus de la collectivité des équipements leur permettant d'adopter des gestes écoresponsables (généralisation des bacs de tri sélectif et de compost).
- Rationaliser l'éclairage artificiel des bâtiments.
- Limiter la distribution de bouteilles d'eau en les remplaçant par des carafes ou des éco-bouteilles durables ;
- Réduire au maximum l'utilisation des matières plastiques à usage unique (bannir les gobelets, couverts et récipients en plastique) ;
- Valoriser les circuits courts pour l'approvisionnement lors d'événements ;
- Valoriser cette démarche d'écoresponsabilité à travers l'ensemble des événements portés par l'Agglomération (Troc Livres, Chablaisienne, Soirées parentalité, Ludothèque...).

- Dématérialiser les autorisations d'urbanisme : anticiper l'obligation de dématérialiser les autorisations d'urbanisme. Cela nécessite la mise en place d'une solution, d'un outil informatique.
- Agir sur le contenant des denrées dans le cadre de la fourniture de repas pour le CIAS (prise en charge de livraison)

Indicateurs

SUIVI

Evolution concrète des comportements et des pratiques

RÉSULTAT

Economies de papier, gobelets, bouteilles plastiques

MOYENS ET COUTS ESTIMÉS :

Programme de sensibilisation aux économies d'énergie interne : temps d'animation.
Coût lié à la mise à disposition d'équipements : à définir.

GAINS ESTIMÉS

Gains annuels, gaz à effet de serre :
0,3 kteqCO₂/an en 2025

Production énergie renouvelable annuelle :
Négligeable

Gains annuels énergétiques :
3,0 GWh/an en 2025

Gains qualité de l'air :
Négligeable

2019

2020

X

2021

X

2022

X

2023

X

2024

X

2025

X

2025